

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA

# RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS				NUMERO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
Etats de l'ex-A. E. F. ....		5.065		2.535		215
CAMEROUN .....		5.065		2.535		215
FRANCE - A. F. N. - TOGO .....	4.875	6.795	2.440	3.400	205	285
Autres pays de la Communauté .....		9.675		4.840		405
Etats de l'ex-A. O. F. ....		6.795		3.400		285
EUROPE .....		8.400		4.200		350
AMERIQUE et PROCHE-ORIENT .....		9.745		4.875		410
ASIE (autres pays) .....	4.945	12.625	2.745	6.315	210	520
REPUBLIQUE DU ZAIRE - ANGOLA .....		6.100		3.050		255
UNION SUD-AFRICAINE .....		7.250		3.625		305
Autres pays d'Afrique .....		8.795		4.400		370

ANNONCES : 115 francs la ligne de 50 lettres, signes ou espaces, les lignes de titres ou d'un corps autre que le corps principal du texte comptant double.  
 PUBLICATIONS relatives à la propriété foncière, forestière et minière : 130 francs la ligne de 56 lettres ou espaces.

ADMINISTRATION : BOITE POSTALE 2087 A BRAZZAVILLE.

Règlement : espèces, par mandat-postal, par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre du Journal officiel et adressé au Secrétariat Général du Gouvernement avec les documents correspondants

## S O M M A I R E

### République Populaire du Congo

*Décret n° 72-257* du 29 juillet 1972, fixant les conditions de rémunération des agents de l'Etat détachés dans les organismes para-publics, les organismes de prévoyance sociale, les Etablissements Publics à caractère commercial et industriel, les Sociétés d'Etat, les Régies, Offices et les Sociétés d'économie mixte pour y exercer les fonctions de directeur..... 487

### Présidence du Conseil d'Etat

*Décret n° 72-249* du 21 juillet 1972, portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais..... 487

*Décret n° 72-250* du 21 juillet 1972, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais..... 487

*Décret n° 72-251* du 21 juillet 1972, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais..... 487

*Décret n° 72-253* du 24 juillet 1972, portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais..... 488

*Décret n° 72-258* du 31 juillet 1972, portant délégation de pouvoir aux membres du Bureau Politique et du Comité Central du Parti Congolais du Travail chargés d'un département..... 488

### Défense Nationale

*Décret n° 72-254* du 25 juillet 1972, portant création du service de l'Intendance..... 488

*Actes en abrégé*..... 489

### Plan

*Décret n° 72-248* du 17 juillet 1972, portant création des cellules ministérielles de planification et des Comités de planification des Entreprises.. 495

**Vice-Présidence du Conseil d'Etat,  
Ministère de la Justice, Garde des Sceaux,**

*Décret* n° 72-255 du 25 juillet 1972, portant révocation d'un magistrat..... 495

**Ministère des Finances et du Budget**

*Décret* n° 72-224 du 26 juin 1972, modifiant le décret n° 29-60 du 4 février 1960, portant institution d'une Caisse de retraites de la République Populaire du Congo..... 496

**Ministère de l'Industrie, des Mines  
et du Tourisme**

*Décret* n° 72-256 du 29 juillet 1972, portant nomination en qualité de directeur général de la Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA-Congo)..... 496

**Ministère des Affaires Etrangères**

*Décret* n° 72-247 du 11 juillet 1972, portant nomination en qualité de secrétaire d'ambassade à Rome (Italie)..... 497

**Ministère des Travaux Publics, des  
Transports et de l'Aviation Civile**

*Actes en abrégé*..... 497

**Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**

*Actes en abrégé*..... 499

**Ministère du Travail**

*Décret* n° 72-243 du 10 juillet 1972, portant intégration et nomination dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique.... 499

*Rectificatif* n° 72-244 du 10 juillet 1972 au décret n° 72-127/MT-DGT-DGAPE.-7-2 du 20 avril 1972 portant intégration et nomination dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Ele-  
vage..... 500

*Actes en abrégé*..... 500

*Rectificatif* n° 3035/MT-DGT-DGAPE.-43-8 à l'arrêté n° 209/MT-DGT-DGAPE. du 15 janvier 1972, portant promotion sur la liste d'aptitude aux grades de contre-maître et chef-ouvrier d'administration..... 501

**Ministère du Commerce**

*Actes en abrégé*..... 501

*Additifs* n° 3301 du 17 juillet 1972 à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2619/MC-DGC-DCE. du 14 juin 1972. 503

**Ministère de l'Enseignement Primaire  
et Secondaire.**

*Actes en abrégé*..... 503

**Ministère de l'Enseignement Technique,  
Professionnel et Supérieur.**

*Rectificatif* n° 72-245 du 10 juillet 1972 à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-110/MT-DGT-DELC.-4-2 du 17 avril 1971, fixant les conditions d'admission en 3<sup>e</sup> section de l'Ecole normale Supérieure de l'Afrique Centrale pour la formation des professeurs des Lycées..... 535

*Actes en abrégé*..... 535

**Ministère de l'Agriculture,  
des Eaux et Forêts**

*Actes en abrégé*..... 536

**Administration du Territoire**

*Actes en abrégé*..... 537

**Propriété Minière, Forêts, Domaines et  
Conservation de la Propriété Foncière**

Conservation de la propriété foncière..... 538

*Annonces* ..... 539

**Union Douanière et Economique**

*Décision* n° 136 du 6 juillet 1972, complétant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchises importés par la Société Guinness Cameroun.

*Décision* n° 137 du 6 juillet 1972, complétant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchises importés par la Société SICPAD à Bangui.

*Décision* n° 149 du 17 juillet 1972, complétant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchises importés par la Société Brasseries du Cameroun.

## REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DÉCRET n° 72-257 du 29 juillet 1972, fixant les conditions de rémunération des agents de l'Etat détachés dans les organismes para-publics, les organismes de Prévoyance Sociale, les Etablissements Publics à caractère commercial et industriel, les Sociétés d'Etat, les Régies, Offices et les Sociétés d'économie mixte pour y exercer les fonctions de directeur.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;  
Vu l'ordonnance n° 7-72 du 1<sup>er</sup> février 1972, portant statut général des entreprises d'Etat ;  
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, fixant le statut général des fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;  
Vu le décret n° 62-130 du 9 mai 1962, fixant le régime de rémunération des fonctionnaires des cadres ;  
Le conseil d'Etat entendu ;

### DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les agents de l'Etat détachés dans les organismes Para-publics, les organismes de Prévoyance Sociale, les Etablissements Publics à caractère industriel et commercial, les Sociétés d'Etat, Régies ou Offices et les Sociétés d'économie mixte pour y exercer les fonctions de directeur perçoivent :

Le traitement attaché à leurs grades ;  
Une indemnité de 30 000 à 50 000 francs suivant l'importance de l'entreprise.

Art. 2. — L'indemnité prévue à l'article précédent est déterminée pour chaque catégorie d'entreprises en Conseil d'Etat sur proposition du Comité de Direction ou du Conseil d'Administration.

Art. 3. — Le présent décret qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 1972 sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

Par le Président de la République :

*Le ministre des finances  
et du budget,*  
A.-E. POUNGUI.

*Le ministre du commerce,*  
Dieudonné MANU-MAHOUNGOU.

*Le ministre du travail,*  
A. DENGUET.

*Le ministre de l'industrie,  
des mines et du tourisme,*  
Justin LÉKOUNDZOU.

## PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT

DÉCRET n° 72-249 du 21 juillet 1972, portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;  
Vu le décret n° 59-54 du 25 février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;  
Vu le décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, fixant le montant des droits de chancellerie ;

### DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

#### *Au grade de chevalier*

MM. De Marez (Claude), professeur au Lycée Technique, Brazzaville ;  
Reix (Roger), professeur, chef des travaux au Lycée Technique, Brazzaville.

Art. 2. — Il ne sera pas fait application des dispositions du décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 21 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

DÉCRET n° 72-250 du 21 juillet 1972, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;  
Vu le décret n° 59-54 du 25 février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;  
Vu le décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, fixant le montant des droits de chancellerie ;

### DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais :

#### *Au grade de chevalier*

Bureau des relations financières extérieures, Brazzaville :  
MM. Bouléké (Gaston) ;  
Kouangha (Corentin) ;  
Lounkana (Alphonse) ;  
Pella (Ferdinand-Urbain).

#### *Pointe-Noire :*

MM. Koupatana (André) ;  
Moutondia (Sylvestre).

Art. 2. — Il sera fait application des dispositions du décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 21 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

DÉCRET n° 72-251 du 21 juillet 1972, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 60-203 du 28 juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

Vu le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

*Au grade de chevalier*

Bureau des relations financières extérieures, Pointe-Noire :  
M. Dandou (Médard).

*Brazzaville :*

MM. Taty (Alphonse) ;  
Tsamas (Pascal-Mathieu).

Art. 2. — Il sera fait application des dispositions du décret n° 60-205 du 28 juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 21 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

—oO—

DÉCRET N° 72-253 du 24 juillet 1972, portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 59-54 du 25 février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, fixant le montant des droits de chancellerie ;

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

*Au grade de chevalier*

S.E.M. Sadan-Moussa-Touré, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée en République Populaire du Congo.

MM. Djibrilla-Hima, Vice-président du conseil supérieur du sport en Afrique ;

Ganga (Jean-Claude), Secrétaire Général du conseil supérieur du sport en Afrique.

Art. 2. — Il ne sera pas fait application des dispositions du décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

—oO—

DÉCRET N° 72-258 du 31 juillet 1972, portant délégation de pouvoirs aux membres du Bureau Politique et du Comité Central du Parti Congolais du Travail, chargés d'un département.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu les statuts du Parti Congolais du Travail ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960 ;

Vu le décret n° 70-113 du 15 avril 1970, portant délégation de pouvoirs de nomination et d'affectation ;

Vu les circulaires n°s 54/PCE-CIRC. et 63/MT-DGT-DELG/FP/CIRC. des 6 et 23 mai 1970 relatives à l'octroi des congés aux fonctionnaires et agents de l'Etat,

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont délégués aux membres du Bureau Politique et du Comité Central du Parti Congolais du Travail chargés d'un Département les pouvoirs de nomination à leur entrée dans les cadres respectifs et d'engagement par contrat ou à titre de décisionnaires, des fonctionnaires et agents de l'Etat des catégories C et au-dessous.

Art. 2. — Les délégations fixées à l'article premier ci-dessus comportent pouvoirs d'affectation desdits fonctionnaires et agents.

Art. 3. — Les textes accordant des congés aux fonctionnaires et agents de l'Etat de tous cadres en service dans les Commissions ou Départements du Bureau Politique sont à la signature des responsables de ces organes.

Art. 4. — Le présent décret qui sera publié selon la procédure d'urgence sera inséré au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 31 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

—oO—

## DEFENSE NATIONALE

DÉCRET N° 72-254 du 25 juillet 1972, portant création du service de l'Intendance.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Sur proposition du ministre des Armées ;

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 16-61 du 16 janvier 1961, portant organisation de la Défense Nationale ;

Vu la loi n° 17-61 du 16 janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces armées de la République du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 1-69 du 16 janvier 1969, modifiant la loi n° 11-66 du 22 juin 1966, portant création de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le décret n° 69-362 du 9 novembre 1969, portant attributions et composition du Haut-Commandement de l'Armée Populaire Nationale ;

Le conseil d'Etat entendu ;

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est créé au sein de l'Armée Populaire Nationale un Service appelé : Service de l'Intendance.

Art. 2. — Le Service de l'Intendance se compose d'une Direction de l'Intendance.

Des services Régionaux de l'Intendance ;  
D'un magasin central de l'Intendance.

Art. 3. — Le service de l'Intendance est chargé pour toute l'Armée Populaire Nationale :

De la réalisation et la distribution au profit des Corps de troupe, des matériels intendance et articles de subsistances,

des effets d'habillement, campement, couchage, ameublement.

- De la vérification dans les Corps de troupe ;
  - De l'alimentation ;
  - De la solde spéciale ;
  - Des frais de déplacement ;
  - Des comptes des Corps de troupe ;
  - De la surveillance administrative ;
  - De l'instruction du personnel militaire administratif ;
  - Et procède aux engagements et rengagements.
- A la constitution des dossiers de pension.

Art. 4. — Un officier nommé par décret est directeur de l'Intendance.

Art. 5. — Le directeur de l'Intendance rend compte de la gestion des crédits mis à sa disposition au directeur central de l'Administration militaire.

Art. 6. — Le chef de service de l'Intendance régionale est nommé par le Haut-commandement sur proposition du directeur de l'Intendance.

Art. 7. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 8. — Le ministre de la défense et de la sécurité et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 25 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

*Le ministre des finances  
et du budget,*

A.-E. POUNGUI.

oOo

## ACTES EN ABREGÉ

### Tableau d'avancement - Promotion - Nomination Titularisation

— Par arrêté n° 3094 du 3 juillet 1972, sont inscrits au titre de l'année 1970 au tableau d'avancement, les fonctionnaires des cadres de la catégorie C, de la police dont les noms suivent :

#### HIÉRARCHIE I

##### Officiers de paix-adjoints

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

- MM. Kombo (André) ;
- Houa (Léon) ;
- Moussouravie (Alphonse) ;
- Okemba (Jérôme) ;
- Hima (André) ;
- Massamba (Bernard) ;
- Tchivongo (Francis).

A 30 mois :

- M. Koukou (Dominique).

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

- MM. Alingui (Clément) ;
- Bakouma (David) ;
- Ganga (Bernard) ;
- Kourissa (Jean) ;
- Layé (Léonard) ;
- Makanda (Camiel) ;
- N'Guimbi (Théophile) ;
- Kanza (Pierre) ;
- Bassindikila (Bernard) ;
- Dongui (Daniel) ;
- Gamy (David) ;
- Kibaki (Marc).

A 30 mois :

- MM. Goma (Charles) ;
- N'Zingou (Gilbert) ;
- N'Zobo (Pierre) ;
- Illoi (Alexis) ;
- Kinkondila (Aaron) ;
- Kitezo (Joseph) ;
- Massamba (André) ;
- Mayouma (Salomon) ;
- M'Bouaba (Maurice) ;
- Naoulouzebi (René) ;
- N'Kouérila (Marcel) ;
- Pambou (Adrien) ;
- Taty (Léopold) ;
- M'Bamba (Ruben) ;
- N'Guila (Jean-Jacques) ;
- N'Gongo (Viclaire) ;
- Boungou-Tsaty (Alphonse) ;
- Elion (Paul) ;
- Mawoua (Marius) ;
- Pambou (Albert) ;
- Soundoulou (Pierre).

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

- MM. Bassinga (Jean-Marie) ;
- Kissana (Martin) ;
- Mahoungou (Abraham) ;
- Mampouya (Joseph) ;
- Okoulatsongo (François) ;
- Makita (Maurice) ;
- M'Baïssou (Philippe).

A 30 mois :

- M. Koumou (Victor) ;

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

- MM. Bantaba (Edouard) ;
- Gouloubi (Maurice) ;
- Massamba (Edouard) ;
- Okondza (Claude) ;
- Yetté (Alphonse).

A 30 mois :

- M. Diagambana (Georges).

#### Dactyloscopistes-Compareurs

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

- M. Olandzobo (Jean-Marie).

A 30 mois :

- M. Goma (Félix).

Pour le 5<sup>e</sup> échelon :

- M. Bantsimba (Jacob).

#### HIÉRARCHIE II

##### Gardiens de la paix

Pour la 2<sup>e</sup> classe, à 2 ans :

- M. M'Boungou (Antoine).

A 30 mois :

- MM. Moussoyé (Lazare) ;
- N'Gambion (René) ;
- Gonkoué (Charles) ;
- Libo (Ignace) ;
- Miété (Jules).

Pour la 3<sup>e</sup> classe, à 2 ans :

- MM. Ambi (Ferdinand) ;
- Bakékolo (André) ;
- Benomiatié (Eugène) ;
- Kouéla (Moïse) ;
- Malonga (Jacques II) ;
- N'Fouanani (Henri) ;
- Tsié-Tsié (Auguste) ;
- Tsika (Henri) ;
- Eléka (Jean) ;
- Milandou (Maurice) ;
- Biangué (Timothée) ;
- Malanda (Benjamin) ;
- M'Boussa (Pierre) ;
- Moussodji (Joseph) ;
- Mouyeti (Joseph) ;

Saya-N'Gangoyi (Dominique) ;  
Téholo (Théodore).

A 30 mois :

MM. Alokomboumbou (Norbert) ;  
Bahakoula (Thomas) ;  
Boussoungou (Gilbert) ;  
Ekéri (Léonard) ;  
Goma (Gilbert) ;  
Makaya (Pierre) ;  
Mangala (Jérôme) ;  
M'Béri (Jean-Pierre) ;  
M'Binsinkou (Jean) ;  
M'Féré (Maurice) ;  
Mouyabi-N'Gomo (Paul) ;  
M'Passi-N'Gaka (Daniel) ;  
N'Goma (Alphonse) ;  
N'Guia (Jacob) ;  
N'Koukou (Antoine) ;  
Onanga (Prosper) ;  
Ossébi (Jean-Pierre) ;  
Péa (Marcel) ;  
Tsiba (Daniel) ;  
Tsini (Thomas) ;  
Boukaka (Camille) ;  
Dékoa (Pascal) ;  
Kianguébéni (Fidèle) ;  
Kouka (Ferdinand) ;  
Mabiala (Jean-Pierre) ;  
Missamou (Antoine) ;  
Oyandzi (Gabriel) ;  
Samba (Etienne) ;  
Soki (Aaron).

Pour la 1<sup>re</sup> classe de sous-brigadier, à 2 ans :

MM. Akouala (André) ;  
Atipo (Auguste) ;  
Koumba (Henri) ;  
Koukou (Blaise) ;  
M'Bala (Jean) ;  
N'Défi (Jacques) ;  
N'Goma (Paul) ;  
N'Gouangou (Justin) ;  
N'Kassa (Louis) ;  
N'Toubi (Dieudonné) ;  
Safou (Jules) ;  
Taty (Samuel) ;  
Pangui (François) ;  
Poaty-Boussanzi (François) ;  
Poaty-Taty (François) ;  
Poaty-Mavoungou (André) ;  
Mouko (Joseph) ;  
N'Ganga (Florent) ;  
N'Goma-Tchicaya.

A 30 mois :

MM. Badinga (Hilaire) ;  
Bandamounoua (Omer) ;  
Bilossi-Sounda (Benjamin) ;  
Boumba (Jean-Martin) ;  
Gamille (Jean) ;  
Hombessa (Léon) ;  
Loukambou (Jean-Justin) ;  
Makita (Jean-Benoît) ;  
Malana (Fragonard) ;  
Mouanda (Gabriel) ;  
Mouvoundi (André) ;  
Mouyoki (André) ;  
Okiébé-Okiébé (Florent) ;  
Moukoko (Marcel) ;  
Bakébé (Ferdinand) ;  
Baloka (Jean-Claude) ;  
Balongana (Alphonse) ;  
Deré (Alphonse) ;  
Kombo (Edouard) ;  
Kouminguini-Dala (J.-Raphaël) ;  
Mabika (Joseph) ;  
Milandou (Joël) ;  
Mouanda (Emile) ;  
N'Ganga-Ibombo (Honoré) ;  
N'Koua (Victor) ;  
Okomba (Octavien) ;  
Pouabou (Louis).

Pour la 2<sup>e</sup> classe de sous-brigadier, à 2 ans :

MM. Bikoumou (Pierre) ;  
Bitsindou (Antoine) ;

Elenga (René) ;  
Kibinza (Jean-Pierre) ;  
Kouéné (Henri) ;  
Koumbou (Louis-Vincent) ;  
Koyi-Kongo (Célestin) ;  
Loussembo (Prosper) ;  
Malonga (Gabriel) ;  
Malonga (Jacques I) ;  
Mavoungou (Frédéric) ;  
Menga (Alphonse) ;  
Mouanda (Joseph) ;  
N'Dinga (Pascal) ;  
N'Sendé (Paul) ;  
N'Zangala (Jean-Baptiste) ;  
N'Zouélé (Alphonse) ;  
Ondongo (Prosper) ;  
Ondzié (Victor) ;  
Bantsoukissa (Jean) ;  
Bibis (Antoine) ;  
Boungou (Alphonse) ;  
Ilimbou (Jean-Raphaël) ;  
M'Bemba (Léon) ;  
M'Fouka (Joseph) ;  
N'Goma (Gabriel) ;  
Taty (Ernest) ;  
Bome (Hugues) ;  
Massamba (Yves) ;  
Moutzanga (Maurice) ;  
N'Goma (Félix) ;  
N'Gouloubi (Frédéric) ;  
N'Guianlélé (Marcellin) ;  
N'Kou (Henri) ;  
Samba (Adolphe) ;  
Bouéya (Albert) ;  
M'Passi (Eugène) ;  
Tchitembo (Jérôme) ;  
Batangouna (François) ;  
Engoya (Louis).

A 30 mois :

MM. Ampion (Rigobert) ;  
Avouélé (Paul) ;  
Bamouéni (Raphaël) ;  
Gamba (Gaspard) ;  
Kimangou (Victorien) ;  
Makita (Jean) ;  
Moakassa (Gilbert) ;  
M'Viri (Daniel) ;  
N'Gola (Joseph) ;  
Pionkoua (Jacques) ;  
Samba (Emmanuel) ;  
Silla (Etienne) ;  
Ignouba (Joseph) ;  
Matingou (Octave) ;  
Tati (Charles) ;  
Bemba (Etienne) ;  
Moukouya (Simon).

Pour la 3<sup>e</sup> classe de sous-brigadier, à 2 ans :

MM. Fouémo (Joseph) ;  
Mavoungou-Taty ;  
Mouanda (Jonas) ;  
Samba (Albert) ;  
Yitika (Simon) ;  
Iwayé-Ewadzaon (Abel) ;  
Koussimbissa (Edouard) ;  
Moukouri (François) ;  
Doti (Jean) ;  
Gogo (Antoine) ;  
Ibouanga (Jean-Baptiste) ;  
Mounzié (Jean) ;  
Bissemo (Emmanuel) ;  
Ouabaloukou (Jean) ;  
N'Tsana (Gaspard).

A 30 mois :

MM. Amona-M'Bani (Michel) ;  
Batty (Ernest) ;  
Bontali (Thomas) ;  
N'Goma (Emmanuel) ;  
Niambi (Dominique) ;  
Kidzouani (Samuel) ;  
Campo (Edouard) ;  
Olangala (Jacques) ;  
Ombili (Joseph).

Pour la 1<sup>re</sup> classe de brigadier, à 2 ans :

MM. Kiminou (Jean-Frédéric) ;  
Kouka (Thomas) ;  
Sounga (Marc) ;  
N'Tangoulou (Dominique) ;  
Bemba (Lucien) ;  
Enzonga (Joseph) ;  
Goma (Joseph) ;  
M'Bayé (David) ;  
Youlou (Fulbert) ;  
Moulou (Bernard) ;  
Zinga-Taty (Robert).

A 30 mois :

MM. Keta (Placide) ;  
Langou (Sébastien) ;  
Vouma (Calixte) ;  
Malonga (Tite).

Pour la 2<sup>e</sup> classe de brigadier, à 2 ans :

MM. Kokolo (Antoine) ;  
Mandzoua (Samuel) ;  
Moukengué (Basile) ;  
Pongui (Martin) ;  
Ambey (Etienne) ;  
Gai songui (Jean-Pierre) ;  
Bilampassi (Norbert) ;  
Bansimba (Jean) ;  
Kaya (Eloi) ;  
Moungounga (Raphaël) ;  
Niobi (François).

Pour la 3<sup>e</sup> classe de brigadier, à 2 ans :

MM. Olondo (Jean-Pierre) ;  
Biansoumba (Alphonse).

#### *Dactyloscopistes-classeurs*

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Bolo (Jean-Paul).

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Foukou (Antoine).

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. N'Zahoult (Albert) ;  
Tsiba (Eugène).

A 30 mois :

MM. Makosso (Jean-Paul) ;  
Moukouyou (Antoine-Blaise).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Mayembo (Jacques).

Avanceront en conséquence à l'ancienneté, à 3 ans :

#### HIÉRARCHIE I

##### *a) Officiers de Paix-adjoints*

Pour le 3<sup>e</sup> échelon :

MM. Goma (Jean-Gilbert) ;  
Mankassa (Félix) ;  
Landou (Joseph) ;  
Mabaka (François) ;  
N'Tsiona (Etienne) ;  
Samba (Michel).

Pour le 4<sup>e</sup> échelon :

M. Malanda (Michel).

#### HIÉRARCHIE II

##### *b) Gardiens de la paix*

Pour la 2<sup>e</sup> classe :

MM. Tsondé (Alphonse) ;  
Boma (Georges) ;  
Banouanina (Jean) ;  
Mampouya (Edouard) ;  
Tchimenga (Joseph) ;  
Dzi (Albert) ;  
Moussoni (Lambert).

Pour la 3<sup>e</sup> classe :

MM. N'Tsémi (Philippe) ;  
Bila (Eugène) ;  
Dzaba (Michel) ;  
Kanga (Daniel) ;  
Kendé (Sylvain) ;  
Mabiala (Alphonse) ;  
Mouanguissa (Victor) ;  
M'Pellet (Benoît) ;  
M'Poh (Honoré) ;  
Moussavou (Raphaël) ;  
Taty (Michel).

Pour la 1<sup>re</sup> classe de sous-brigadier :

MM. Makouézi (Joseph) ;  
Moukoka (Jean) ;  
Massamba (Michel) ;  
Loundou (Moïse) ;  
Mouelli (Antoine) ;  
Zangui (Maurice).

Pour la 2<sup>e</sup> classe de sous-brigadier :

MM. M'Vounda (Grégoire) ;  
Bouaka (Benoît) ;  
Yombé (Jean).

Pour la 3<sup>e</sup> classe de sous-brigadier :

M. Mabiala (Fernand).

Pour la 1<sup>re</sup> classe de brigadier :

M. Ongohalé (Jean).

Pour la 2<sup>e</sup> classe de brigadier :

M. Milondo (Daniel).

#### *c) Dactyloscopiste-classeur*

Pour le 5<sup>e</sup> échelon :

M. N'Goumba (Emmanuel).

— Par arrêté n° 3096 du 3 juillet 1972, sont promus à 3 ans aux échelons et classes ci-après à 3 ans au titre de l'année 1970 les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, de la police dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant:

#### HIÉRARCHIE I

##### *Officiers de paix-adjoints*

Au 3<sup>e</sup> échelon :

MM. Goma (Jean-Gilbert), pour compter du 21 août 1971 ;  
Mankassa (Félix), pour compter du 15 septembre 1971 ;  
Landou (Joseph), pour compter du 15 septembre 1971 ;  
Mabaka (François), pour compter du 15 septembre 1971 ;  
N'Tsiona (Etienne), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;  
Samba (Michel), pour compter du 15 mars 1971.

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Malanda (Michel), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971.

#### HIÉRARCHIE II

##### *Gardiens de la paix*

A la 2<sup>e</sup> classe :

MM. Tsondé (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
Boma (Georges), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
Banouanina (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;  
Mampouya (Edouard), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.

Pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 :

MM. Tchimenga (Joseph) ;  
Dzi (Albert) ;  
Moussoni (Lambert), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

A la 3<sup>e</sup> classe :

MM. N'Tsémi (Philippe), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;  
Bila (Eugène), pour compter du 16 février 1971 ;

Dzaba (Michel), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 Kanga (Daniel), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1971 ;  
 Kendé (Sylvain), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1971 ;  
 Mabiala (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;  
 Mouanguissa (Victor), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;  
 M'Pellet (Benoît), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1971 ;  
 M'Poh (Honoré), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1971 ;  
 Moussavou (Raphaël), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 Taty (Michel), pour compter du 2 août 1971.

A la 1<sup>re</sup> classe de sous-brigadiers :

MM. Makouézi (Joseph), pour compter du 22 octobre 1971 ;  
 Moukoka (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Massamba (Michel), pour compter du 7 avril 1971 ;  
 Loundou (Moïse), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Mouelli (Antoine), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;  
 Zangui (Maurice), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

A la 2<sup>e</sup> classe de sous-brigadiers :

MM. M'Vounda (Grégoire), pour compter du 7 juin 1971 ;  
 Bouaka (Benoît), pour compter du 5 juin 1971 ;  
 Yombé (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971.

A la 3<sup>e</sup> classe de sous-brigadier :

M. Mabiala (Fernand), pour compter du 11 mars 1971.

A la 1<sup>re</sup> classe de brigadier :

M. Ongohalé (Jean-Pierre), pour compter du 12 février 1971.

A la 2<sup>e</sup> classe de brigadier :

M. Milondo (Daniel), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

#### *Dactyloscopiste-classeur*

Au 5<sup>e</sup> échelon :

M. N'Goumba (Emmanuel), pour compter du 12 avril 1971.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates sus-indiquées.

— Par arrêté n° 3095 du 3 juillet 1971, sont promus aux échelons et classes ci-après au titre de l'année 1970, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, de la police dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

### HIERARCHIE I

#### *Officiers de paix-adjoints*

Au 2<sup>e</sup> échelon :

MM. Kombo (André), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Itoua (Léon), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
 Moussouravié (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Okemba (Jérôme), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
 Hima (André), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Massamba (Bernard), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
 Tchivongo (Francis), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Koukou (Dominique), pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1969.

Au 3<sup>e</sup> échelon :

MM. Alingui (Clément), pour compter du 21 août 1970 ;  
 Bakouma (David), pour compter du 21 février 1970 ;  
 Ganga (Bernard), pour compter du 21 août 1970 ;  
 Kourissa (Jean), pour compter du 15 septembre 1970 ;  
 Layé (Léonard), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Makanda (Daniel), pour compter du 21 août 1970 ;  
 N'Guimbi (Théophile), pour compter du 21 février 1970 ;  
 Kanza (Pierre), pour compter du 21 février 1970 ;  
 Bassindikila (Bernard), pour compter du 21 février 1970 ;  
 Dongui (Daniel), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Gamy (David), pour compter du 21 février 1970 ;  
 Kibaki (Marc), pour compter du 21 février 1970 ;

Goma (Charles), pour compter du 21 août 1970 ;  
 N'Zingou (Gilbert), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 N'Zobo (Pierre), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 Illoi (Alexis), pour compter du 21 août 1970 ;  
 Kinkondila (Aaron), pour compter du 15 septembre 1970 ;  
 Kitézo (Joseph), pour compter du 21 août 1970 ;  
 Massamba (André), pour compter du 15 septembre 1970 ;

Pour compter du 21 août 1970 :

MM. Mayouma (Salomon) ;  
 M'Bouaba (Maurice) ;  
 Naoulouzébi (René) ;  
 N'Kouérila (Marcel) ;  
 Pambou (Adrien).  
 Taty (Léopold), pour compter du 21 février 1971 ;  
 M'Bamba (Ruben), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 N'Guila (Jean-Jacques), pour compter du 21 février 1971 ;  
 N'Gongo (Viclaire), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;

Pour compter du 21 août 1970 :

MM. Boungou-Tsaty (Alphonse) ;  
 Elion (Paul) ;  
 Mawoua (Marius) ;  
 Pambou (Albert) ;  
 Soundoulou (Pierre).

Au 4<sup>e</sup> échelon :

MM. Bassinga (Jean-Marie), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Kissana (Martin), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Mahoungou (Abraham), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Mampouya (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Okoulatsongo (François), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Makita (Maurice), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 M'Baïssou (Philippe), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970 ;  
 Koumou (Victor), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970.

Au 5<sup>e</sup> échelon :

MM. Bantaba (Edouard), pour compter du 29 octobre 1970 ;  
 Gouloubi (Maurice), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Massamba (Edouard), pour compter du 5 juin 1970 ;  
 Okondza (Claude), pour compter du 29 octobre 1970 ;  
 Yétté (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Diagambana (Georges), pour compter du 29 avril 1971.

#### *Dactyloscopistes-comparateurs*

Au 4<sup>e</sup> échelon :

MM. Olandzobo (Jean-Marie), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1970 ;  
 Goma (Félix), pour compter du 7 décembre 1970.

Au 5<sup>e</sup> échelon :

M. Bantsimba (Jacob), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

### HIERARCHIE II

#### *Gardiens de la paix*

A la 2<sup>e</sup> classe :

MM. M'Boungou (Antoine), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Moussoyé (Lazare), pour compter du 16 août 1970 ;  
 N'Gambion (René), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Gonkoué (Charles), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Libo (Ignace), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 Miété (Jules), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

A la 3<sup>e</sup> classe pour compter du 2 août 1970 :

MM. Ambi (Ferdinand) ;  
 Bakékolo (André) ;



MM. Denomialé (Eugène).  
 Kouéla (Moïse), pour compter du 22 février 1970 ;  
 Malonga (Jacques II), pour compter du 2 août 1970 ;  
 M'Fouanani (Henri), pour compter du 23 avril 1970 ;  
 Tsié-Tsié (Auguste), pour compter du 16 février 1970 ;  
 Tsika (Henri), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Eléka (Jean), pour compter du 2 août 1970 ;  
 Milandou (Maurice), pour compter du 22 février 1970 ;  
 Biangué (Timothée), pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1970 ;  
 Malanda (Benjamin), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1970 ;  
 M'Boussa (Pierre), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1970 ;  
 Moussodji (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Mouyeti (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Saya-N'Gangoyi (Dominique), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Téholo (Théodore), pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1970 ;  
 Alokomboubou (Norbert), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Bahakoula (Thomas), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Boussoungou (Gilbert), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Ekéri (Léonard), pour compter du 8 juillet 1970 ;  
 Goma (Gilbert), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Makaya (Pierre), pour compter du 15 janvier 1971 ;  
 Mangala (Jérôme), pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1971 ;  
 M'Béri (Jean-Pierre), pour compter du 2 février 1971 ;  
 M'Binsinkou (Jean), pour compter du 2 février 1971 ;  
 M'Féré (Maurice), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
 Mouyabi-N'Gombo (Paul), pour compter du 2 février 1971 ;  
 M'Passi-N'Gaka (Daniel), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1971 ;  
 N'Goma (Alphonse), pour compter du 2 février 1971 ;  
 N'Guia (Jacob), pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1971 ;  
 N'Koukou (Antoine), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Onanga (Prosper), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Ossebi (Jean-Pierre), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
 Péa (Marcel), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Tsiba (Daniel), pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1970 ;  
 Tsini (Thomas), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1971 ;  
 Boukaka (Camille), pour compter du 12 juillet 1970 ;  
 Dekoa (Pascal), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
 Kianguébéné (Fidèle), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Kouka (Ferdinand), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Mabalala (Jean-Pierre), pour compter du 8 juillet 1970 ;  
 Missamou (Antoine), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Oyandzi (Gabriel), pour compter du 21 janvier 1971 ;  
 Samba (Etienne), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Soky (Aaron), pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1970.

A la 1<sup>re</sup> classe de sous-brigadiers :

MM. Akouala (André), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
 Atipo (Auguste), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
 Koumba (Henri), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Koukou (Blaise), pour compter du 2 mars 1970 ;  
 M'Bala (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 N'Défi (Jacques), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 N'Goma (Paul), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 N'Gouangoua (Justin), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 N'Kassa (Louis), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 N'Toubi (Dieudonné), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 Safou (Jules), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 Taty (Samuel), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 Pangui (François), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Poaty-Boussanzi (François), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970 ;  
 Poaty-Taty (François), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1970 ;  
 Poaty-Mavoungou (André), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Mouko (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 N'Ganga (Florent), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 N'Goma-Tchicaya, pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;

MM. Badinga (Hilaire), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Bandamounoua (Omer), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Bilossi-Sounda (Benjamin), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Boumba (Jean-Martin), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Gamine (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Hombessa (Léon), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1969 ;  
 Loukambou (Jean-Justin), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Makita (Jean-Benoît), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Malana (Fragonard), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Mouanda (Gabriel), pour compter du 2 février 1971 ;  
 Mouvoundi (André), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1971 ;  
 Mouyoki (André), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Okiébé-Okiébé (Florent), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Moukoko (Marcel), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Bakébé (Ferdinand), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 Baloka (Jean-Claude), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Balongana (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Déré (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Kombo (Edouard), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 Kouminguini-Dala (J.-Raphaël), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971 ;  
 Mabika (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Milandou (Joël), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Mouanda (Emile), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 N'Ganga-Ibombo (Honoré), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 N'Koua (Victor), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Okomba (Octavien), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;  
 Pouabou (Louis), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970.

A la 2<sup>e</sup> classe de sous-brigadiers :

MM. Bikoumou (Pierre), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 Bitsindou (Antoine), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Elenga (René), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Kibinza (Jean-Pierre), pour compter du 7 décembre 1970 ;  
 Kouéné (Henri), pour compter du 5 juillet 1970 ;  
 Koumbou (Louis-Vincent), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 Koyi-Kongo (Célestin), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Loussambo (Prosper), pour compter du 18 octobre 1970 ;  
 Malonga (Gabriel), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Malonga (Jacques I), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Mavoungou (Frédéric), pour compter du 5 juin 1970 ;  
 Menga (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Mouanda (Joseph), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 N'Dinga (Pascal), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 N'Sendé (Paul), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 N'Zangala (Jean-Baptiste), pour compter du 5 juin 1970 ;  
 N'Zouélé (Alphonse), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Ondongo (Prosper), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Ondzié (Victor), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Bantsoukissa (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1970 ;  
 Bibis (Antoine), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Boungou (Alphonse), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Ilimbou (Jean-Raphaël), pour compter du 5 juin 1970 ;  
 M'Bemba (Léon), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 M'Fouka (Joseph), pour compter du 7 décembre 1970 ;  
 N'Goma (Gabriel), pour compter du 26 septembre 1970 ;  
 Taty (Ernest), pour compter du 5 juin 1970 ;  
 Bomé (Hugues), pour compter du 20 octobre 1970 ;  
 Massamba (Yves), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 Moutzanga (Maurice), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;

MM. N'Goma (Félix), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 N'Gouloubi (Frédéric), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 N'Guianlélé (Marcellin), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 N'Kou (Henri), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Samba (Adolphe), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Boueya (Albert), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 M'Passi (Eugène), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1970 ;  
 Tchitembo (Jérôme), pour compter du 17 juin 1970 ;  
 Batangouna (François), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Engoya (Louis), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Ampion (Rigobert), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Avouélé (Paul), pour compter du 7 juin 1971 ;  
 Bamouéni (Raphaël), pour compter du 5 juin 1971 ;  
 Gamba (Gaspard), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Kimangou (Victorien), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Makita (Jean), pour compter du 7 décembre 1970 ;  
 Moakassa (Gilbert), pour compter du 7 décembre 1970 ;  
 M'Viri (Daniel), pour compter du 5 juin 1971 ;  
 N'Gola (Joseph), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Pionkoua (Jacques), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970 ;  
 Samba (Emmanuel), pour compter du 7 juin 1971 ;  
 Silla (Etienne), pour compter du 12 décembre 1970 ;  
 Ignoumba (Joseph), pour compter du 7 juin 1971 ;  
 Matingou (Octave), pour compter du 7 décembre 1970 ;  
 Taty (Charles), pour compter du 7 décembre 1970 ;  
 Bemba (Etienne), pour compter du 5 juin 1971 ;  
 Moukouya (Simon), pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1971

A la 3<sup>e</sup> classe de sous-brigadiers :

MM. Fouémo (Joseph), pour compter du 15 février 1970 ;  
 Mavoungou-Taty, pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Mouanda (Jonas), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1970 ;  
 Samba (Albert), pour compter du 7 octobre 1970 ;  
 Yitika (Simon), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Iwayé-Ewadzaon (Abel), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
 Koussimbissa (Edouard), pour compter du 12 septembre 1970 ;  
 Moukouri (François), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1970 ;  
 Doti (Jean), pour compter du 7 juin 1970 ;  
 Gogo (Antoine), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Ibouanga (Jean-Baptiste), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Mounzié (Jean), pour compter du 26 juin 1970 ;  
 Bissemou (Emmanuel), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1970 ;  
 Ouabaloukou (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 N'Tsana (Gaspard), pour compter du 18 octobre 1970 ;  
 Amona-M'Bani (Michel), pour compter du 5 juin 1971 ;  
 Batty (Ernest), pour compter du 15 septembre 1970 ;  
 Bontali (Thomas), pour compter du 15 septembre 1970 ;  
 N'Goma (Emmanuel), pour compter du 5 juillet 1970 ;  
 Niambi (Dominique), pour compter du 5 juin 1971 ;  
 Kidzouani (Samuel), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
 Gampo (Edouard), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1971 ;  
 Olangala (Jacques), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970 ;  
 Ombili (Joseph), pour compter du 5 juin 1971.

A la 1<sup>re</sup> classe de brigadiers :

MM. Kiminou (Jean-Frédéric), pour compter du 1<sup>er</sup> décembre 1970 ;  
 Kouka (Thomas), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
 Sounga (Marc), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 N'Tangoulou (Dominique), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Bemba (Lucien), pour compter du 4 décembre 1970 ;  
 Enzonga (Joseph), pour compter du 13 mars 1970 ;  
 Goma (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> décembre 1970 ;  
 M'Bayé (David), pour compter du 4 décembre 1970 ;  
 Youlou (Fulbert), pour compter du 22 septembre 1971 ;

MM. Moutou (Bernard), pour compter du 9 août 1970 ;  
 Zinga-Taty (Robert), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Kéta (Placide), pour compter du 23 octobre 1970 ;  
 Langou (Sébastien), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
 Vouma (Calixte), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
 Malonga (Tite), pour compter du 15 mars 1971.

A la 2<sup>e</sup> classe de brigadiers :

MM. Kokolo (Antoine), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
 Mandzoua (Samuel), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
 Moukengué (Basile), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Moukengué (Basile), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Pongui (Martin), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Ambey (Etienne), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;  
 Gantsongui (Jean-Pierre), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
 Bilampassi (Norbert), pour compter du 15 septembre 1970 ;  
 Bansimba (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Kaya (Eloï), pour compter du 1<sup>er</sup> février 1970 ;  
 Mougounga (Raphaël), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1970 ;  
 Niobi (François), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

A la 3<sup>e</sup> classe de brigadiers :

MM. Olondo (Jean-Pierre), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
 Biansoumba (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970.

*Dactyloscopistes-classeurs*

Au 3<sup>e</sup> échelon :

M. Bolo (Jean-Paul), pour compter du 9 janvier 1970.

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Foukou (Antoine), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970.

Au 5<sup>e</sup> échelon :

MM. N'Zahoult (Albert), pour compter du 21 février 1970 ;  
 Tsiba (Eugène), pour compter du 16 juin 1970 ;  
 Makosso (Jean-Paul), pour compter du 21 août 1970 ;  
 Moukouyou (Antoine-Blaise), pour compter du 21 août 1970.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Mayembo (Jacques), pour compter du 24 février 1970.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates sus-indiquées.

— Par arrêté n° 3435 du 25 juillet 1972, sont nommés au grade d'aspirant d'active à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1972, les élèves-officiers d'active dont les noms suivent :

ARMÉE DE TERRE

A. — CADRE D'ADMINISTRATION

*Les Sergents*

*Stagiaires à l'E.N.A. :*

MM. N'Kakou (Aaron) ;  
 Yoka (Apollinaire).

B. — SECURITE PUBLIQUE

*Direction de la Sécurité Publique :*

MM. N'Diambourila (Simon) ;  
 Ampion (Rigobert) ;  
 Pouéla (Dominique).

— Par arrêté n° 3097 du 3 juillet 1972, M. Mavoungou (Alphonse), officier de paix-adjoint stagiaire des cadres de la catégorie D I, de la police est titularisé et nommé au 1<sup>er</sup> échelon de son grade ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1<sup>er</sup> février 1970.

— Par arrêté n° 3534 du 31 juillet 1972, est nommé au grade d'aspirant d'active à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1972, l'élève-officier d'active dont le nom suit :

**ARMÉE DE L'AIR**

Le sergent-chef N'Damba (Gabriel).

— Par arrêté n° 3535 du 31 juillet 1972, les jeunes gens dont les noms suivent sont admis en classe de 6<sup>e</sup> de l'École Militaire Préparatoire des « Cadets de la Révolution, à compter du 7 septembre 1972.

N'Tétani (Pascal) ;  
 Akouala (Jean-Gervais) ;  
 Oba (Grégoire) ;  
 N'Goma (Pierre) ;  
 Allakoua (Jean) ;  
 Dibamba (Henri) ;  
 Pebou (Guy-Marc) ;  
 Fouékélet (Simon-Bernard) ;  
 Bamby-Kissoumbou (Patrice) ;  
 Savi (Félicien) ;  
 Diloungou (Constant-Jean-de Dieu) ;  
 Dzoko (Célestin) ;  
 Kassa-Ipodo (Jean-Paul) ;  
 Boukita (Jean) ;  
 Elion-Houa ;  
 Loufouilou (Appolinaire) ;  
 Mounguengui (Jean-Claude) ;  
 Demba (Hyppolite) ;  
 Dialounga (Alfred) ;  
 Kenzou (Albert) ;  
 Mafouma-M'Bita (Pierre) ;  
 Bassevila (René) ;  
 Madzou-M'Bani (Jean-Pierre) ;  
 Makaya (Célestin) ;  
 Elion (Jean-Calvaire) ;  
 Hendo (Paul) ;  
 N'Goma (Jean-Ernest) ;  
 Dzamba (Alphonse) ;  
 Pouaboud (Eugène) ;  
 Dombo (Philippe) ;  
 Kouka (Raymond) ;  
 Mopendza (Ambroise) ;  
 Mousika (Ignace) ;  
 Gangoué (Edouard) ;  
 M'Bany (Yrma-Yves) ;  
 Moukoubi (Albert) ;  
 Obami (Louis-Paul) ;  
 Kimbembé (Jean) ;  
 Koumou-Pamphile (Paul) ;  
 Liboko (François) ;  
 N'Tsoumou (François) ;  
 Mokoko (Gaston) ;  
 N'Dinga ;  
 N'Gadzié (Léon) ;  
 Bafimba (Jean-Fernand) ;  
 Elenga (Adolphe-Didier) ;  
 Malingou (Rufin) ;  
 M'Bama (Nicaise-Dieudonné) ;  
 Mimbi-Mouélé (Auguste) ;  
 N'Tsiloussilabo (Michel) ;  
 Batoula (Fulgence) ;  
 Bikandou (Blaise) ;  
 Lokoka (Prosper) ;  
 M'Pouo (Pierre) ;  
 Ompéré (Jean-Félix) ;  
 Sava (Adolphe) ;  
 Zékakany (Thomas-Jean) ;  
 Amouma (Fernand-Désiré) ;  
 Mavoungou (Laurent) ;  
 N'Gouma (Elic).

oOo

**PLAN**

DÉCRET n° 72-248 du 17 juillet 1972, portant création des cellules ministérielles de planification et des comités de planification des entreprises.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
 CHEF DE L'ÉTAT,  
 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 61-162 du 13 juillet 1961, fixant les attributions du ministère du plan et de l'équipement ;

Vu le décret n° 67-177 du 13 juillet 1967, portant réorganisation du conseil national du plan ;

Vu le décret n° 72-168 du 17 mai 1972, portant création du commissariat général au plan ;

Le conseil d'Etat entendu ;

**DÉCRÈTE :**

Art. 1<sup>er</sup>. — Au niveau de chaque ministère, il est créé sous l'autorité du ministre une cellule de planification dont les attributions sont les suivantes :

1° Etudier les projets sectoriels devant servir de base à l'élaboration du plan, en liaison étroite et sur les directives du commissariat général au plan ;

2° Activer, stimuler et contrôler au niveau du ministère l'exécution des projets après leur inscription au plan ;

3° Etablir pour le ministère, dans le cadre du plan national, un plan de travail annuel ;

4° Etudier les problèmes pratiques de l'exécution du plan en ce qui concerne leur département ;

5° Etablir les bilans d'exécution du plan.

Art. 2. — Chaque cellule s'assurera un secrétaire permanent.

Celui-ci est chargé d'organiser le travail de la cellule et d'établir les liaisons avec le Commissariat au plan, dont il sera le correspondant au niveau du ministère.

Art. 3. — Au niveau de chaque entreprise publique ou para-publique il est institué un Comité de planification de l'entreprise.

Ce Comité est chargé de l'élaboration et de l'exécution du plan de production et de développement de l'entreprise, des rapports avec la cellule de planification ministérielle et le Comité régional de développement.

Art. 4. — Chaque entreprise publique ou para-publique est tenue de préparer elle-même son projet de plan.

Elle fournira à la fin de chaque année un rapport détaillé d'exécution du plan au ministère de tutelle, lequel le fera parvenir au Ministère du Plan.

Art. 5. — La composition des cellules ministérielles de planification, des Comités de planification des entreprises sera fixée par arrêté du ministre du plan, sur proposition des ministres intéressés.

Art. 6. — Les ministres sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Art. 7. — Le présent décret sera publié au *Juornal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 17 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

oOo

**VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT,  
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE,  
 GARDE DES SCEAUX**

DÉCRET n° 72-255 du 25 juillet 1972, portant révocation de M. Eckomband (Ludovic), magistrat.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
 CHEF DE L'ÉTAT,  
 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 42-61 du 20 juin 1961, portant statut de la magistrature ;

Vu le décret n° 183-61 du 3 août 1961, portant application de la loi n° 42-61 du 20 juin susvisée ;

Vu l'ordonnance n° 63-10 du 6 novembre 1963, fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions ;

Vu la loi n° 5-62 du 20 janvier 1962, sur l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature ;

Vu le décret n° 70-384 du 23 décembre 1970, portant nomination de M. Eckomband (Ludovic) en qualité de magistrat ;

Vu l'arrêt de la Cour Criminelle d'Exception en date du 10 juin 1972, ayant condamné M. Eckomband (Ludovic) à 10 ans d'emprisonnement pour entretien des intelligences avec l'ennemi de la Révolution et pour non-dénonciation aux autorités militaires, administratives judiciaires de l'action exercée par l'auteur du coup d'état manqué du 22 février 1972 ;

Le conseil de discipline et le conseil d'Etat entendus ;

#### DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Eckomband (Ludovic), magistrat de de 3<sup>e</sup> grade est révoqué de son emploi et rayé des cadres pour compter du 10 juin 1972, date de sa condamnation.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 25 juillet 1972.

Le Chef de Bataillon,  
Commandant M. N'GOUAGI.

Par le Président du C.C. du P.C.T.,  
Président de la République,  
chef de l'Etat,  
Président du Conseil d'Etat :

Pour le Vice-président du conseil d'Etat,  
garde des sceaux,  
Ministre de la justice en mission :

*Le ministre des finances et du  
budget chargé de l'intérim,*

A.-Ed. POUNGUI.

### MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

DÉCRET n° 72-224 du 26 juin 1972, modifiant le décret n° 29-60 du 4 février 1960, portant institution d'une Caisse de retraites de la République Populaire du Congo.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu la délibération n° 42-57 du 14 août 1957, portant statut général des cadres de la République Populaire du Congo, notamment en ses articles 141, 145 et 151, alinéa 1 (2<sup>o</sup>) ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 29-60 du 4 février 1960, portant institution d'une Caisse de retraites de la République Populaire du Congo ;

Le conseil d'Etat entendu ;

#### DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le paragraphe V de l'article 17 du décret n° 29-60 du 4 février 1960 est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

V — à la pension d'ancienneté ou à la pension proportionnelle visée à l'article 5, paragraphe IV (1<sup>o</sup>) ci-dessus, s'ajou-

tent, le cas échéant, les avantages familiaux servis aux agents en activité, à l'exclusion des suppléments rattachés tant aux traitements qu'à l'indemnité de résidence.

#### Lire :

V — (nouveau) — à la pension d'ancienneté ou à la pension proportionnelle visée à l'article 5, paragraphe IV (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>) ci-dessus, s'ajoutent, le cas échéant, les avantages familiaux servis aux agents en activité, à l'exclusion des suppléments rattachés tant aux traitements qu'à l'indemnité de résidence.

(Le reste sans changement).

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 26 juin 1972.

Commandant M. N'GOUAGI.

Par le Président de la République :

*Le ministre des finances  
et du budget,*

A.-Ed. POUNGUI.

*Le ministre du travail,  
A. DENGUET.*

### MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DU TOURISME

DÉCRET n° 72-256 du 29 juillet 1972, portant nomination de M. Sianard (Charles-Maurice) en qualité de directeur général de la Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA-CONGO).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP, du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-130/MF, du 9 mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n° 40-70 du 24 septembre 1970, portant nationalisation des Sociétés SIAN, SOSUNIARI et leurs filiales ;

Vu l'ordonnance n° 41-70 du 24 septembre 1970, portant création de la Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA-CONGO) ;

Vu le décret n° 70-310 du 25 septembre 1970, portant organisation de la Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA-CONGO) ;

Vu le décret n° 71-51 du 25 février 1971, portant approbation des statuts de la Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA-CONGO) ;

Vu le décret n° 71-43 du 15 février 1971, portant nomination à la SIA-CONGO ;

Vu le décret n° 70-123 du 21 avril 1970, portant nomination de M. Sianard (Charles-Maurice) en qualité de directeur général de l'Administration du Territoire ;

Le conseil d'Etat entendu,

#### DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Sianard (Charles-Maurice), administrateur des services administratifs et financiers, précédemment directeur général de l'Administration du Territoire, est détaché auprès de la Société Congolaise Agro-Industrielle SIA-CONGO pour y exercer les fonctions de directeur général en remplacement de M. Issoïbéka (Pacifique).

Art. 2. — La rémunération de M. Sianard (Charles-Maurice) sera prise en charge par la SIA-CONGO qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution des droits à pension de l'intéressé.

Art. 3. — Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au *Journal officiel*.

Fait à BrazzaZille, le 29 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

Par le Président de la République :

*Le ministre de l'industrie,  
des mines et du tourisme,*

J. LEKOUNDZOU.

*Le ministre des finances  
et du budget,*

A.-Ed. POUNGUI.

*Le ministre du travail,*

A. DENGUET.

—o—

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCRET N° 72-247/ETR-DAAJ-D.AGPM. du 11 juillet 1972, portant nomination de M. N'Goulou (Louis-Anselme) en qualité de secrétaire d'ambassade à Rome (Italie).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères ;

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961, portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 66-92 du 2 mars 1966, portant organisation du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 67-116/ETR-DAGPM. du 16 mai 1967, fixant le régime de rémunération des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo à l'étranger ;

Vu le décret n° 67-102 du 6 mai 1967, portant réorganisation des structures des ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger ;

Vu le décret n° 71-403 du 16 décembre 1971, portant nomination des membres du conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 70-54 du 26 février 1970, portant nomination de M. N'Dinga (Prosper) en qualité de secrétaire d'ambassade à Rome ;

Le conseil d'Etat entendu ;

DÉCRÈTE :

1<sup>er</sup> Art. 1<sup>er</sup>. — M. N'Goulou (Louis-Anselme), attaché des services administratifs et financiers de 4<sup>e</sup> échelon de la catégorie A 2, en service au ministère des affaires étrangères (Bureau d'Etudes) est nommé secrétaire d'ambassade à Rome en remplacement de M. N'Dinga (Prosper) appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Les ministres des affaires étrangères, du travail et des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret qui prendra effet

pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à Rome, sera inséré au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 11 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil d'Etat :

*Le ministre des affaires étrangères,*

H. LOPES.

*Le ministre des finances  
et du budget,*

A.-Ed. POUNGUI.

*Le ministre du travail,*

A. DENGUET.

—o—

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE

### Actes en abrégé

#### PERSONNEL

#### Tableau d'avancement - Promotion - Titularisation

— Par arrêté n° 2840 du 24 juin 1972, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1969, les fonctionnaires des cadres des catégories C et D, des services techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

#### CATEGORIE C I

##### a) Agent technique

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Loubayi (Abel).

##### b) Dessinateur principal

Pour le 7<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Coucka-Bacani (Michel).

#### CATEGORIE C 2

##### a) Agent technique

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Mahinga (Gabriel).

##### b) Dessinateurs principaux

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Bouckou (Gaston) ;  
Kibouilou (Abraham).

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Kembo (Marc).

#### CATEGORIE D I

##### a) Chefs-ouvriers

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Massengo (Nestor).

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Kokolo (René) ;  
Panghoud (Jean-Marie).

A 30 mois :

M. Poaty (Mathieu).

*b) Dessinateurs*

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Kayi (Jonathan).

A 30 mois :

MM. Binguilâ (Paul) ;  
Bitoumbou (Pierre).

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Bakekolo (Daniel) ;  
M'Boungou (Antoine).

## CATEGORIE D II

*a) Ouvriers*

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Ibarra (Joseph).

*b) Aides-dessinateurs*

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Moukani (Moïse).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Kodia (Ernest) ;  
Mongo (Benoît).

— Par arrêté n° 2842 du 24 juin 1972, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1970, les fonctionnaires des cadres des catégories C et D, des services techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

## CATEGORIE C I

*a) Agents techniques*

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Mabilia (Oscar) ;  
Yala (Isidore).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Samba (Samuel).

## CATEGORIE C II

*a) Dessinateurs principaux*

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. N'Koukou (Ignace).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Kifouéfoué (Gaspard).

Pour le 7<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Kanza (Camille).

## CATEGORIE D I

*a) Chefs-ouvriers*

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Mangouta (Paul) ;  
Tchicaya (Edouard).

*b) Dessinateurs*

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Badila (Dominique).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Moumbenza (Aurélien).

Pour le 7<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Moutou (Grégoire).

## CATEGORIE D II

*a) Aide-dessinateurs*

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. N'Guenza (Nicolas) ;  
N'Sangou (Augustin).

A 30 mois :

M. Mandimi (Antoine).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Kouilou (Casimir).

Pour le 7<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Boukaka (Lambert).

*b) Ouvriers*

Pour le 7<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

M. Kaya (Albert).

Pour le 9<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Malonga (Marcel) ;  
Goma (René).

— Par arrêté n° 4821 du 24 juin 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1969, les fonctionnaires des cadres des catégories C et D, des travaux publics dont les noms suivent :

## CATEGORIE C I

*a) Agent technique*

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Loubayi (Abel), pour compter du 30 octobre 1969.

*b) Dessinateur principal*

Au 7<sup>e</sup> échelon :

M. Coucka-Bacani (Michel), pour compter du 22 septembre 1969.

## CATEGORIE C II

*a) Agent technique*

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Mahinga (Gabriel), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969.

*b) Dessinateurs principaux*

Au 2<sup>e</sup> échelon, pour compter du 22 septembre 1969 :

MM. Bouckou (Gaston) ;  
Kibouilou (Abraham).

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Kembo (Marc), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1969.

## CATEGORIE D I

*a) Chefs-ouvriers*

Au 3<sup>e</sup> échelon :

M. Massengo (Nestor), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Au 4<sup>e</sup> échelon, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969 :

MM. Kokolo (René) ;  
Panghoud (Jean-Marie) ;  
Poaty (Mathieu), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1969.

*b) Dessinateurs*

Au 4<sup>e</sup> échelon :

MM. Kayi (Jonathan), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969 ;  
Binguila (Paul), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1969 ;  
Bitoumbou (Pierre), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1969.

Au 5<sup>e</sup> échelon, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969 :

MM. Bakékolo (Daniel) ;  
M'Boungou (Antoine).

## CATEGORIE D II

*a) Ouvrier*

Au 5<sup>e</sup> échelon :

M. Ibarra (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969.

*b) Aides-dessinateurs*

Au 5<sup>e</sup> échelon :

M. Moukani (Moïse), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Vu, conformément au point 8 du protocole précité, que le diplôme présenté par les intéressés est équivalent en République Populaire du Congo au diplôme de Docteur ès Sciences (Doctorat d'Etat) ;

Vu le décret n° 71-403 du 16 décembre 1971, fixant la composition du conseil d'Etat ;

**DÉCRÈTE :**

Art. 1<sup>er</sup>. — MM. Malonga (André) et Balombela (Athanas), titulaires du diplôme de « Master of Science » en Pharmacie, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de pharmacien de 4<sup>e</sup> échelon stagiaire, indice local I 060 ; ACC : néant.

Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 10 juillet 1972.

Commandant Marien N'Gouabi.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil d'Etat,

*Le ministre de la santé  
et des affaires sociales,*

Dieudonné ITOUA.

*Le ministre des finances  
et du budget,*  
A.-E. POUNGUI.

*Le ministre du travail,*  
A. DENGUET.

—oo—

RECTIFICATIF n° 72-244/MT-DGT-DGABE.-7-4 du 10 juillet 1972, au décret n° 72-127/MT-DGT-DGAPE.-7-2 du 20 avril 1972, portant intégration et nomination de M. Ganga (Pierre) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Élevage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

*Au lieu de :*

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Ganga (Pierre), titulaire du diplôme de « Master of Science » en Médecine Vétérinaire, délivré par l'Académie d'Agriculture de l'Ukraine, équivalent en République Populaire du Congo à la Maîtrise, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé) et nommé inspecteur vétérinaire stagiaire, indice local 660 ; ACC : néant.

*Lire :*

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Ganga (Pierre), titulaire du diplôme de « Master of Science » en Médecine Vétérinaire, délivré par l'Académie d'Agriculture de l'Ukraine, équivalent en République Populaire du Congo à la Maîtrise, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Élevage) et nommé inspecteur vétérinaire stagiaire, indice local 660 ; ACC : néant.

(Le reste sans changement).

Brazzaville, le 10 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil d'Etat :

*Le ministre de l'agriculture,  
des eaux et forêts,*

A. GANGOUÉ.

*Le ministre des finances  
et du budget,*  
A.-E. POUNGUI.

*Le ministre du travail,*  
A. DENGUET.

**Actes en abrégé**

**PERSONNEL**

*Tableau d'avancement - Intégration et nomination  
Promotion - Changement de cadre  
Régularisation de situation*

— Par arrêté n° 3022 du 30 juin 1972, sont et demeurent retirées les dispositions de l'arrêté n° 4860/MT-DGT-DGAPE.-3-4-5 du 2 décembre 1969, portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1969 des fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services administratifs et financiers en ce qui concerne M. Makaya (Léon).

Est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1969 pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans M. Makaya (Léon), commis de 4<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie D, hiérarchie II de services administratifs et financiers en service à la Direction des affaires administratives et financières (Enseignement Primaire et Secondaire) à Brazzaville.

— Par arrêté n° 3024 du 30 juin 1972, sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 1041/MT-DGT-DGAPE.-3-4-5 du 9 mars 1972, portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1971 des fonctionnaires des cadres des catégories C et D, des services administratifs et financiers (Administration Générale et Travail) en ce qui concerne M. Loko (Albert).

— Par arrêté n° 3206 du 11 juillet 1972, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1971, les fonctionnaires des cadres des catégories C et D, des services administratifs et financiers (Administration Générale) dont les noms suivent :

**HIÉRARCHIE II**

*a) Secrétaire d'administration*

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Moutondia (Sylvestre).

*b) Agents spéciaux*

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Mafoundou (Michel) ;  
M' Vouama (Urbain).

**HIÉRARCHIE I**

*Dactylographe qualifié*

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Milandou (Grégoire).

— Par arrêté n° 3018 du 30 juin 1972, M. Monié (Casimir), agent technique de 3<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, indice 460 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I de l'agriculture de la République Centrafricaine en service à Brazzaville, radié du contrôle des cadres de la Fonction Publique Centrafricaine pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1972 par arrêté n° 156/MFPT-DGFP-DPFP du 14 avril 1972, est intégré dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services techniques (Agriculture) de la République Populaire du Congo et nommé conducteur d'agriculture de 4<sup>e</sup> échelon, indice 460 ; ACC : 8 mois, 12 jours ; RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1972 et du point de vue de la soldé à compter de la date de prise de service de l'intéressé.

— Par arrêté n° 3019 du 30 juin 1972, M. Obambi (Samuel), secrétaire d'administration de 1<sup>er</sup> échelon, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services administratifs et financiers précédemment en service à la Présidence du conseil d'Etat à Brazzaville est placé en position de détachement auprès de la Caisse Congolaise d'Amortissement pour une longue durée.

La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Caisse Congolaise d'Amortissement qui est, en outre redevable envers le Trésor de l'Etat congolais de la contribution

Au 6<sup>e</sup> échelon :

MM. Kodja (Ernest), pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1969 ;  
Mongu (Benoît), pour compter du 3 janvier 1969.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 2843 du 24 juin 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1970, les fonctionnaires des cadres de la catégories C et D, des Travaux Publics dont les noms suivent :

#### CATEGORIE C I

##### a) Agents techniques

Au 3<sup>e</sup> échelon, pour compter du 22 septembre 1970 :

MM. Mabiala (Oscar) ;  
Yala (Isidore).

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Samba (Samuel), pour compter du 5 décembre 1970.

#### CATEGORIE C II

##### b) Dessinateurs principaux

Au 5<sup>e</sup> échelon :

M. N'Koukou (Ignace), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Kifouéoué (Gaspard), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Au 7<sup>e</sup> échelon :

M. Kanza (Camille), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

#### CATEGORIE D I

##### a) Chefs-ouvriers

Au 4<sup>e</sup> échelon, pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 :

MM. Mangouta (Paul) ;  
Tchicaya (Edouard).

##### b) Dessinateurs

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Badila (Dominique), pour compter du 26 juin 1970.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Moumbenza (Aurélien), pour compter du 4 mai 1971.

Au 7<sup>e</sup> échelon :

M. Moutou (Grégoire), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

#### CATEGORIE D II

##### a) Aides-dessinateurs

Au 5<sup>e</sup> échelon :

MM. N'Guenza (Nicolas), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;  
N'Sangou (Augustin), pour compter du 1<sup>er</sup> août 1970 ;  
Mandimi (Antoine), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Kouilou (Casimir), pour compter du 17 mai 1970.

Au 7<sup>e</sup> échelon :

M. Boukaka (Lambert), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

##### b) Ouvriers

Au 7<sup>e</sup> échelon :

M. Kaya (Albert), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970.

Au 9<sup>e</sup> échelon, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 :

MM. Malonga (Marcel) ;  
Goma (René).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3260 du 12 juillet 1972, M. Mavoungou-Tchicaya (Jean-Louis), assistant de la Navigation Aérienne stagiaire des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services techniques de la République Populaire du Congo en service à Brazzaville est titularisé et nommé au 1<sup>er</sup> échelon de son grade pour compter du 15 janvier 1971 ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

### Actes en Abrégé

— Par arrêté n° 3319 dC 18 juillet 1972, est autorisée l'ouverture d'un dépôt de médicaments, produits et spécialités pharmaceutiques simples et non toxiques à Dongou (Région de la Likouala) à M. Mathurin (Emmanuel), sous réserve que ce dépôt soit géré par lui-même.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

DÉCRET n° 72-243/MT-DGT-DGAPE.-7-5-4 du 10 juillet 1972, portant intégration et nomination de MM. Malonga (André) et Balombela (Athanas) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP. du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-100/MF. du 9 mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-195/FP. du 5 juillet 1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62-196/FP. du 5 juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP. du 5 juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 février 1962 ;

Vu le décret n° 63-81 du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 65-44 du 12 février 1965, portant statut commun des cadres de la catégorie A I, de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 67-50 du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, (notamment en son article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2) ;

Vu le protocole d'accord sur l'équivalence des diplômes conclu le 5 août 1970 entre la République Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;

Vu les demandes d'intégration dans la Fonction Publique introduites par MM. Malonga (André) et Balombela (Athanas), titulaires du diplôme de « Master of Science » en Pharmacie ;



pour constitution des droits à pension de l'intéressé.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé.

— Par arrêté n° 3339 du 19 juillet 1972, en application des dispositions combinées des décrets nos 59-19 et 62-195/PP. des 24 janvier 1959 et 5 juillet 1962, les élèves désignés ci-après, titulaires du B.E.M.G. ou B.E.M.T. et du diplôme d'agent technique soudeur, délivré par l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications de Bangui (R.C.A.), sont intégrés dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services techniques (P.T.) et nommés au grade d'agent des Installations Electro-Mécaniques (I.E.M.) stagiaire, indice local 330 ; ACC et RSMC : néant.

MM. Kilendo (Henri) ;  
Makéla (Théophile) ;  
Mavoungou-Thibouanga (Jean) ;  
M'Bou (Bernard) ;  
Moussanat (Désiré) ;  
M'Pélé-M'Pélé (Edouard) ;  
Pangou (Théodore) ;  
Zoungoula (Alphonse).

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

— Par arrêté n° 3347 du 19 juillet 1972, les fonctionnaires de la Santé Publique dont les noms suivent, déclarés admis par arrêté n° 2281/MT-DGT-DGAPE. du 28 mai 1971, aux épreuves du concours de présélection et ayant satisfait au stage de recyclage, sont intégrés dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de secrétaire-comptable de 1<sup>er</sup> échelon, indice local 380 ; ACC : néant

*Infirmier breveté-secrétaire médical*

MM. Fouka (Samuel) ;  
Bambi (Pierre) ;  
Mampika (François) ;  
Ondellé (Abraham) ;  
Massengo (Joseph).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2 mai 1972.

— Par arrêté n° 3025 du 30 juin 1972, sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 1042/MT-DGT-DGAPE.-3-4-5 du 9 mars 1972, portant promotion des fonctionnaires des cadres des catégories C et D, des services administratifs et financiers (Administration Générale et Travail) en ce qui concerne M. Loko (Albert).

RECTIFICATIF n° 3035/MT-DGT-DGAPE.-43-8 à l'arrêté n° 209 MT-DGT-DGAPE. du 15 janvier 1972, portant promotion sur la liste d'aptitude aux grades de contre-maître et chef-ouvrier d'administration en ce qui concerne M. Bounda Joachim).

Au lieu de :

CATEGORIE C II

Contre-maître de 3<sup>e</sup> échelon, indice 430 ; ACC : 1 an, 11 mois, 21 jours.

M. Bounda (Joachim), pour compter du 7 juillet 1970.

Lire :

CATEGORIE C II

Contre-maître de 4<sup>e</sup> échelon, indice 460 ; ACC : néant

M. Bounda (Joachim), pour compter du 7 juillet 1970.

(Le reste sans changement).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3207 du 11 juillet 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1971, les fonctionnaires des cadres des catégories C et D, des services administratifs et financiers (Administration Générale) dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant :

HIÉRARCHIE I

a) Secrétaire d'administration

Au 5<sup>e</sup> échelon :

M. Moutondia (Sylvestre), pour compter du 27 janvier 1971.

b) Agents spéciaux

Au 4<sup>e</sup> échelon :

MM. Mafoundou (Michel), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;

M'Vousama (Urbain), pour compter du 21 mai 1971.

HIÉRARCHIE I

Dactylographe qualifié

M. Milandou (Grégoire), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Le présent arrêté prendra effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3027 du 30 juin 1972, en application des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 60-132/PP-PC. du 5 mai 1960, Mme Eckomband (Céline), institutrice-adjointe de 3<sup>e</sup> échelon, indice 430 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à la Présidence de la République à Brazzaville est versée à concordance de catégorie dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services administratifs et financiers (Administration Générale) et nommée secrétaire d'administration de 3<sup>e</sup> échelon, indice 430 ; ACC : 2 ans, 9 mois, 17 jours ; RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 18 janvier 1972.

— Par arrêté n° 3159 du 6 juillet 1972, l'arrêté n° 4615/MT-DGT-DGAPE. du 10 novembre 1969, autorisant Mme Opa née Bayounguisa (Angélique) à rejoindre son époux est retiré.

En application des dispositions de l'article 133 (alinéa 3) de la délibération n° 42-57 du 14 août 1957. Mme Opa née Bayounguisa (Angélique), monitrice supérieure de 1<sup>er</sup> échelon, des cadres de la catégorie D, hiérarchie I de l'Enseignement, est placée d'office en position de disponibilité pour la période allant du 21 octobre 1969 au 30 septembre 1970 (Régularisation).

Mme Opa née Bayounguisa (Angélique), inscrite depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1970 à l'Institut National d'Administration Scolaire et Universitaire 4, rue Danton - Paris VI, bénéficiera pour compter de cette date de la bourse spéciale de stage dont le mandatement sera assuré par le ministère des finances.

Elle a, en outre, droit à l'indemnité de première mise d'équipement.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Actes en abrégé

— Par arrêté n° 2619 du 14 juin 1972, est prorogé pour une date indéterminée le délai de la mesure du monopole d'importation de produits et articles ci-dessus énumérés accordé à l'O.F.N.A.C.O.M. par arrêté n° 3447 du 18 juillet 1967 susvisé.

Concentre et purée de tomate ;  
Imprimés de coton dit imitation « Wax et Fancy » (Origine Japon) ;

Imprimés de coton (origine Chine Populaire) ;  
Couvertures de coton, laine, fibrancé ;  
Seaux galvanisés et ustensiles de ménage émaillés (dans  
le cadre de jumelage existant en faveur de CETRAMET-  
CONGO) ;

Riz ;  
Drills toutes qualités ;  
Tissu écri (américain, shirting).

Les dispositions antérieures contraires à ce texte sont  
abrogées.

— Par arrêté n° 3136 du 4 juillet 1972, les Chambres  
de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie sont seules auto-  
risées à délivrer des certificats d'origine pour les marchan-  
dises à l'exportation.

Les certificats d'origine doivent obligatoirement compor-  
ter, aux fins d'identification des marchandises :

- Le pays de destination ;
- L'indication de la nature ainsi que les poids nets et  
bruts des marchandises ;
- Le nom ou la raison sociale avec l'adresse complète de  
l'expéditeur ;
- Le numéro d'enregistrement ;
- La date et le lieu de la délivrance ;
- Le sceau de la Chambre de commerce émettrice ;
- Le nom et la signature de la personne qui est habilitée  
à signer.

Les certificats d'origines doivent préalablement à toute  
présentation aux services des douanes être visés par la Direc-  
tion du Commerce extérieur.

Le visa de l'administration des douanes à la sortie est  
obligatoire pour leur conférer le caractère authentique.

La délivrance d'un certificat d'origine est assujettie à une  
redevance au profit de la Chambre de commerce émettrice.

Cette redevance est fixée par arrêté du ministre du Com-  
merce sur proposition des Chambres de Commerce.

Il est interdit de délivrer des certificats d'origine en blanc  
ou anti-datés.

Tout demandeur qui ferait une fausse déclaration en vue  
d'obtenir un certificat d'origine, ou qui utiliserait un certifi-  
cat faux ou falsifié pourrait se voir refuser l'une quelconque  
des Chambres de Commerce ou par les autorités responsables  
le bénéfice du certificat d'origine pour l'exportation, sans  
préjudice des poursuites judiciaires prévues par la loi.

— Par arrêté n° 3135 du 4 juillet 1972, les prix de vente  
de produits alimentaires de première nécessité ci-dessous  
énumérés sont ainsi fixés :

Farine :	GROS	CONSOMMATEUR	
		(Le kilogramme).	
Sac de 50 kilogrammes.....	2 190	2 320	47 »
<b>Riz :</b>			
(local) sac de 100 kilogram- mes.....	6 800	7 500	75 »
(d'importation) sac de 100 kilo- grammes.....	6 800	7 500	75 »
<b>Poissons salés :</b>			
Sacs de 50 kilogrammes :			
(Le kilogramme) :			
Requin.....	8 450	9 295	186 »
Savalo.....	7 500	8 325	167 »
Bacalao.....	9 300	10 230	205 »
Capitaine.....	13 400	14 874	297 »
Merluz (Courbine).....	8 050	8 855	177 »
Flétan.....	10 350	11 385	228 »
Coupe fil.....	7 550	8 505	170 »
Mulé sac de 30 kilogram- mes.....	5 100	5 610	187 »
Dorade sac de 30 kilogram- mes.....	6 600	7 260	242 »
Morue sac de 20 kilogram- mes.....	5 800	6 380	319 »
Morue sac de 10 kilorram- mes.....	2 875	3 160	316 »

### Graisses alimentaires :

#### Margarines :

	GROS	CONSOMMATEUR
Blue Band 1 kilogramme.....	340	377 »
Blue Band demi-kilogrammes..	175	193 »
Astra 900 grammes.....	393	432 »
Astra 225 grammes.....	107	118 »
Astra 450 grammes.....	227	250 »
Norma 900 grammes.....	302	332 »
Norma 225 grammes.....	87	96 »
Norma 450 grammes.....	159	175 »

#### Farine lactée et aliments diététiques :

##### Blédines :

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> âge.....	115	124 »
Croissance.....	152	164 »
Junior.....	152	161 »
Lacté.....	180	191 »
5 céréales.....	129	139 »
7 légumes.....	266	287 »
Fruits.....	266	287 »
Chocolatée.....	152	161 »
Biberon diase.....	152	161 »

##### Cérélaes :

G.M.....	252	272 »
P.M.....	123	138 »

##### Blédines :

500 grammes.....	164	177 »
Aux légumes.....	148	160 »

##### Guigoz :

Lait demi-écrémé.....	394	426 »
Lait entier.....	409	442 »
5 céréales.....	137	148 »
Farine lactée.....	205	221 »
Enrichie.....	176	190 »
Printanière.....	172	186 »
Maizena.....	88	95 »
Nidine instantanée.....	109	118 »
Nido demi-écrémé.....	394	426 »
Nido entier.....	415	448 »
Pélagon.....	415	448 »
Phosphatine 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> âge.....	116	125 »
Sinlac.....	92	99 »

##### Lait :

Le gosse concentré sucré 370 grammes.....	54	58 »
--	----	------

##### Nestlé :

400 grammes.....	90	97 »
78 grammes.....	18	19 »

##### Bonnet rouge sucré :

380 grammes.....	71	77 »
78 grammes.....	22	24 »
Bonnet rouge non sucré 170 grammes.....	35	38 »

##### Farm :

Concentré sucré écrémé :		
Sucré 380 grammes.....	57	62 »
Sucré 397 grammes.....	70	76 »

##### Gloria :

Concentré non sucré 410 grammes.....		
Instantané 900 grammes.....	496	536 »
Concentré 170 grammes.....	31	33 »
Concentré 300 grammes.....	213	230 »
Bébé Hollandais écrémé.....	216	233 »
Hendebert.....	204	220 »
Stérilisé bouteille.....	152	164 »

##### Beurre :

Beurre pasteurisé 250 grammes.....		
Le Coisel 250 grammes.....	122	144 »
Beurre Ye.....	209	247 »
Luna E.V. 250 grammes.....	183	216 »
	212	250 »

<i>Pales alimentaires :</i>		
Famo 250 grammes.....	43	47 »
Rivoire et Carret.....	56	62 »
<i>Gringoires :</i>		
500 grammes.....	125	138 »
250 grammes.....	68	75 »
Pommes de terre d'importation :	88 »	
<i>Huile végétale de table et de cuisine :</i>		
Olive.....	690	776 »
Huile Alba de table.....	259	291 »
Huile Lesieur arachide.....	322	362 »
<i>Conserves de viande :</i>		
Corned-beef Bella :		
335 grammes.....	110	118 »
195 grammes.....	75	80 »
Corned-beef Copa :		
340 grammes.....	125	134 »
Corned-beef Dolo :		
340 grammes.....	166	178 »
190 grammes.....	102	109 »
130 grammes.....	78	83 »
<i>Conserves de poissons :</i>		
Sardines à huile origine Canariens.....	42	45 »
Sardines à huile origine Maroc.....	45	48 »
Sardines à la tomate Alcad.....	44	47 »
Sardines à huile Titus Nat.....	37	40 »
Pilchard forme ovale.....	128	137 »
Pilchard forme ronde.....	57	61 »
<i>Sel de table et de cuisine :</i>		
Sel de table 750 grammes (Allemagne F.).....	76	89 »
Sel de table 800 grammes (Allemagne F.).....	80	94 »
Sel de cuisine sac de 18 kilogrammes.....	448	524 »
	(Le kilogramme)	30 »

Toutes dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogées pour ces produits alimentaires.

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux textes en vigueur.

— Par arrêté n° 3134 du 4 juillet 1972, les prix de vente des articles ménagers ci-dessous énumérés sont ainsi fixés suivant leur diamètre en centimètres :

	GROS	CONSUMMATEUR
	(La boîte).	5 »
Allumettes 1440 boîtes.....	6 305	7 345 »
Bols émaillés Chine 12 .....	74	81 »
Bols émaillés Chine 10 .....	52	57 »
Cuvette émaillée Chine 70 .....	1 315	1 447 »
<i>Cuvettes en aluminium :</i>		
36 Chine.....	417	459 »
60 Chine.....	1 354	1 489 »
50 Chine.....	797	877 »
40 Chine.....	182	200 »
50 Chine.....	225	248 »
70 Chine.....	622	684 »
Cuvette en aluminium 70 .....	804	884 »
Série de 6 casseroles en aluminium.....	4 022	4 424 »
Série de 3 casseroles en aluminium.....	4 022	4 424 »
Série de 4 casseroles en aluminium.....	2 565	2 822 »
Casserole émaillée 26.....	703	773 »
Casserole émaillée 22.....	495	545 »
Lampe luciole.....	556	614 »
Lampe marine.....	663	733 »
Lampe feuchran.....	479	529 »
Seaux émaillés Chine.....	667	734 »

<i>Seaux émaillés Chine :</i>		
24 .....	568	625 »
30 .....	745	820 »
<i>Seaux galvanisés :</i>		
34 .....	505	556 »
30 .....	403	443 »
28 .....	375	413 »
32 .....	450	495 »
<i>Verres à boire :</i>		
Conique 38 .....	53	64 »
Roque 90 .....	56	67 »
Baccara 6 pièces.....	625	750 »
Fimaments.....	33	40 »
Gobet chaboard.....	60	72 »
Bambou.....	28	34 »
Chope Aprilia.....	60	72 »
Décorés.....	65	78 »
Côtes arrêtées.....	60	72 »
Back minich.....	80	96 »
Gobelets émaillés 12.....	78	86 »
Pot de chambre 30.....	232	255 »
Calabash 12 .....	361	397 »
Réchaud à pression.....	1 438	1 654 »
Réchaud à pétrole « Turn ».....	2 083	2 395 »
Fly Tox bombe 1 litre.....	635	711 »
Shelltox 1 litre.....	210	235 »
Shelltox bombe 350 cc.....	275	308 »
<i>Baquet :</i>		
Référence 221.....	802	882 »
» 220.....	1 234	1 357 »
» 230.....	1 034	1 137 »
Bassine ronde 50 centimètres.....	645	710 »

Toutes dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogées pour ces articles ménagers.

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ADDITIFS n° 3301 du 17 juillet 1972 à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2619/MC-DGC-DCE. du 14 juin 1972.

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2619/MC/DGC-DCE du 14 juin 1972 est complété comme suit :

Sel ;  
Poisson salé ;  
Lait ;  
Emaillés.

(Le reste sans changement).

## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.

### Actes en abrégé

#### PERSONNEL

Tableau d'avancement-Promotion-Titularisation, liste d'aptitude Admission au B.E.M.G.

— Par arrêté n° 2996 du 30 juin 1972, M. Massala (Joachim), instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> échelon, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service dans le Pool-Est est inscrit à 2 ans au tableau d'avancement au titre de l'année 1968 pour le 3<sup>e</sup> échelon.

— Par arrêté n° 2998 du 30 juin 1972, sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1969, les instituteurs-adjoints des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Koukou (Léonard).

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Manima (Aimé).

A 30 mois :

MM. Oyéné (Joseph) ;  
N'Dzoma (Jean).

— Par arrêté n° 3 000 du 30 juin 1972, sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1970, les instituteurs-adjoints des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Massa (Pierre).

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Boumba-Fouti (Joël).

— Par arrêté n° 3002 du 30 juin 1972, sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1968, les instituteurs-adjoints des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Boumba-Fouti (Joël) ;  
Ganga (Hilaire).

— Par arrêté n° 3045 du 1<sup>er</sup> juillet 1972, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1969, les moniteurs-supérieurs des cadres de la catégorie D I, des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Kendé (Isidore).

A 30 mois :

M. Tsinda (Bernard).

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

Mme Bilombo née Tessa (Louise).

— Par arrêté n° 2997 du 30 juin 1972, M. Massala (Joa-chim), instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> échelon, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service dans le Pool-Est est promu au 3<sup>e</sup> échelon, de son grade pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1968 ; ACC et RSMC : néant. Avancement au titre de l'année 1968.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1968.

— Par arrêté n° 2999 du 30 juin 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1969, les instituteurs-adjoints des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

Au 2<sup>e</sup> échelon :

M. Koukou (Léonard), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1969.

Au 3<sup>e</sup> échelon :

MM. Manima (Aimé), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1969 ;  
Oyéné (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1969 ;  
N'Dzoma (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3001 du 30 juin 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1970, les instituteurs-adjoints des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

Au 2<sup>e</sup> échelon :

M. Massa (Pierre), pour compter du 23 septembre 1970.

Au 3<sup>e</sup> échelon :

M. Boumba-Fouti (Joël), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3003 du 30 juin 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1968, les instituteurs-adjoints des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

Au 2<sup>e</sup> échelon, pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1968 :

MM. Boumba-Fouti (Joël) ;  
Ganga (Hilaire).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3004 du 30 juin 1972, M. Pondo (Isaac), moniteur-supérieur de 3<sup>e</sup> échelon, de la catégorie D, hiérarchie I des cadres des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville-Nord est inscrit sur liste d'aptitude et promu à titre exceptionnel au titre de l'année 1970 au grade d'instituteur-adjoint de 1<sup>er</sup> échelon, indice 380 catégorie C, hiérarchie I ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature.

— Par arrêté n° 3046 du 1<sup>er</sup> juillet 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1969, les moniteurs-supérieurs des cadres de la catégorie D I, des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

Au 2<sup>e</sup> échelon :

MM. Tsinda (Bernard), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;  
Kendé (Isidore), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1969 ;

Au 3<sup>e</sup> échelon :

Mme Bilombo née Tessa (Louise), pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1969.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3299 du 17 juillet 1972, sont promus aux échelons ci-après à 3 ans au titre de l'année 1970, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent ; ACC et RSMC :

#### HIÉRARCHIE I

##### a) Moniteurs-supérieurs

Au 2<sup>e</sup> échelon, pour compter du 25 septembre 1971 :

MM. Akanankourou (J.-Joseph) ;  
M'Bika (Hilaire) ;  
Mmes Bikandou-Damba (Augustine) ;  
Mialebama-Boudzoumpu (Jeanne) ;  
N'Tontolo (Céline) ;  
Mantissa (Yvonne),

Pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;

Samba née Pembé (Véronique),  
NGanga née Gouama (Antoinette),

Au 3<sup>e</sup> échelon :

M. Itoua (Gabriel), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.  
Mme Massamba née Malanda (Julie), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971.

Pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 :

MM. Mounanga (Alphonse) ;  
Issombo (Jean) ;  
Banatodi (Alphonse) ;

Pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 :

MM. Ikongo (Philippe) ;  
Mouckayoulou (Célestin).

Pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 :

MM. Okombi (Donatien) ;  
Matouti-Loemba (Jean-Baptiste).  
Mme Loussakou (Marie-Jeanne).  
M. N'Gouma (Isidore), pour compter du 8 juin 1971.

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Biabia (Alphonse), pour compter du 8 juillet 1971.

Pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 :

MM. Bidilou (André) ;  
Taty (Ernest-Gervais) ;  
Moubembé (Albert) ;  
Elotas (Guy-André).

Au 5<sup>e</sup> échelon, pour compter du 11 janvier 1971 :

MM. Kombo (Félix) ;  
N'Goko (François) ;  
Goma (Anatole) ;  
Louzebimo (Daniel) ;  
Kaba (Henri).  
Okonzi (Firmin), pour compter du 11 juillet 1971 ;  
Yebas (Roger), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Mitaty (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.

#### CATEGORIE D

#### HIÉRARCHIE II

##### b) Moniteurs

Au 2<sup>e</sup> échelon, pour compter du 30 septembre 1971 :

Mmes Badila née Loutaya (Firmine) ;  
Goma née M'Voumbi (Céline) ;  
M<sup>lles</sup> Miafouna (Solange) ;  
Balossa (Antoinette) ;  
MM. Ekomband (Vital-Xavier) ;  
Diaouiri (Grégoire) ;  
Loemba (Zéphyrin).  
Mme Mandzoua née Kékolo (Henriette).  
MM. M'Frounga (Fidèle-Gaëtan) ;  
N'Dongo (Benjamin) ;  
N'Gandzala (François) ;  
N'Sondé (Joseph) ;  
M<sup>lles</sup> Oborabassi (Jacqueline) ;  
N'Gala (Gabrielle) ;  
MM. Taramourou (Barnabé) ;  
Gassayes née Mafoué-Djo (Alphonsine) ;  
M'Banza (Clotaire).  
NSounda-N'Goma (Augustin) ;  
Elongo (Raphaël) ;  
Essomba (Daniel) ;  
Massamba (Pierre) ;  
Mme N'Kourissa née Boukono (Geneviève).  
M. N'Goma (Philippe).  
Mme Ossinondé née Epenita (Rachel).  
MM. Bassakinina (Bernard) ;  
Mossomoko (Théodore) ;  
M<sup>lles</sup> N'Gogono (Cathérine) ;  
Tambakana (Martine).  
M. Obou (Marcel).

Au 3<sup>e</sup> échelon :

MM. Banzounguidi (Siméon), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
Tchicaya (Marc), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;  
Diabankana (François), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;  
Boumpoutou (Alphonse), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
Gondo (Albert), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;  
Koualibari (Martin), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
Mme Koumba née Moukengué (Germaine), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;  
MM. Kounga (Michel), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
Louali (Noé), pour compter du 22 mai 1971.  
Mme Malonga née Pena-Malanda (Adèle), pour compter du 22 mai 1971 ;

Pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 :

MM. Mouzika (André) ;  
M'Voula (Victor) ;

Pour compter du 22 mai 1971 :

M. M'Voula (Eugène) ;  
Mme N'Guenoni née Ekombi (E.).  
MM. N'Kouol (Frédéric).  
Otsampion (David), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971.  
Mme Kemengué née Ossouala (Adèle), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.  
MM. Kibozi (Clément), pour compter du 22 mai 1971 ;  
Makouna (Marc), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
Boussita (Maurice), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;

Pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 :

MM. Missongo-Moulady (Adèle) ;  
Mokandamoyé (Daniel) ;  
NGuimbi (Alber) ;  
Batchy (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;  
Mme Bissombolo (Jeanne), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.

Pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 :

MM. Ombena (Joseph) ;  
Dickelet (Jean-Samuel) ;  
N'Goyi-M'Badinga (Jules), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.

Au 5<sup>e</sup> échelon, pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 .

MM. Dinga (Vincent de Paul) ;  
N'Gombé (Prosper).

Au 6<sup>e</sup> échelon :

MM. Gouoto (Germain), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
M'Pika (François), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971.

Au 7<sup>e</sup> échelon :

MM. Bayounguisa (Michel), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;  
N'Zalakanda (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.

Au 8<sup>e</sup> échelon, pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 :

MM. Bangui (Emmanuel) ;  
Kidzoua (Samuel) ;  
Kodia (Albert), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971 ;  
Madassou (Godefroy), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971 ;  
Vouakouanitou-Samba (Fidèle), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1971.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 2832 du 24 juin 1972, M. Mampouya (André) moniteur-supérieur stagiaire de la catégorie D, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo en service dans le Pool-Est est titularisé et nommé au 1<sup>er</sup> échelon, (indice local 230) pour compter du 25 avril 1969 ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

— Par arrêté n° 3006 du 30 juin 1972, M. M'Pika (Albert), instituteur-adjoint stagiaire, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, est titularisé et nommé au 1<sup>er</sup> échelon, (indice local 380) ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 24 septembre 1970.

— Par arrêté n° 3044 du 1<sup>er</sup> juillet 1972, les moniteurs-supérieurs stagiaires, des cadres de la catégorie D, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent sont titularisés et nommés au 1<sup>er</sup> échelon, (indice local 230).

Pour compter du 21 septembre 1970 ; ACC 11 mois 28 jours :

- M<sup>lles</sup> Bavouenza (Hélène) ;  
 Bibimbou (Véronique) ;  
 Bifouanikissa (Antoinette) ;  
 Bianyandi (Charlotte) ;  
 Mmes Fouani née Diafouka (Germaine) ;  
 Goma née Diakoundoba-Dianganga (Georgine) ;  
 Kinfoussia née Bahouayila (Julienne).  
 M<sup>lles</sup> Kinoko (Adolphine) ;  
 Kissita (Gabrielle) ;  
 Mme Koubaka née N'Tondolo (Philomène) ;  
 M<sup>lles</sup> Koulika (Céline) ;  
 Kouyoulama (Anne) ;  
 Loubondo-Mantsouaka (Alice-Martine) ;  
 Mabalo (Jeanne) ;  
 Mmes Makelé née N'Zoumba (Marie-Joëlle) ;  
 Malanda née Biamana (Adèle) ;  
 Makosso née Foutou-Tchitembo (Véronique) ;  
 M<sup>lle</sup> Massengo (Eulalie) ;  
 Mmes Massengo née Loubelo (Annette) ;  
 Mayoulou née Dikama (Justine) ;  
 M<sup>lles</sup> Mialoundama (Angèle) ;  
 Mialoundama (Thérèse) ;  
 Mmes Moussabou née Biyot-N'Gamvoula (Laurence) ;  
 M'Viry née Gayan (Anne) ;  
 M<sup>lles</sup> Natokozaba (Albertine) ;  
 N'Gampo (Germaine) ;  
 N'Gantsamou (Agnès) ;  
 Mme N'Goua née Ominga (Anne) ;  
 M<sup>lles</sup> N'Goundou (Isabelle) ;  
 Ohouo (Jeanne) ;  
 Mmes Orcel née Labarre (Jacqueline) ;  
 Kondhot née Ounounou (Paulette) ;  
 M<sup>lles</sup> Sita (Bernadette) ;  
 Soko (Jeannette) ;  
 Mme Tati née Nombo (Madelcine) ;  
 M<sup>lles</sup> Tombo (Elisabeth) ;  
 Baka (Anne-Marie) ; ACC 11 mois 20 jours ;  
 M. Biakou (Jean-Baptiste) ; ACC 11 mois 6 jours ;  
 Mme Mombouli née Epongo (Thine-Henriette) ; ACC  
 ans 11 mois 20 jours ;  
 MM. Moufouma (Charles) ; ACC 5 ans 11 mois 20 jours ;  
 Okouéré (André) ; ACC 5 ans 11 mois 20 jours ;  
 Mme Bassa née Tchibinda (Françoise) ; ACC 11 mois 20  
 jours.

Pour compter du 25 septembre 1970 :

- Mme Louvouezo née N'Dzikabaka (Jacqueline) ; ACC :  
 néant.

Pour compter du 21 septembre 1970 :

- M. N'Gatsoua (Edouard) ; ACC 11 mois 26 jours ;  
 M<sup>lle</sup> N'Gossia (Geneviève) ; ACC 11 mois 20 jours ;  
 Mmes Miakassissa née Louvouandou (Monique) ; ACC  
 11 mois 26 jours ;  
 Tati née N'Kengué ; (Véronique) ACC 11 mois  
 26 jours ;  
 Ibarra née Oyirehongui (Gertrude) ; ACC 1 an 8  
 mois 29 jours ;  
 M'Boukou née Matongo (Jean-Christiane) ; ACC 1  
 an 11 mois 26 jours ;  
 Gomez née N'Zoumba (Angèle) ; ACC 1 an 11 mois ;  
 26 jours.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 21 septembre 1970 date d'admission au C.A.E. des intéressés et du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3342 du 19 juillet 1972, Mme Katsongo née M'Bossa (Bernadette), institutrice-adjointe stagiaire, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville titularisée et nommée au 1<sup>er</sup> échelon, (indice local 380) ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1968 date de l'admission de l'intéressée au C.E.A.P. et du point de vue de l'ancienneté pour compter du 25 septembre 1968.

— Par arrêté n° 3251 du 11 juillet 1972, les instituteurs-adjoints stagiaires des cadres de la catégorie C 1, des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire

du Congo, dont les noms suivent sont titularisés et nommés au 1<sup>er</sup> échelon.

Pour compter du 21 septembre 1970 :

- MM. Attipo (Alphonse) ; ACC : 6 ans 11 mois 20 jours ;  
 Boboto (Ignace) ; ACC : 4 ans 11 mois 20 jours ;  
 Bansimba (Jacob) ; ACC : 3 ans 11 mois 20 jours.

ACC : 1 an 11 mois 26 jours :

- MM. Bakekolo (Jean-Claude) ;  
 Diabangouaya (Pierre) ;  
 Dikanoua (Camille) ;  
 Koukou (Prosper) ;  
 Mabiala (Michel) ;  
 Madounga-Kanga (Jean-Pierre) ;  
 Mme Mampouya née Balendé (Emma) ;  
 MM. Milandou (Simon) ;  
 Ouamba (Marcel) ;  
 Mme N'Zola née Mayitoukou (Marie) ;

ACC : 1 an 11 mois 20 jours :

- MM. Kinkari (Victor) ;  
 N'Gangoué (Michel).

ACC : 11 mois 28 jours :

- Akoli (Séraphin) ;  
 Bab (Alexandre) ;  
 Bahanguila (Daniel) ;  
 Bakala (Philippe) ;  
 Banangouna (Marc) ;  
 Bantakina (Paul) ;  
 Banielikina (Victor) ;  
 Batantou (Gabriel) ;  
 Mme Batoukeba née Doumounou (Gertrude) ;  
 M<sup>lle</sup> Bavouenza (Angélique) ;  
 Mme Bemba née Benazo (Odile) ;  
 MM. Bidilou (Pierre) ;  
 Bikoumou (Maurice) ;  
 Bokassa (Marc) ;  
 Boketé (Marcel) ;  
 Bongo (Albert) ;  
 M<sup>lle</sup> Bougné (Claire) ;  
 MM. Bouiti (Blaise) ;  
 Ibombo (Hilaire) ;  
 Itoua (Ludovic) ;  
 Kangou (Jean-Bruno) ;  
 Kinkouni (Pierre-Paul) ;  
 Kissangou (Anselme) ;  
 Kissita (Albert) ;  
 Kiori (Paul) ;  
 Kombo (Nicolas) ;  
 Kouebamvoudi (Daniel) ;  
 Kussaluka (Michel) ;  
 Likoundou-Tassila (Françoise) ;  
 Lituba (Antoine-Médard) ;  
 Loua-Mabika (Paul) ;  
 Loulendo (Joseph) ;  
 Loutété-Dangu (Naasson) ;  
 Louzolo (Moïse) ;  
 Madamba (Nazaire) ;  
 Mme Mafoula-Mapassi née Pombo (Marie) ;  
 MM. Mafoueta (Adolphe) ;  
 Mahoukou (Joseph) ;  
 Mahoungou (Pascal) ;  
 Maboundy (Justin) ;  
 Makita (Alphonse) ;  
 Makissonemené (Charles) ;  
 Makoumbou (Victor-Dieudonné) ;  
 Malanda (Hubert) ;  
 Malanda (Patrice) ;  
 Malonga (Léonard) ;  
 Malamba (Pierre) ;  
 Matsanga (Joseph) ;  
 Matondo (Jean-Félix) ;  
 M'Fouika (Clément) ;  
 M'Boukou (Ferdinand) ;  
 Melot (Pierre) ;  
 Mme Kounkou-Kiboulou née Miakayizila (Anne)  
 MM. Mahoungou (Samuel) ;  
 Miekountima (Albert) ;  
 Mifoundou (Dominique) ;  
 Minganga (Albert) ;  
 Mme Misatou née Bouegni (Philomène) ;  
 MM. Mokebé (Paul) ;  
 Molingou (Alphonse) ;  
 Mouanga (Marcel) ;  
 Mouélé (Jacques) ;

MM. Mouangou-Mabika (Bernard) ;  
 Mouania (Félix) ;  
 Mouélé-Bibené ;  
 Mounkassa (David) ;  
 M<sup>lle</sup> Mountsamboté (Germaine) ;  
 MM. M'Pouo (Jacques) ;  
 Nha (Isidore) ;  
 Mme N'Zonzi née N'Gangoula (Céline) ;  
 MM. N'Gandounou (Basile) ;  
 N'Goualé (Albert) ;  
 N'Gouambani (Philippe) ;  
 N'Gatsono (Fidèle) ;  
 N'Golé-Khar (Martine) ;  
 N'Gondo (Prosper) ;  
 N'Goulou-N'Taba (Pascal) ;  
 N'Goulou-Sanga (André) ;  
 M<sup>lle</sup> N'Gounga-Diambou (Célestine) ;  
 MM. Gnemoua (Hilaire) ;  
 N'Kaya (Michel) ;  
 Mouyoyi (Henri) ;  
 N'Koua (Edouard) ;  
 Mme Bibi-N'Koué-Mieré (Rosalie) ;  
 MM. N'Kouka (Dominique) ; ACC : 2 ans 11 mois 20 jours.

ACC : 11 mois 28 jours ;

MM. N'Sounga (Michel) ;  
 Mme N'Tadi née Massolola (Emilienne) ;  
 MM. N'Tounda (Mathieu) ;  
 Obievinga (Benjamin) ;  
 Odzié (Appolinaire) ;  
 Okana (André) ;  
 Okana (Fidèle) ;  
 Olendet (Alphonse) ;  
 Mme Olouengué née Ombellé (Jeanne) ;  
 MM. Onafouzilamio (Daniel) ;  
 Ongala (Jean-Bernard) ;  
 Oworo (Jacques) ;  
 Oyendzé (Rémy-Constant) ;  
 M'Passi (Alphonse) ;  
 Oyenga (Pierre) ;  
 Passi (Daniel) ;  
 Pemba (Anasthase) ;  
 M'Poualsay (Maurice) ;  
 Pemba (Jean-Baptiste) ;  
 M<sup>lle</sup> Santou (Mathurine) ;  
 MM. Tati-Pambou (Raphaël) ;  
 Tchibinda N'Goma (Delphin) ;  
 M<sup>lle</sup> Bikaoua (Simone) ;  
 MM. Tombet (Bienvenu) ;  
 Tsibah (Norbert) ;  
 Mabiala (Marie-Christine) ;  
 Wando (Emmanuel) ;  
 Zola (André) ;  
 Yomvoula (Basile) ;  
 Mme Moundendé née Dzakoutou (Pascaline) ;  
 MM. Bouily-Mavoungou (Alphonse) ; ACC : 11 mois 26 jours ;  
 Dialo (François) ; ACC : 11 mois 28 jours ;  
 Diambomba (Abraham) ;  
 Diamouangana (Gilbert) ;  
 Dibala (Gaston) ;  
 Diboti (Bruno) ;  
 Dikoba (Placide-Guy) ;  
 Ekanga (Jean-Marie) ;  
 Ekéabéka (Parfait) ;  
 Eleka (Placide) ;  
 Empfani-Anguilo (Pierre) ;  
 Essouélé (Christophe) ;  
 Evoura (Martin) ;  
 Mme Ewany née Kolela (Geneviève) ;  
 MM. Gama (Gaston) ;  
 Gavet (Jean-Bernard) ;  
 N'Goma (Benjamin) ;  
 M<sup>lle</sup> Idoura (Selma-Solange-Brigitte) ; ACC 11 mois 26 jours ;  
 MM. Kobou-Bouassoussou (Antoine) ;  
 Mangayi (Dominique) ;  
 Mickalad-N'Zengui (Louis) ;  
 Moumboko (Pascal) ;  
 Mme Mombouli née M'Boussa (Suzanne) ;  
 MM. Mounkassa (Gabriel) ;  
 Moussounda (Michel) ;  
 Mme Itoua née Okaka (Lucienne) ;  
 MM. Okessi (Auguste) ;  
 Ondzima (François-Bernard) ;

MM. Sekangué (Guillaume) ;  
 Samba (Joachim) ;  
 Tchindi (Pierre-Gérard) ;  
 Zanzou (Jacques) ;  
 Louvila (André) ;  
 Okombi (Emmanuel) ;  
 Gouozé (Raymond) ; ACC : 11 mois 20 jours ;  
 Makanda (Fulbert) ; ACC : 1 an 11 mois 20 jours.

ACC : 11 mois 20 jours :

MM. Moukala (Alphonse) ;  
 Moutima (Théogène) ;  
 N'Goulou (Martin) ;  
 Mme Okouraba née Bayi (Elisabeth).

ACC : 11 mois 28 jours :

M<sup>lle</sup> Millet (Louise) ;  
 Mme Mayanda née Dikamona (Julienne) ;  
 M<sup>lle</sup> Tula (Marie-Charlotte).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 21 septembre 1970.

— Par arrêté n° 3356 du 21 juillet 1972, sont déclarés admis au Brevet d'Etudes Moyennes Générales (B.E.M.G.) session du 19 juin 1972 les candidats dont les noms suivent :

#### CENTRE D'ABALA

##### C.E.G. d'Abala (30) :

Assaboussa (Joseph) ;  
 Boussa-Ellenga ;  
 Gazania (Daniel-Félicien) ;  
 Gatsouoni (Jean-Paul) ;  
 Itoua (Pierre) ;  
 M'Waziby Olingoba ;  
 N'Gatsé (Daniel) ;  
 Okoumou-Gatsé (Emmanuel) ;  
 Onday-Ibara-M'Bimbi ;  
 Amboulou (Joseph) ;  
 Attipo (Antoine) ;  
 Essani (Claver) ;  
 Kinga (Jean) ;  
 Kiba-Eniongui (Joseph) ;  
 Moranga-Itoua (Pierre) ;  
 Oko (Sébastien) ;  
 Oyo (Pierre) ;  
 Akouala (Théophile) ;  
 Bouloukoué (Albert) ;  
 Gagnami (François) ;  
 Ganongo (Paul) ;  
 Kanga (Jean-Claude-Crépin) ;  
 Mongouo (Jean-Ernest) ;  
 Okandzé (Rufin) ;  
 Olaby-Yoka (François) ;  
 Adoumoué (Jean-Basile) ;  
 Gatsé-Okandzi ;  
 Goma (Fidèle) ;  
 N'Gamouaba (Albert) ;  
 Okandzé (François).

##### Candidats libres (4) :

Emouélé (René) ;  
 M'Bon (Mathias) ;  
 M'Boussa (Faustin) ;  
 Alouaba (Mathias).

#### CENTRE DE BOKO

##### C.E.G. de Boko (122) :

Bakakama (Lucie) ;  
 Bakekolo (Raphaël) ;  
 Baniekouna (Alphonse) ;  
 Bassangatala (Hélène) ;  
 Batamio (Albert-Roger) ;  
 Batola (Pierre) ;  
 Bendo (Gabriel) ;  
 Bissadidi (Noël) ;  
 Denvokolo (Germain) ;  
 Diambomba (Jacqueline) ;  
 Finka (Adrien-Charles) ;  
 Kibongui (Bernard) ;  
 Kitaloulou (Valentine) ;  
 Koussiama-Landou (Berthe) ;

Koulounda (Théophile) ;  
 Kouzounga (Jean-Guy-Aur.) ;  
 Loupangou (Yvonne) ;  
 Loussakou (Henriette) ;  
 Mahoungou (Pascal) ;  
 Mafouta (Joseph) ;  
 Malonga (Pierre) ;  
 Mampouya-Louamba (Robert) ;  
 Massamba (Emile) ;  
 Matsimouna (Albert) ;  
 Mavoula (Pierre) ;  
 Mahoungou (Jean-Chrsostème) ;  
 Matassa (Charles) ;  
 M'Bakani (Auguste) ;  
 Miamoneka (David) ;  
 Miekoumantou (Jean-Pierre) ;  
 Miekountima (Jacques) ;  
 Mizélé (Daniel) ;  
 Mouanga (Lévy-Gilbert) ;  
 Mouyocket (Jean-Claude) ;  
 Nanitelamio (Alphonse) ;  
 N'Kombo (Pierrette) ;  
 N'Kedi (Pierre) ;  
 N'Satou (François) ;  
 N'Zonza (Elie) ;  
 N'Zoumba (Joséphine) ;  
 Ouatinou (Maurice) ;  
 Pouhouo (Jean) ;  
 Talani (Moïse) ;  
 Bidihou (Simon) ;  
 Bongo (Yvette) ;  
 Fila (Aurélien) ;  
 Gamba (Béatrice) ;  
 Katoukoulou (Alphonse) ;  
 Kela (Pierre) ;  
 Kiamangou (Gabriel) ;  
 Kinsakanda (Gabriel) ;  
 Kivoundzi (Vincent) ;  
 Loulendo (Jean-Claude) ;  
 Louyinou (Jonathan) ;  
 Malonga (Raphaël) ;  
 Mampouya (Jean-Hilaire) ;  
 Matoumby (Elie-Bertrand) ;  
 Mayala (Jean-Pierre) ;  
 Mambou (David) ;  
 Milelé (Michel) ;  
 Mizélé (Salomon) ;  
 M'Ponda (Gilbert) ;  
 N'Landou (Antoine) ;  
 N'Kouka (Jean-Baptiste MV.) ;  
 N'Kouka (Dominique) ;  
 N'Samou (Michel) ;  
 N'Saï (Georges) ;  
 N'Zouki (Félix) ;  
 Ouakou (Dominique) ;  
 Pethé-Mouélé (Bernard-Ludovic) ;  
 Padi (Jean-Jacques) ;  
 Samba (Joachim) ;  
 Samba (Anicet-Médard) ;  
 Sita (Jean-Félix) ;  
 Tsikebi (Pierre) ;  
 Bamokena (Hélène) ;  
 Bassaha (Jean) ;  
 Bayedila (Gabriel) ;  
 Bakidi (Alice) ;  
 Bissemou (Bienvenu) ;  
 Dilou (Gabriel) ;  
 Kalouwamioko (Emmanuel) ;  
 Kandza (François de Paul) ;  
 Kiguéni (Philippe) ;  
 Kihouassi (Marcellin) ;  
 Kimbaketé (Alphonse-Simon) ;  
 Lobagné (Rachel) ;  
 Loumouangou (Auguste) ;  
 Loussamba (Simon) ;  
 Louzolo (Alphonsine) ;  
 Makoloka (André) ;  
 Maleka (Joséphine) ;  
 Matongo-Kani (Marie-Louise) ;  
 M'Bala (Albert) ;  
 Bongolo (Angélique) ;  
 M'Bemba (Albert) ;  
 Miandzitoukoulou (Jacqueline) ;  
 Miatoumona (Gabriel) ;  
 Mikamona (Jérémie) ;  
 Milounguidi (Daniel) ;  
 N'Kouka (Jean-Augustin) ;

N'Sangounia (Simon) ;  
 Peindzi (Olivier-Fernand-D.) ;  
 Tetani (Jacques) ;  
 Bakarila (Jean) ;  
 Balossa (Simon) ;  
 Balongana-N'Zalabaka (Bernadette) ;  
 Bounzéki (Mathieu) ;  
 Goma (Emmanuel) ;  
 Koussinsa (Joseph) ;  
 Koueto (Sylvain) ;  
 Loussilaho (Jean-Marie) ;  
 Mafouta (Julienne) ;  
 Malonga (Alain-Fortuné) ;  
 Miekoutima (Gervaise) ;  
 Missamou (Joseph) ;  
 M'Peho (Boniface) ;  
 N'Dziedinabantou (Félix) ;  
 N'Goumbi (Simon) ;  
 N'Ganaouandi (Pierre) ;  
 N'Koukou (Odile) ;  
 N'Tiakoulou (Christine).

*C.E.G. de Louingui (71) :*

Badiabio (Joseph) ;  
 Badiabio (Simon) ;  
 Bamoueni (Véronique) ;  
 Basseyla (Abraham) ;  
 Batsala (Pierre) ;  
 Bayakimissa (Fidèle) ;  
 Bazoungoussa (Grégoire) ;  
 Biabouna (Suzaune) ;  
 Bitémo (René) ;  
 Diaoua (Albert) ;  
 Keleké (Bernard) ;  
 Kianguébené (Antoinette) ;  
 Kianguébeni (David) ;  
 Kiassala (Auguste) ;  
 Kinzonzi (J.-Claude) ;  
 Louzala (Isidore) ;  
 Mabandza (Dominique) ;  
 Mandimba (Clotilde) ;  
 Mandouki (Jean) ;  
 Massengo (André) ;  
 Massengo (Jonas) ;  
 Matingou (Jean) ;  
 M'Polo (Yvonne) ;  
 N'Goma (Antoine) ;  
 Samba-Smeth (Narcisse) ;  
 Talansi (Marc) ;  
 Babeto (Cécile) ;  
 Badiabo (Joseph) ;  
 Boukaka (Daniel) ;  
 Boukou (Luc) ;  
 Bikoumnu (Félix) ;  
 Bikouta (Léon) ;  
 Iwobo (Bernadette) ;  
 Kayi (Jonas) ;  
 Kiessamesso (Pauline) ;  
 Loko-Bemba ;  
 Loubassou (Jean-Omer) ;  
 M'Bemba (François) ;  
 M'Pemba (Véronique-Faustine) ;  
 N'Goma (Joseph) ;  
 N'Kanoukounou (Henriette) ;  
 N'Kodia (Sébastien) ;  
 N'Telanké (Martial) ;  
 Ouenabighé (Paul) ;  
 Toukounou (Hélène) ;  
 Babakissina (Daniel) ;  
 Bamana (Raphaël) ;  
 Bantsimba (Dieudonné) ;  
 Voukaka (Philippe) ;  
 Dzoussi (Esther) ;  
 Fofolo (André) ;  
 Kimbadi (Marie-Françoise) ;  
 Mabeta (Bernadette) ;  
 M'Belani (Boniface) ;  
 Mianguouila (Gilbert) ;  
 Milandou (Marie-Brigitte) ;  
 Moutombo (Germaine) ;  
 Mouyokolo (Antoine) ;  
 N'Dala (Noé) ;  
 N'Debolo (Marie) ;  
 Nioka (Albert) ;  
 Zebokolo (Dominique) ;  
 Biassalou (Véronique) ;  
 Kiyindou (Emmanuel) ;



Loukoula (Marianne);  
Mantoiri (Antoine);  
Miakazebi (Félix);  
N'Sieté (Victorine);  
N'Zobadila (Albert);  
Samba (André);  
Wamba (Jacques);

## CENTRE DE BOKO

*Candidats libres (7) :*

Amio (Fulbert);  
Kayi (Jean-Jean-Edmond);  
Kissita (Gabrielle);  
Loubelo (Annette);  
Dibazzeri (Joséphine);  
Sita (Simon);  
Kalanzaya (Simon).

## CENTRE DE BOUNDJI

*C.E.G. de Boundji (28) :*

Abou (Julien);  
Ambouli (Jean);  
Evoundou (Antoine);  
Oléa (Emmanuel);  
Ebongo (Marcel);  
Itoua (Daniel);  
Folamolendé (Emile);  
Koumou (Albert);  
Makalima (Mathias);  
N'Dombi (Martin-Charles);  
Obambi (André);  
Leka (Daniel);  
Lolla (Charles);  
N'Gambeka (Jean);  
N'Goua (Dominique);  
Ossouala (Pascal);  
Avoumba (Lambert);  
Boulomounawé (Ambroise);  
Dimi (Henri-Vital);  
Lebongui (Benoît);  
M'Bangui-N'Deamba;  
N'Douso (Jean-Pierre);  
N'Gassié (Nestor);  
Oyandza (Emile);  
Mouenekouaé (Norbert);  
N'Dombi (Scholastique);  
Olassa (Rigobert);  
Andelatia (Simon).

## CENTRE DE DJAMBALA

*C.E.G. de Djambala (67) :*

Bondzagabato (Firmin);  
Douniama (Damase);  
Ekambas (Fulgence);  
Gama (Pascal);  
Kentoni (Auguste);  
Lemoua (Philippe);  
M'Bani (Jean-Pierre);  
Mohimbouabeka (François);  
M'Pieré (Blaise-Sernet);  
M'Poampion (Robert);  
M'Pieré (Ferdinand);  
N'Dzila (Jean-Paul);  
N'Galikoua (Basile);  
N'Guia (Daniel);  
N'Guié (Gabriel);  
N'Tsiba (Blaise);  
Okouloukoulou (Bernard);  
Ongounsio (Léonard);  
Ampion (Fidèle);  
Ankourou (Eugène);  
Eboulondzi (Lydie-Marie J.);  
Galemini (Claire);  
Gapo (Philippe);  
Inkira (Antoine);  
M'Bamien (Benoît);  
N'Gampio (Ferdinand);  
N'Gampio (Lambert);  
N'Gokouba (Paul);  
N'Tarandobali (Grégoire);  
Okili (Norbert);  
Oto (Rigobert);  
Tsiri (Pierre);

Tsoumou (Gualbert-Jean-Félix);  
Ompila (Colette);  
Bakana (Jean-Claude);  
Emiou (Philippe);  
Ibounza (Philippe);  
Mamona (Basile);  
M'Beyi (André);  
M'Bongo (François);  
Mokonzali (Joseph);  
M'Para (Georgette);  
N'Zama (Donatien);  
N'Dzeli (Thérèse);  
N'Gambou (Albertine);  
N'Gankia (Ferdinand);  
N'Gatali-Monka (Paul);  
N'Gokion (Martin);  
N'Goulou (Casimir);  
Okili (David);  
Onguelé (Raphaël);  
Ontsira (Gérard);  
Dzama (Albert);  
Galiké (Eugénie);  
Gambara (Léandre);  
Intséa (Henri);  
Mikaya-Boubakar (Joseph);  
Monka (Michel);  
M'Pouo (Basile);  
N'Goli (Basile);  
N'Goma (Casimir);  
N'Toni (Abraham);  
Obongo (Basile);  
Okuya (Emmanuel);  
Olabi (Maurice);  
Onlabi (Maurice);  
Tarangonia (Paul).

*Candidats libres (2) :*

Gabili (Albert);  
Okili (Auguste).

## CENTRE D'EWO

*C.E.G. d'Ewo (30) :*

Awola-Mamaté (Gaspard);  
Kengondo (Gustave);  
Kentoula (Jean);  
Kassibi (Paul);  
Leyami (Jean);  
Lebi (M.-Noël);  
Lomingui (Dominique);  
Mouélé (Hubert);  
Obelé (Denis);  
Ossemalekou (J.-Michel);  
Okongo (Norbert);  
Samba (Antoine);  
Alacki-Doké (Albert);  
Delepoko (Fidèle);  
Ebongui (Rémy-Alphonse);  
Emina (Jules);  
Kebi (Julienne);  
Lengou (Basile);  
Leyigakémé (Joseph);  
M'Pali (Gilbert);  
Okemba (Pascal);  
Agnounga (Maurice);  
Ependa (Théodore);  
M'Vouo (Michel);  
N'Kalé (Pascal);  
N'Gouoni (Richard);  
Okimbi (Odette);  
Ovoulaka (Bernard);  
Yemayo (Camille);  
Dzaletsaba (Clément).

*Candidats libres (2) :*

Assissa (Emmanuel);  
Leboulou (David).

## CENTRE DE FORT-ROUSSET

*C.E.G. de Fort-Rousset (70) :*

Akambot (Denis-Raymond);  
Ambounou (Daniel);  
Andoka (Gaston);  
Ehouli (Jean-Michel);

Elengu (Author-Thomas-Alphonse) ;  
 Elenghant-Eyaukas (J.Norbert) ;  
 Elenga (Jean-Prosper) ;  
 Iloki (Léon) ;  
 Koumou (Nicolas-Médard) ;  
 Lekaka-N'Dokoto ;  
 Makaya (Sylvestre) ;  
 Mingui (Rosine-Lucie-Yvette) ;  
 Moizakaya (Simone) ;  
 N'Gouembé (Fidèle) ;  
 Obondoko (Gaston) ;  
 Obou (Jean-Pierre) ;  
 Obouangongo (Abraham) ;  
 Okombi (François) ;  
 Osseté (Michel) ;  
 Pouna (Bernard) ;  
 Tsambi (Joseph) ;  
 Akondzo (Michel) ;  
 Ekolo (Jean-Pierre) ;  
 Essango (Mathieu) ;  
 Koumou-Ikonga (Claire) ;  
 Liboussa (David) ;  
 Mondjo (Camille-Bienvenue) ;  
 N'Dinga (René-Gabriel) ;  
 N'Goka-N'Gassaki (André) ;  
 N'Gouoni (Bernard) ;  
 Obambo (Louis) ;  
 Okemba (Eugène) ;  
 Opoki (Grégoire) ;  
 Osseté (Lambert) ;  
 Owondo (Alphonse) ;  
 Ambero (Bénigne) ;  
 Dzoma (Marie-Magloire) ;  
 Elira (Denis) ;  
 Endzema (Pascal) ;  
 Ikamba (Norbert-Blaise) ;  
 Ikamba (Pierre) ;  
 Iloki (Marcel) ;  
 Ingoulou (Jean-Paul) ;  
 Iouassa (Sylvère-Alphonse) ;  
 Kiba (Albert) ;  
 Londessoko (Hervé-Victor) ;  
 Longo (Jean) ;  
 M'Boualé (Joséphine) ;  
 N'Dokotoko (Thérèse) ;  
 N'Ganga (Pierre) ;  
 N'Goka (David) ;  
 N'Guila (Daniel) ;  
 Obara (Philippe) ;  
 Okobo (Jérôme) ;  
 Ondongo (Boniface) ;  
 Ondzé (Cyr-Pascal) ;  
 Ongagna (André) ;  
 Opimba (Mathieu-Nestor) ;  
 Osseké (Félix) ;  
 Ossebi (Jean-Pierre) ;  
 Bouya (Bernard II) ;  
 Dimi (Joseph) ;  
 Engondo (Eugène) ;  
 Ibara (François) ;  
 Itoua (Julienne) ;  
 Itoumba (Georges) ;  
 Kangui (Bernard) ;  
 Okandzi (Marcel) ;  
 Okosso-Zé ;  
 Ongania.

*C.E.G. Populaire (9) :*

N'Siloulou (Antoine) ;  
 Itoua (Alphonse) ;  
 N'Goka (Pascal-Ehénou) ;  
 Ondzé (Camille) ;  
 Itoua (Bernard) ;  
 Iloki (Roland) ;  
 M'Boko (Jean-Pierre) ;  
 Okassa (Anatole-Théo.) ;  
 Oyouka (Dominique).

*Candidats libres (5) :*

Edira (Michel) ;  
 N'Guiendo (Jean-Baptiste) ;  
 Itoua (Gilbert) ;  
 M'Passi (Bienvenu-Clément) ;  
 Bonongo (Jean-Pierre).

CENTRE DE GAMBOMA

*C.E.G. de Gamboma (64) :*

Akouala (Pierre) ;  
 Akourapha (Emmanuel) ;  
 Dongo (Joseph) ;  
 Eboungabeka (Stéphane) ;  
 Elenga (M.-Joseph) ;  
 Elion-Voua (Odette) ;  
 Gambomi (Marcel) ;  
 Ganki-Obami (André) ;  
 M'Bongo (André) ;  
 M'Boula (Michel) ;  
 Mongo (François) ;  
 Oko (Alphonse) ;  
 Panelo (Maurice) ;  
 Akouala (Jean-Joseph) ;  
 Gantsiala (David) ;  
 Itoua (Victor) ;  
 Lounana (Charles) ;  
 Mongo (Paul) ;  
 N'Golo (Pierre) ;  
 Nyanga-N'Gakosso ;  
 Okandzi (Thomas) ;  
 Ondon-Yam (Pierre) ;  
 Bango (Gaston-Serge) ;  
 Ebara (Emmanuel-Maxime) ;  
 Ebata (Jean) ;  
 Gami (Jean-Alphonse) ;  
 Gandzien (Jean) ;  
 Gassié (Boniface) ;  
 Godzia (Adrien) ;  
 Gokon-M'Pio (Emmanuel) ;  
 Ibara (Joseph) ;  
 Koud (Ambroise) ;  
 M'Bamonfé (Pauline) ;  
 M'Boussa (Denis) ;  
 Mongo (Pierre-Faustin) ;  
 Moubié (Georges) ;  
 N'Dongo (François) ;  
 N'Goulamiélé (Bertin) ;  
 Nianga (Antoine) ;  
 Nionio (Lucien) ;  
 Obambi-Aniolo (Jacques) ;  
 Okana (Pierre) ;  
 Ondélé (François) ;  
 Otouana (Paul) ;  
 Akouala (Constant) ;  
 Akouala (Parfait-Gérard) ;  
 Antsoné (Joséphine) ;  
 Bourangon (Albert) ;  
 Eboma (Pierre) ;  
 Elifhou-Gackono (Geneviève) ;  
 Etitielé (François) ;  
 Gandzemi (François) ;  
 Ibara (Dieudonné-Wilfrid) ;  
 M'Bon (Marcel).

*Candidats libres (22) :*

N'Kou (Maurice) ;  
 Bongo (Jean-Claude) ;  
 Koud-Elion (Daniel) ;  
 M'Bouala (Georges) ;  
 N'Gampio (Samuel) ;  
 N'Goumba (Daniel-Serge) ;  
 Olandzobo-Galeko ;  
 Bisseyou (Cathérine) ;  
 Akiana (Maurice) ;  
 Ambatsiam (Salomon-Eth. Son) ;  
 Attassio (Daniel-Berniot) ;  
 Bourangon-Eyenet (Jean) ;  
 Kaba (Maurice) ;  
 M'Bon-Colin (Mathias) ;  
 M'Boussa (Albert-Symphorien) ;  
 M'Poubala-Okouo (Albert) ;  
 Oyama (Mathias) ;  
 Eba ;  
 Gampio (Jean-Séraphin) ;  
 Malounat (André) ;  
 M'Bouala (Gabriel) ;  
 Obambi (Philippe).

CENTRE D'IMP FONDO

*C.E.G. Guillaume Bokouayé (65) :*

Akoli (Alphonse) ;

Baboula-Lihoua (Fabien) ;  
 Bopounza (Gilbert) ;  
 Bopounza (Séraphin) ;  
 Dibekou ;  
 Dzabatou (Appolinaire-Clotaire) ;  
 Ekaba (Dieudonné) ;  
 Ibovy (Pascal) ;  
 Kala (René-Rodrigue) ;  
 Kassala (Pierre) ;  
 Mangondo (Victor) ;  
 Monkolla (Honoré) ;  
 Métonebi (Gilbert) ;  
 N'Dinga (Benjamin) ;  
 N'Goteni (Célestin) ;  
 Oba (Adolphe) ;  
 Tsingui (Sabine) ;  
 Bakaba (Constant) ;  
 Bokouabela-Saby (Bernadine) ;  
 Bokongo (Joseph) ;  
 Bolendé (Emmanuel) ;  
 Bokolo (Elvys-Rufin) ;  
 Bodenga (Charles-Henri) ;  
 Bozeké (Benoît) ;  
 Dabotoko (Bienvenu) ;  
 Ingonda (William) ;  
 Iwosso (Ernest) ;  
 Mandzila (Jean-Marie-Joseph) ;  
 Mantolé (Jérôme) ;  
 N'Djoua (Gabriel) ;  
 N'Koko (Auguste) ;  
 Oholanga (Marcellin) ;  
 Okoyi (Jeannette) ;  
 Ongohalé (Simone) ;  
 Peya (Eugide) ;  
 Pouabiala (Alphonse-Fulgence) ;  
 Tanandongo (Lambert) ;  
 Ebondo (Eustache) ;  
 Amokoué (Léon-Félix) ;  
 Banongo (Léon) ;  
 Bobeketeké (Pierre) ;  
 Bokouaka (Boniface) ;  
 Bayongo (Bernard) ;  
 Bolombo (Faustin) ;  
 Bossiaud (Jean-Didier) ;  
 Dzongogoh (Emmanuel) ;  
 Dzomba (François-Fortuné) ;  
 Engambé (Georges) ;  
 Keté (Luc-Richard) ;  
 Mawaka (Anicet) ;  
 Mokali (Grégoire) ;  
 Mokoki (Célestin) ;  
 Mossouanga (Justin) ;  
 N'Gogwambé (Gilbert) ;  
 Oya (Emilienne) ;  
 Bobeté (Edmond-Didace) ;  
 Bondzounga (Edouard) ;  
 Eloa (Albert) ;  
 Keté (Brice-Fernand) ;  
 Kouendendé (Fridolin) ;  
 Mokouna (Samuel) ;  
 Moumenga (Nicolas) ;  
 Motegney (Laurent) ;  
 M'Boya (Anatole) ;  
 M'Boyo (Dieudonné).

*C.E.G. de Dongou (15) :*

Bouataké (Adolphe) ;  
 N'Dovo (Jean-François) ;  
 Essebé (Edmond) ;  
 Loemba (Maixent-Christophe-Dieudonné) ;  
 Moyindza (Célestine) ;  
 Bobaté (Emile) ;  
 Essoungola (Dieudonné) ;  
 Grebassa (François) ;  
 Likekelé (Maixent-Emmanuel) ;  
 Moukadja (Théodore) ;  
 N'Gondzo (Joseph) ;  
 Nohinny-N'Zoulou ;  
 Avela (Daniel) ;  
 Bonkoutou (Dominique) ;  
 N'Gangou (Joseph) ;

*Candidats libres (3) :*

Essassi (Joseph) ;  
 Mounzelé (Marianne) ;  
 Pepé-Estamo (Alphonse).

CENTRE DE KELLÉ

*C.E.G. de Kellé (19) :*

Andouka (Gustave) ;  
 Essengué (Gabriel) ;  
 Houla (J.-Pierre) ;  
 N'Koli (Bruno) ;  
 Okiemi (J.-Bosco) ;  
 Possipossi (Abraham) ;  
 Lemboma-Otta (Hippolyte) ;  
 M'Bissa (Camille) ;  
 Nianga (François) ;  
 N'Gopaka (Frédéric) ;  
 Oboussiki (Daniel) ;  
 Anando (Jérôme) ;  
 Anguila (A.-César) ;  
 Ekany (Bernard) ;  
 Ikambikelé (Gaston) ;  
 N'Galebari (Joseph) ;  
 N'Gonika (Maurice) ;  
 Obinga (François) ;  
 Okouma (André).

*Candidats libres (2) :*

Etiema-Abeka (Jean) ;  
 Mandombo (Jean).

CENTRE DE KINDAMBA

*C.E.G. de Kindamba (18) :*

M'Bemba (Fulgence) ;  
 Mienandi-Koumoutima (Jean) ;  
 Mankessi (Germain) ;  
 Mouanga (André) ;  
 N'Kodia (Benjamin) ;  
 Kayi (Célestin) ;  
 Massamba (Jean-Claude) ;  
 Massengo (Albert) ;  
 M'Bemba (Thomas-Luc) ;  
 Mouanga (André) ;  
 Moundossa (Antoine) ;  
 Siakou (Henri) ;  
 Bantsimba (Marie-Angèle) ;  
 Bikinkita (Eugène) ;  
 Mampingou (Jean-Pierre) ;  
 M'Pouki (Joseph) ;  
 Mounkala (Joseph) ;  
 Sarouissé (Jean).

*Candidats libres (3) :*

Kifoudi (Alphonse) ;  
 Tondolo (Philomène) ;  
 Diatoulou (Etienne).

CENTRE DE LEKANA

*C.E.G. de Lékana (38) :*

Bani (Grégoire) ;  
 Kssantsoki (Monique) ;  
 Lani (Jean-Vivien) ;  
 M'Bou (Anatole) ;  
 Moua (Grégoire) ;  
 N'Gangoyi-Mounkassa (Basile) ;  
 N'Gavouka (Marcel) ;  
 N'Goli-N'Doulou (Josephine) ;  
 Maba (Michel) ;  
 M'Bani (Basile) ;  
 M'Bani-Essié (Jean-Henri) ;  
 Mieré (Jean-Paul) ;  
 Moukouliba (Séraphin) ;  
 M'Pou (Jeanne) ;  
 N'Gampika (Jean-Pierre) ;  
 N'Gampika (Grébert) ;  
 N'Goulou (Norbert) ;  
 N'Goulou (Eugène) ;  
 N'Goulou (Laurent) ;  
 N'Tsiba (Michel) ;  
 N'Tsila (Bruno) ;  
 N'Zélé (Cécile) ;  
 Onka (Charles) ;  
 Amouna (Gaston) ;  
 Mieré (Jean-Urbain) ;  
 N'Koua (Basile) ;  
 Dzilamona (Michel) ;  
 Madzou (David) ;

Mikemé (Raphaël) ;  
 N'Dinga (Pascal) ;  
 N'Kouma (Simone) ;  
 N'Gami (André) ;  
 N'Goulou-Montsouka (Joseph) ;  
 N'Soumou (Antoine) ;  
 Onkouri (Gaston) ;  
 Otsiotsi (David) ;  
 Tehoumou (Jules) ;  
 Tsiba (Pierre).

*Candidats libre (1) :*

Kitsara (Patrice).

*Lycée Champagnat. (54) :*

Ambali-Obenga (André) ;  
 Ganglia (Séverain-Maxime) ;  
 Itali (Dieudonné) ;  
 Itoua-Konga (Félix) ;  
 Kengouya (Paul) ;  
 Kouka (Jean-Marie) ;  
 Makondé (Jean-Paul-Simon-Pierre) ;  
 M'Boti (Michel) ;  
 N'Dinga-Obela (Albert) ;  
 Ondzié (Eugène-Corenthin) ;  
 Osseté (Jean-Pierre) ;  
 Tsengué (François) ;  
 Damy (Marcel-Dieudonné) ;  
 Ebeké (Mathieu) ;  
 Gombé (Pierre) ;  
 Ikinga (Boniface) ;  
 Issoko (Jean) ;  
 Laganny (Patrice Do Papito) ;  
 Losso (Jean-Paul-Simon-Pierre) ;  
 Mossa (Michel) ;  
 Obondo-Amélie) ;  
 Okemba (Joseph) ;  
 Okombi (Daniel) ;  
 Okassa (Jacques) ;  
 Yandza (Albert) ;  
 Aboumba (Yvon-Vincent) ;  
 Aupongout (Jean-Pierre) ;  
 Bouka (Antoine) ;  
 Elenka (Chalais) ;  
 Ekoui-Lomba (Alphonse) ;  
 Ewongo (Sébastien) ;  
 Iloua (Pascal II) ;  
 N'Gassaki-Oyondzo (Antoine) ;  
 Okoko-Bahengué (Ambroise) ;  
 Okoko (Gisèle) ;  
 Okoko (Séraphin-Hilaire) ;  
 Otika (Gaston) ;  
 Opita (Jeanne) ;  
 Otolo (Gilbert) ;  
 Otsantso (Emmanuel-André-Séraphin) ;  
 Ossemba (André) ;  
 Sandi (Sylvestre-Dieudonné) ;  
 Tsendou (Etienne) ;  
 Tengou (Marie-Joseph) ;  
 Banguid (Jean-Louis-Firmin) ;  
 Bouka (Albert) ;  
 Ieka (Jean-Frédéric) ;  
 M'Voundzé (Casimir) ;  
 Oekanguebé-Apembé (Jean-Aimé) ;  
 Okemba (Antoine-Saturnin) ;  
 Oyoumba (Barnabé) ;  
 Wando (Firmine) ;  
 Osoa (Elisabeth-Béatrice) ;  
 Yoka (Victor).

*Séminaire Pie X (5) :*

Mabendemé (Germain) ;  
 Ondzambé (Eugène) ;  
 Ibata (Paul) ;  
 N'Goli (Dominique) ;  
 Yeké (Pascal).

*C.E.G. Populaire (5) :*

N'Deké (Pascal) ;  
 Otta (Mathias) ;  
 Kéhiémé (Félix) ;  
 Ibenga (Pascal) ;  
 Owassa-Ondia (Joseph).

*Candidats libres (5) :*

Kadi-N'Dedi (Albert) ;  
 Kimbatsa (Dominique) ;  
 Mavoungou-Makosso ;  
 Akanda (Antoine) ;  
 N'Goubili-Ondounda (Victor).

**CENTRE DE MOSSAKA**

*C.E.G. de Mossaka (48) :*

Bobiba (Sylvestre) ;  
 Bongoutou (Raphaël) ;  
 Bopoumbou (Casimir-Payad) ;  
 Elion (Norbert) ;  
 Ibata (Guy-André) ;  
 Iwandza (Jean-Pierre) ;  
 Lebela (Alphonse) ;  
 Makondzo (Daniel) ;  
 Mandavo (Joachim) ;  
 Missetété (Daniel) ;  
 N'Gobo (Joseph-Patrice) ;  
 Palé (Théophile) ;  
 Bayindo (Augustine) ;  
 Bokouya (André) ;  
 Bopoumbou (Jean-Marie) ;  
 Ebalé (Gaston-Roddy) ;  
 Eboulabeka (Alexandrine) ;  
 Ekomissa (Bernard) ;  
 Ewokou (Maurice) ;  
 Eyoka (Dieudonné) ;  
 Liboko (Marie-Louise) ;  
 Molamou (Gabrielle) ;  
 Mouboula (Damien) ;  
 N'Gouayeké (Camille) ;  
 Ondongo (Casimir) ;  
 Owoua (Dominique) ;  
 Yessi (Jean-Anatole) ;  
 Yoka (Jean) ;  
 Bokemba (Gilbert) ;  
 Embigou (Paul) ;  
 Koko (Jérôme) ;  
 Mobanda (Joseph) ;  
 Mokanda (Joseph) ;  
 Mokonokala (Jean-René) ;  
 Mossa (Victor) ;  
 N'Gokouba (Marie-Noëlle) ;  
 N'Gouabi (Jean) ;  
 Palé (Germaine) ;  
 Yoca (Pascal) ;  
 Anguima (André) ;  
 Boyama (René) ;  
 Eboulabeka (Casimir) ;  
 Losselé (Camille) ;  
 Momboké (Daniel) ;  
 N'Goteni (Philomène) ;  
 N'Guekegni (Albert) ;  
 Ombaka (Michel) ;  
 Tsondzabeka (Germaine).

*Candidats libres (4) :*

N'Deka-N'Deka (Norbert) ;  
 Monéné (Joseph) ;  
 Ewari (Barthélemy) ;  
 Ekouya (Jean-Marie).

**CENTRE DE KINKALA (80)**

*C.E.G. de Kinkala :*

Bansimba-Mambounou (Rigobert) ;  
 Bassoumba (Edouard) ;  
 Dihoulou (Jacques) ;  
 Loulendo (Emmanuel) ;  
 Louvouezo (Camille) ;  
 Louvouezo (Maurice) ;  
 Malanda (Hortense) ;  
 Malonga (Albert) ;  
 M'Vouama (Grégoire) ;  
 Nanitelamio (Dominique) ;  
 Biandongga (Pierrette) ;  
 Biayandi (Anne) ;  
 Bilongo (Joachim) ;  
 Biyouidi (Clément) ;  
 Kiolo (Marc) ;  
 Kiminou (Pierre) ;  
 Kinouani (Jean-Pascal) ;

Kissita (Antoine) ;  
 Kounkou-Passi (Ange) ;  
 Lenga (Joseph) ;  
 Loubaky (Jean-Marie) ;  
 Loughoulouakoko (Simon) ;  
 Loutangou (Martine) ;  
 Mafoumba (Françoise) ;  
 Miakayizila (Bruno) ;  
 Missamou (Julie-Agathe) ;  
 Moutinou (Rose) ;  
 N'Kounkou (Jean-Pierre) ;  
 N'Sondé (Monique) ;  
 Peta (Albertine) ;  
 Baleketa (Jacques) ;  
 Bamana (Antoinette) ;  
 Banzouzi (Louis) ;  
 Banzimba (Guillaume) ;  
 Biampandou (Georges) ;  
 Bikoumou (Jean-François) ;  
 Bitsindou (Antoine) ;  
 Boukaka (Anne-Marie-Blandine) ;  
 Bounzeki (Lévy) ;  
 Diambouila (Denis) ;  
 Dingoué (Gabriel) ;  
 Ganga (Corenthin) ;  
 Gediena (Prosper) ;  
 Kimbembé (Edouard) ;  
 Kitsoutsoubi (Suzanne) ;  
 Kiyindou (Martin) ;  
 Koumbemba (Jacques) ;  
 Kouelani (Roger-Espérance) ;  
 Kouka (Alphonse) ;  
 Koumba (Pierre) ;  
 Locko (Crépin) ;  
 Malanda (Philippe-Dieudonné) ;  
 Manima (Marcel) ;  
 Mayala (Daniel) ;  
 Mayika (Joséphine) ;  
 M'Baka (Camille) ;  
 Miakatsindila (Dominique) ;  
 Mougabio (Philomène) ;  
 N'Debolo (Benjamin) ;  
 N'Kounkou (Bernard) ;  
 N'Koussou (Julienne) ;  
 N'Sita (Philomène) ;  
 N'Tsimba (Thérèse) ;  
 Sama (Philippe-Hervé-Roy) ;  
 Samba (Sébastien) ;  
 Samba (Michel) ;  
 Tsouba /Boniface)  
 Bayoundoukila (Sébastien-Nic.) ;  
 Bikouta (Simon-Joseph) ;  
 Bissambou (Julienne) ;  
 Bouendé (Christophe) ;  
 Diafouka (Gabriel) ;  
 Diemesso (François) ;  
 Filankembo (Félix) ;  
 Kebansi (Jacques) ;  
 Kifouani (Michel) ;  
 Malonga (Narcisse) ;  
 M'Bemba (Victor) ;  
 Mouanga (Jean) ;  
 N'Songa (Albert).

*C.E.G. de Baratier (33) :*

Babindamana (Raphaël) ;  
 Boukaka (Robert) ;  
 Dzalamou (Jean-Bruno) ;  
 Massala (Cyrille) ;  
 Vouakouanitou (Gilbert) ;  
 Banimba (Fabié-Nicolet) ;  
 Etoumba (Robert) ;  
 Kinouani (Jean) ;  
 Kitsari (Rigobert) ;  
 Meya (Jacques) ;  
 Missakila-Moussounda (Emilienne) ;  
 Toukanou (Benjamiv) ;  
 Baboutila (Casimir) ;  
 Batekela (LaCrent) ;  
 Bifouti-Boukouta (Arthur) ;  
 Kouka (Etienne) ;  
 Loukouayi (Basile).  
 Malanda (Victor) ;  
 Malanda (Dieudonnée) ;  
 Mayala (André) ;  
 Miankatsindila (Albert) ;  
 Mouanga (Daniel) ;

Hounabakidi (Martin) ;  
 Vouandza (Antoine) ;  
 Youlou-Mingolé (Valère) ;  
 Bamouangassa (Cécile) ;  
 Dianzinga (Marguerite) ;  
 Louhou (Elisabeth) ;  
 Mikanou (André) ;  
 Mounkala (Philippe) ;  
 N'Kinkita (Jean-Baptiste) ;  
 N'Kodia (Albertine) ;  
 Yindou (Félix) ;

*C.E.G. de Hamon Madzia (6) :*

Kihoulou (Etienne) ;  
 Makitou (Antoine) ;  
 Mirighakanda (André) ;  
 Mouanga (Joseph) ;  
 Banzoulou (Ferdinand) ;  
 Ossiala (Célestfn) ;

*Petit Séminaire de M'Bamou (19) :*

Kouezo (Barthélemy) ;  
 Loubandzi (Marie-Michel) ;  
 Massamba (Olivier) ;  
 Massengo (Jean-Pierre) ;  
 Mienandzambi (Joseph) ;  
 Moussolo (Jean-Claude) ;  
 M'Peho (Joël) ;  
 N'Koumbou ;  
 N'Kounkou-Armand-Bienvenu M.) ;  
 Oboa (Antoine-Sylvain) ;  
 Tsiakaka (Sylvestre) ;  
 Backidi (Médard-Désiré) ;  
 Bagana (Stanislas-Ludovic H.) ;  
 Diegamounoua (Dominique) ;  
 Moussika (Pierre) ;  
 Lebanitou (Léon) ;  
 Mampouya (Léon-Gilbert) ;  
 Mandombi (Pierre) ;  
 Bazabidila (Pascal) ;

*Candidats libres (28) :*

Mazikou (Sébastien) ;  
 Miayoukou (Désiré-Bernard) ;  
 N'Landou (Eugène) ;  
 Tsielako (Médard) ;  
 Bindika (Vicotr) ;  
 Bitsindou (Samuel) ;  
 Kinga (Jean-Hilaire) ;  
 Miaka (Joachim) ;  
 Milongo (Joseph) ;  
 Bassege<sup>a</sup> (Daniel) ;  
 Bassoukissa (Michel) ;  
 Biza (Albert) ;  
 Ganga (Thomas) ;  
 Kaya-Kimia (Léon) ;  
 Maleka (Adèle) ;  
 Matondo (Jacqueline) ;  
 Mougala (Joachim) ;  
 N'Gouadi (Dominique) ;  
 N'Gounga (Pauline-Jeanne) ;  
 Balongana (Prosper) ;  
 Diantsoueki-Kika (Jérémie) ;  
 Kayi (Philippe) ;  
 Louzebimio (Daniel) ;  
 Kiyindou (André) ;  
 Malonga (Bonaventure) ;  
 Pouramon (Prosper-Constant) ;  
 Tsinkela (Monique) ;  
 Ondzolet (Jacques-Rufin).

*CENTRE DE MINDOULI (52)*

Babingui (Joachim) ;  
 Mabilia (Antoine) ;  
 Malonga (Gilbert) ;  
 Mateky-Mazoumbou (Gabriel) ;  
 M'Foulou (Henriette) ;  
 N'Goundikaka (Roger) ;  
 Babela (Jean) ;  
 Bikandou (Joseph) ;  
 Itoba (Georgine) ;  
 Lomba (Zacharie) ;  
 Matsiona (Evariste) ;  
 Makangou (Jean-Claude) ;  
 Makou (Pierre) ;

Malonga (Marc) ;  
 Massengo (Joseph) ;  
 Manzika (Grégoire) ;  
 Mizeré (Michel) ;  
 Moundzenzé (Philomène) ;  
 M'Boumba (Gilbert) ;  
 M'Boukou (Denis-René) ;  
 Nitoumbih (Jean) ;  
 N'Koukou (Pierre) ;  
 N'Tsiloulou (Jacques) ;  
 Samba (Marie-Thérèse) ;  
 Baniafouna (Calixte) ;  
 Bazalo (Gustave) ;  
 Bigouni (Bernard) ;  
 Diawa (Donatien) ;  
 Kouhounina (Emmanuel) ;  
 Koussingounina (Marcellin) ;  
 Louzolo (Antoine) ;  
 Massamba (François) ;  
 Matoko (Charlotte) ;  
 Mankouka (Antoine) ;  
 Matouala (Jean-Christophe) ;  
 Mikouiza (Robert) ;  
 Moutsinga (Jean-Romain) ;  
 M'Bama (Cécile) ;  
 N'Kewa (Gaston) ;  
 N'Souadi (Antoine) ;  
 N'Tsondé-Gandoulou (Paul) ;  
 Opeké (Basile) ;  
 Kanonsadioko (Aloïse) ;  
 Kouka (Noël) ;  
 Loungouala (Emmanuel) ;  
 Moukilou-M'Pandzou (Isidore) ;  
 M'Bika (Raymond) ;  
 Mahoungou (Louise) ;  
 Moukongo (Joseph) ;  
 M'Bemba (Gilles) ;  
 M'Fouémosso (Angèle) ;  
 N'Koukou (Urbain).

*Candidats libres (12) :*

Mienahata-N'Zalakanda (Dominique) ;  
 Moussoundi (Jean-Pierre) ;  
 N'Tsiélé (Dieudonné) ;  
 N'Tsoua (Micheline) ;  
 Nyellelé (Gauthier-Pierre) ;  
 Boussika (Antoine) ;  
 Mounoko-N'Dala (Timothée) ;  
 Ouabakadio (André) ;  
 Bassarila-N'Sondé (Adèle) ;  
 M'Banza (Jérémie) ;  
 Mieré-Likibi (Paul) ;  
 N'Kaoula.

CENTRE DE N'GABÉ

*C.E.G. de N'Gabé (22) :*

Antsué (Dominique) ;  
 Bobouaka (Lambert) ;  
 Ganguia (Victor) ;  
 N'Zoulantsibi (Lambert) ;  
 Bokoko (Léon) ;  
 N'Doulou (Honorine) ;  
 N'Zino (Edouard) ;  
 Otsou (Nestor) ;  
 Etoua (Albert) ;  
 Gallissan (Basile) ;  
 Likibi (Gabriel) ;  
 Mienkouono (Benoît) ;  
 Mouandzibi (Paul-Nestor) ;  
 N'Gossoulou (Basile) ;  
 Okouengué (Benoît-Adrien) ;  
 Oyé (Omer) ;  
 Tsialaouilou (Victorine) ;  
 Ebara (Fidèle) ;  
 Makambou-Alloula (Pierre) ;  
 M'Ban (Adolphe) ;  
 M'Pila (Gilbert) ;  
 Olabi (Antoine).

*Candidats libres (7) :*

Olabi (Dieudonné) ;  
 Elili (Jean) ;  
 Kionkion (Sébastien) ;  
 Moatila (Emmanuel) ;  
 N'Dion (Joseph) ;  
 Letou (Jules-Rodrique) ;  
 N'Dila (Emmanuel).

CENTRE DE OUESSO

*C.E.G. de Ouesso (25) :*

Dongali-N'Gagnani (J.) ;  
 Elenga (Albert) ;  
 Eoulebom (François) ;  
 Ketta-M'Banguid (Alain-D.) ;  
 M'Bominzom (Jean) ;  
 Mobondé (Siméon) ;  
 N'Gassaki (Jean-Joseph) ;  
 Samba-Memegué (J.-R.) ;  
 Agnossi (Rigobert) ;  
 Akanda (Jean) ;  
 Ekila (Gabriel) ;  
 Makaya-N'Koumamouth (D.) ;  
 N'Dinga (Jacques) ;  
 Biellé (Justin-Arthur) ;  
 Lengalé (Eugène) ;  
 M'Bokassangha (Alfred) ;  
 Poua (Albert) ;  
 Bolpou (Thomas) ;  
 Bih (Albert) ;  
 Degom (René) ;  
 Itsissa-Pambou (Blaise) ;  
 Imboka-Ipenda (Yvon-F.C.) ;  
 M'Bilo (Victor) ;  
 Samba-Mokoukou (Pierre) ;  
 Ehoua (Henriette).

*C.E.G. Populaire (1) :*

Epoupou (Zacharie).

*Candidats libres (8) :*

Bassakinina (Moïse) ;  
 Matou (Ambroise) ;  
 Koubouila (Ange) ;  
 Okié (Séraphin) ;  
 Allelekalé (Symphorien) ;  
 Boussoukou (Henri) ;  
 Bouya (Alexs-Emmanuel) ;  
 Epambo (Jacques) ;

CENTRE D'OYO

*C.E.G. d'Oyo (28) :*

Akondzo (Fidèle) ;  
 N'Gongo (Jean-Michel) ;  
 Boula-Gouya (Marius-Daniel) ;  
 Bouya (Alphonse) ;  
 Bouya (Jérôme) ;  
 Gadoua (Hubert) ;  
 Ewandza (Jérôme) ;  
 Mokengo (Jean-Stephen) ;  
 N'Gakosso (Ambroise) ;  
 N'Gatsé-Oko (Albert) ;  
 Okondza (Jean-René) ;  
 Akouango (Pascal) ;  
 Ampion (François) ;  
 Epoukou (Mathias) ;  
 Ibobi (Gaston) ;  
 Ingamba (Jean) ;  
 Kamba (Guillaume) ;  
 N'Gakosso (Jean) ;  
 Bouya (Jean-François) ;  
 Dimi (Jean) ;  
 Ikombo (Françoise) ;  
 Itoua (Bernard) ;  
 Koya-Engambé (René) ;  
 M'Bouma (Albert) ;  
 Okieri (Dominique) ;  
 Okondo (Edouard) ;  
 Olessongo (Valentin) ;  
 Ossiandzi (Henriette).

CENTRE DE SEMBÉ

*C.E.G. de Sembé (13) :*

Ekéké (Jean-Martin) ;  
 Gala (Edouard) ;  
 Ouassamongo (Claude) ;  
 Djath (Adrien) ;  
 Millam (Joachim) ;  
 Sokouop (Jean) ;  
 Djassé (Ferdinand) ;  
 Ehoulou (André) ;

Ekoka (Samuel) ;  
 Kouambang (Anselme) ;  
 Gouala (Boniface) ;  
 Meguessa (Joseph) ;  
 Mercellas (Jean-Paul).

*Candidats libres (2) :*

Massé-Mekozi (Marcel) ;  
 Megot (Pierre).

*C.E.G. Annexe :*

Andzilando (David) ;  
 Baouamina (Pierre) ;  
 Bimangou (Prosper) ;  
 Biyundudi (Thérèse) ;  
 Bonazebi (Philippe) ;  
 Bounou (Aloïse) ;  
 Ibara (Joseph) ;  
 Kimpoudi (Zacharie) ;  
 Kouka (Pascal) ;  
 Lokwa (Raoul-Maxime-Clotaire) ;  
 Lubaki-Batula (Marie) ;  
 Loko-Bibiane (Anne-Marie) ;  
 Loukombo (Adolphe) ;  
 Loutélamio (Jean-Baptiste) ;  
 Mampassi (Joël) ;  
 Manguengué (Gérard) ;  
 Manongho (Marcelin) ;  
 M'Buka (Albert) ;  
 Milandou (Firmin) ;  
 Mikembi (Anasthasie) ;  
 Mozika (Gaspard) ;  
 Mouditou (Antoine) ;  
 Moukpebangou (Joseph) ;  
 M'Vouama (François) ;  
 Namoutiri (Anaclet) ;  
 N'Dala (Roger) ;  
 N'Goma (Daniel) ;  
 N'Kodia (Bienvenu) ;  
 N'Kodia-Bassa-Bassa (Odile-Gisèle) ;  
 N'Kou (Pierre) ;  
 N'Koukou (André) ;  
 N'Koukou (Estelle-Luce) ;  
 N'Koukou (Philomène) ;  
 N'Sila (Julien) ;  
 N'Sondé (Benjamin) ;  
 N'Sondé (David) ;  
 Olouka (Michel) ;  
 Papandi (Raymond) ;  
 Samba (Marie-Joseph) ;  
 Sosso (Norbert) ;  
 Youmberé (Jeanne) ;  
 Zonza (Antoine) ;  
 Ambara (François) ;  
 Badinga (Samuel) ;  
 Bantsimba (Jeanne) ;  
 Bayindoula (Jean-Ray-Aimé) ;  
 Bayonne (Victoire) ;  
 Etsoulou (Philippe) ;  
 Fila (Gisèle) ;  
 Golengo (Henri) ;  
 Goma (Germain) ;  
 Kiwali (Bernard) ;  
 Komié (Eugène) ;  
 Kouaka (Daniel) ;  
 Kouba (Martin) ;  
 Lembekessa (Esther) ;  
 Mahoungou (Simone) ;  
 Malonga (Geneviève) ;  
 Massamba (Zacharie) ;  
 Matouandou-Massengo (Nazaire) ;  
 Mavoumba (Raphaël) ;  
 M'Boungou (Antoine) ;  
 Moukaoua (Alphonse) ;  
 Moupala (Jacqueline) ;  
 M'Pika-M'Foutou ;  
 N'Goko-Tobi (Gabriel) ;  
 N'Kaya (Marie-Roberte) ;  
 N'Kouka (Bernard) ;  
 N'Souka (Jean) ;  
 Yoka (Théophile-Emile) ;  
 Akouala-Gaudzad (Félix) ;  
 Bakoudikila (Vicotr) ;  
 Balossa (Gaston) ;  
 Bandila (Marie-Simone) ;  
 Bandzouzi (Hilaire) ;  
 Bantsimba (Antoine) ;

Bassangatala (Marie-Marcelline) ;  
 Bavoukanana (Jacques) ;  
 Bipopo (Pauline) ;  
 Diabangouaya (Maurice) ;  
 Ekoula (Médard) ;  
 Fila (Anatole) ;  
 Founa (Geneviève) ;  
 Ingoba (Marie-Thérèse) ;  
 Kouka (Guy-Blaise-Edmond) ;  
 Leba (Véronique) ;  
 Loubondo (Marcel) ;  
 Loumpangou (Cécile) ;  
 Mahoungou-M'Pelé (Victor) ;  
 Malanda (Dieudonné) ;  
 Malonga (Jack) ;  
 Manana (André) ;  
 Massengo (Jean de Dieu) ;  
 Mayavangha (Madeleine) ;  
 M'Bemba (Georges) ;  
 M'Bika (Benoît) ;  
 M'Boussa-Makila (Bernard) ;  
 Miamona (Jean-Prosper) ;  
 Miassouamana (Gustave) ;  
 Miassousouana (Bernadette) ;  
 Mikembi (Victorine) ;  
 Mokoko (François) ;  
 Moukouyou (Léopold) ;  
 M'Vouama (Faustin) ;  
 M'Vouama (Georges) ;  
 N'Guembo (Laurent) ;  
 N'Gouaka (Raymond-Claude) ;  
 N'Gounga (Honorine) ;  
 N'Kembi (Thérèse) ;  
 N'Koli (Agathe) ;  
 N'Kouka (Jonas) ;  
 N'Kouka (Thérèse) ;  
 N'Sana (Anna) ;  
 N'Soni (Albert) ;  
 Okiemy (Huguette-Pascaline) ;  
 Ossanga (Paul) ;  
 Saboukoulou (Romain) ;  
 Samba (Jacques) ;  
 Sianard (Florence-Dorothee) ;  
 Sita (Adèle) ;  
 Sona (Micheline) ;  
 Taty (Isidore) ;  
 Zebidiatounga (Félix) ;  
 Bakalabantou (Augustine) ;  
 Balimba (Evelyne-Flavienne-Col.) ;  
 Banzoulou (Louise) ;  
 Batoukela (Adèle) ;  
 Biangana (Philippe) ;  
 Biangué (Firmin) ;  
 Gabou (Berthe-Geneviève) ;  
 Gamba (Cyrille) ;  
 Kibangadi (Joseph) ;  
 Lougogo (Maurice) ;  
 Mambou (Jean-Baptiste) ;  
 Mampouya (Jean) ;  
 Miawoudma (Fidèle) ;  
 Moundinga (Fulbert) ;  
 N'Gandzoua (Dieudonné) ;  
 N'Guelouoli Aboubakar ;  
 N'Kodia (Emile) ;  
 N'Talani (Dominique) ;  
 Samba (Claude-Casimir-Dinard) ;  
 Saya-N'Gami (Rémy).

*C.E.G. Application :*

Aminata-Keita ;  
 Banzouzi (Raphaël) ;  
 Biket (Félix) ;  
 Bondawé-N'Dassa (Yvette-Ida) ;  
 Fouani (Gaston) ;  
 Ganga (Blandine) ;  
 Mahoukou-Sounga (Alphonse) ;  
 Malonda (Simone) ;  
 Mouanagnonolé (Georgine) ;  
 Mouassiposso-Mackonguy (J.-A) ;  
 Moubari (François) ;  
 N'Dé (Clémentine) ;  
 N'Gackegny (Samuel) ;  
 N'Goulou (André) ;  
 Peya (Prosper-Emmanuel) ;  
 Sambo-M'Polo (Olga-Gisèle) ;  
 Banzouzi (Nazaire) ;  
 Bitsindou-M'bédé (Cornélie-Sidonie) ;

Etokabeka (Alexandrine-M.-Noëlle) ;  
Lembé (Joséphine) ;  
N'Zougani (Hilaire) ;  
Adzabou (Emmanuel) ;  
M'Bokolo (Louis) ;  
Pambou-Kiangou (Véronique) ;  
Yilango (Fidèle) ;  
Ickonga (Yves) ;  
Malonga (Jean-Bosco) ;

*C.E.G. Bacongo :*

Bafouidizo-Kiabika Massamba (P.)  
Bambi (Léon) ;  
Binsangu (Daniel) ;  
Bitsindou (Gilberte-Pélagie) ;  
Mabiala (Honorine) ;  
Madieta (Nicodème) ;  
Mantouari (Paul) ;  
Massamba (Frédéric) ;  
Massemba (Albert-Roger) ;  
Massengo (Nicolas) ;  
M'Bandzoulou (Dieudonné) ;  
M'Boukou (Dominique) ;  
Miawdma (Boniface-Dicudonné) ;  
Mouanga (Dominique) ;  
Moussaki (Boniface) ;  
Mountali (Gabriel) ;  
Mouwanou (Antoine) ;  
M'Passi (Jean) ;  
M'Passi (Théophile) ;  
N'Gabié (Jean-Félix) ;  
N'Gatsongui (Michel) ;  
N'Kanga (Antoine) ;  
N'Sikabaka (Samuel) ;  
Ouissyka (Christian) ;  
Pembé (Germaine) ;  
Bahamboula (Moïse) ;  
Bahouna (Michel) ;  
Bakabouta (Céline) ;  
Langué (Jean-Pierre) ;  
Malonga (Dominique) ;  
Malonga (Rose) ;  
Massamba-Zozy (Gaëtan) ;  
M'Bilampassi (Achille) ;  
Miakaizila (Venant) ;  
N'Gongo (Angèle) ;  
N'Sounda (Bernadette) ;  
N'Zonzolo (Bernadette) ;  
Okemba (Louis) ;  
N'Sangou (Agathe-Florence) ;  
Samba (Jean-Claude) ;  
Samba (Olivier) ;  
Bantsimba (Marie-Simone) ;  
Banzouzi (Norbert) ;  
Banzouzi (Paul) ;  
Batiaka (Daniel) ;  
Bizenga (Marie-Clémentine) ;  
Kanza-Loumangou (Elisabeth) ;  
Loko-Banzouzi (Alain) ;  
Loko-Bantsimba (Bernard) ;  
Malonga (Appolinaire) ;  
Massengo (Laurent-Guillaume) ;  
M'Bemba (Jean-Lambert) ;  
M'Bomo (Casimir) ;  
M'Boutany (Barthélemy-Edouard-B.) ;  
Miambanzila (Germaine) ;  
Miekoulina (Amédée) ;  
Mienandi (Jean-Bapstiste) ;  
Mouanga (Albert) ;  
Moutaleno (Abel) ;  
Mouloma (Georges) ;  
M'Passi (Jules) ;  
M'Passi (Marcel) ;  
N'Douma (Charles) ;  
N'Gongo (Madeleine) ;  
N'Kelétela (Alexandre) ;  
N'Koula (Marie-Pierrelle) ;  
N'Sana (Serge-Alain-Aimé) ;  
N'Tari-Balongoka (Théophile) ;  
N'Tsongo (Jean-Marie) ;  
Pambou (Albert) ;  
Pouyo (Georges) ;  
Saboukoulou (Antoine) ;  
Samba (Pierre) ;  
Tsiela-Kifoulou (Jacques) ;  
Biahomba (Patrice) ;  
Bil-sindou (Jonas-Claude) ;

Kiyindou (Samuel) ;  
Koubembetela (Maurice) ;  
Kouta (Flavien) ;  
Matsimouna (Sidonie-Françoise) ;  
M'Boukou (Jean) ;  
Moukoko (Marcel) ;  
N'Debeka (Augustine) ;  
N'Goma (Didier) ;  
N'Gounda (Colette) ;  
N'Kodia-Yiribita (Yvonne) ;  
Silaho (Antoinette) ;  
Silaho (René).

*C.E.G. Bitsindou Auguste :*

Bouanga (Marie-Claire) ;  
Boutoto (André-Avelline) ;  
M'Baloula (Aaron) ;  
M'Foutou (Gaspard) ;  
Mouana (Angélique) ;  
M'Vouenzé (Marie-Jeanne) ;  
N'Kaya (Marcel) ;  
Yangui (Noël) ;  
Biacomba (Ange-Didier) ;  
Kimbalo (Jean) ;  
Loufoua (Clémentine) ;  
M'Pika (Ernestine-Maturine) ;  
N'Gassa (Daniel) ;  
N'Tombo (Henriette) ;  
Tenekoueno (Sébastien) ;  
Zinga (Barthélemy) ;  
Banzouzi (Pauline) ;  
Bouekabakila (Angélique) ;  
Buana-Kikuta (Emmanuel) ;  
Koutala (Léa-Françoise) ;  
Mampouya (Raymond) ;  
Mayinga (Odile) ;  
Mayinguidi (Bonaventure) ;  
Miamboutoukila (Léon) ;  
N'Debani (Suzanne) ;  
Samba (Albert) ;  
Banimba (Hortense) ;  
Kanguila (Victor) ;  
Mahoungou (Jean-Claude) ;  
Malonga (Jean) ;  
Malonga (Xavier) ;  
Matounga (Suzanne) ;  
Kombo (Paul) ;  
Sambauley-Ikemy (Jacqueline).

*Cadets de la Révolution (Ecole Militaire Préparatoire) :*

Akaraka (Emmanuel) ;  
Aniellé (Jean-Marie) ;  
Binga (Jacques) ;  
Brouillard (Guy) ;  
Degaly (Dieudonné) ;  
Douniama (Jean-Nicaise) ;  
Athat-Tsira (Dieudonné) ;  
Eva (Norbert-Jonas) ;  
Gampé (André) ;  
Gatsobea (Nestor) ;  
Johnson (Ernest-Aristide) ;  
Kombo (Pierre) ;  
Kouandzi (Eugène) ;  
Lobila-Ebeekas (Edmond) ;  
Loundou (David) ;  
Macosso (Guy-Parfait) ;  
Mahoungou (Albert) ;  
Maloudi (Georges) ;  
Manguila (Narcisse) ;  
Mayinguidi (Bruno-Ernest) ;  
M'Bani (Edouard) ;  
Mouanda (Jean) ;  
Mountou (Bernard) ;  
Moukaka (Hilaire) ;  
Moukili (Antoine) ;  
Moundounga (Justin) ;  
M'Pelekilebou (Pierre) ;  
N'Depé (Alphonse) ;  
N'Domba (Antoine) ;  
N'Douna (Casimir) ;  
N'Dzhobadyla (Bonaventure) ;  
N'Goulako (Jules) ;  
N'Goulou (Jérémie) ;  
N'Kabi (Léonce) ;  
N'Kodia (Adelbert-Maxime) ;



N'Tsourou (Marcel) ;  
 N'Zaou (Paul) ;  
 N'Zomio-Moulounda (Honoré) ;  
 N'Zouzi (Samuel) ;  
 Obouo (Clément) ;  
 Oniangué (Albert) ;  
 Osselé (François) ;  
 Peleka (Henri) ;  
 Oniangué (Albert) ;  
 Safoula-M'Banzoulou (Dominique) ;  
 Sengouayi-Massengo (Séraphin) ;  
 Sillou (Basile) ;  
 Souami (André) ;  
 Souka-Souka ;  
 Youlou (Alain) ;  
 Adoua (Blaise) ;  
 Anda (Guy-Romain) ;  
 Kimangou (André) ;  
 Melamo (Jean) ;  
 Mouandza (Alphonse) ;  
 Mouifoua (Antoine).

*Lycée Chaminade :*

Buboté (Philomène) ;  
 Bahanguédila (Philippe) ;  
 Bakala-N'Tsoko (Pierrette) ;  
 Batoumeni (François) ;  
 Baya (Paul) ;  
 Bayoundoula (Noël) ;  
 Bemba (Marcel) ;  
 Bimbou (Gustave) ;  
 Bindi (Chérubin-Richard) ;  
 Boukaka (Martial) ;  
 Boukaka (Eugène) ;  
 Diakouka (P.-J.-Auguste) ;  
 Dybantza (K.P.R.-Hubert) ;  
 Dzaba (Marie-Françoise) ;  
 Dzama-Gatsobea (E.-H.) ;  
 Elé (Innocent) ;  
 Etoulé ;  
 Fila (Eugène) ;  
 Ibouanga (Alfred) ;  
 Issalou-Mombo (Joseph) ;  
 Kiléle-Moukandza (Claude) ;  
 Kimbembé-Zalakanda (M.) ;  
 Koka (Jean-Noël) ;  
 Lasony (J.-F.-Aimé) ;  
 Lassy-M'Bya (Zéphirin) ;  
 Loembé (A.-C.-E.-Donatien) ;  
 Loukokobi-Mikamona (J.) ;  
 Louzolo (Grégoire) ;  
 Mabassi (Charles) ;  
 Mahoungou (Eugène) ;  
 Makangou (Dieudonné) ;  
 Makimouna (Eugène) ;  
 Makimouna (Michel) ;  
 Maloutondo (Joachim) ;  
 Mampaka (Maurice) ;  
 Manéné (Dieudonné) ;  
 Mayala (Alphonse) ;  
 Mayassi (Jacques) ;  
 M'Bataba (Benjamin) ;  
 M'Bemba (Justine) ;  
 M'Boukou (Pierre) ;  
 Mégaga (Pierre) ;  
 Miazabakana (Marguerite) ;  
 Mioihou (Antoine) ;  
 M'Pessé (André) ;  
 Moubondo (Justine) ;  
 Moukila (Henri) ;  
 Moumbelo (Bonaventure) ;  
 N'Gamba (Alphonse) ;  
 N'Gombouni (Léonie) ;  
 N'Gassaki (B.-Marius) ;  
 N'Gouba (François) ;  
 N'Guéli (Félix) ;  
 N'Kodia (Guy-Merlin) ;  
 N'Kouzonza (Marie) ;  
 N'Tari (Jacques) ;  
 N'Zouzi (Pierre) ;  
 Oba (Mathias) ;  
 Ohoundou (Jean-Marie) ;  
 Okombi (Paul) ;  
 Ongali-Ethali (Guy) ;  
 Tchissambou (Toussaint) ;  
 Tsadi (Sébastien) ;  
 Tsamas (Alain-Victor) ;

Yendzé (Jean-Baptiste) ;  
 Yoco-Yoco (R.-François) ;  
 Gouellet (Nicodème) ;  
 Boungou (Dominique) ;  
 Mouyélo (Raphaël) ;  
 Amphas (Albert) ;  
 Babaka (Arcade) ;  
 Bakéla (Abraham) ;  
 Bakouika (Désiré) ;  
 Ballou (H.-F.-Dieudonné) ;  
 Botoukétifoua (J.-Pierre) ;  
 Dala (Faustin) ;  
 Gabou (P.-Emilienne) ;  
 Gambolo (Clémentine) ;  
 Ganka (Maurice) ;  
 Ghoy (Jeanne-H.-Opportune) ;  
 Ibara-Andzi (J.-Bernard) ;  
 Inkali (David) ;  
 Itoua (Alphonse) ;  
 Kaouamy (Moïse) ;  
 Kaya (Joseph) ;  
 Kouba (Antoine) ;  
 Koulanda (A.-Richard) ;  
 Kouvinga (Edouard) ;  
 Lengoua (François) ;  
 Lessita-Otangué ;  
 Loungou G. dit Bandzo ;  
 Loutaladio (Thomas) ;  
 Mackail (E.-Augustin) ;  
 Mahoungou (Joseph) ;  
 Makanda (Anselme) ;  
 Makita-Kranda (Thérèse) ;  
 Malanda (Gisèle) ;  
 Malonga (F.-Didier) ;  
 Malonga (Ignace-Babylas) ;  
 Malonga (Janvier) ;  
 Malonga (J.-Aloïs) ;  
 Malonga (Serge) ;  
 Manda (Fidèle-Hilaire) ;  
 Massamba (G.B.M.-Yolande) ;  
 Matondo (Pierrette) ;  
 Mayola-Matal (Florent) ;  
 M'Bemba (Albert) ;  
 M'Boungou (Hyacinthe) ;  
 Miakayizila (Pélagie) ;  
 Mifoundou (Jeanne) ;  
 Monéné (Paul) ;  
 Moyo (Pascal) ;  
 Mouanga (Isidore) ;  
 Moutindi (Richard) ;  
 N'Déamba-N'Dondzié (Gilbert) ;  
 N'Donga (Marguerite) ;  
 N'Guédziono (Madeleine) ;  
 N'Kouso (Odile-Antoinette) ;  
 N'Soukina (Claude) ;  
 N'Senden (Léon-Jean-Marie) ;  
 N'Toumi (Gisèle-Roselyne) ;  
 N'Zengolo (Germaine-Denise) ;  
 N'Guié-Ampoula (André) ;  
 Oba (Serge-René-Blachard) ;  
 Obongui (Hervé) ;  
 Oko (Louis) ;  
 Ombessa (Frédéric) ;  
 Yoca (Yves-Daniel) ;  
 Zala (Clémentine) ;  
 N'Zila (Michel) ;  
 Akouala (Martin) ;  
 Amoua (Jean-Didier) ;  
 Bagana (Télesphore-H.-B.) ;  
 Bakala (Martin) ;  
 Bakaboula (Cécile) ;  
 Bayonne (J.V.M.-Alphonse) ;  
 Bidzouta (Pierre) ;  
 Bissemo (Agathe) ;  
 Bitsoumani (Pascal) ;  
 Boukindi (Ferdinand) ;  
 Boussamba (R.-Radard) ;  
 Ehoula-Batalonga ;  
 Elangué (Albert-Aimé) ;  
 Elenga (Martine) ;  
 Endzanga (Henri) ;  
 Epelé (Jean-Louis) ;  
 Eyoka (Ignace) ;  
 Gami (Marie-Yolande) ;  
 Guéssolo (Roger-Bertrand) ;  
 Itoua (Louis-Camille) ;  
 Kakola (J.-Désiré) ;

Kayi (Germain) ;  
 Koumba (Frédéric-Athanase) ;  
 Kouori (Marcel) ;  
 Koussou (Joséphine) ;  
 Koutoma (Alice) ;  
 Lebambo (Paul) ;  
 Lélou (Bernard) ;  
 Lhoni (B.P.-Célestin) ;  
 Likibi (Elisabeth) ;  
 Loufouma (Claire) ;  
 Lounda (Jean-Paul) ;  
 Mahoungou (Thomas) ;  
 Makanda (Gabriel) ;  
 Matouamona (André) ;  
 Matouta (Antoine) ;  
 M'Bemba (J.-Maurice) ;  
 M'Boungou (André) ;  
 Miantouila (Simon) ;  
 Moinamondzo (J.-J.-Frédéric) ;  
 Mokoko (Georges) ;  
 M'Pou (Cathérine) ;  
 Moualenga (L.-Charles) ;  
 Moussoki (Joël) ;  
 Moutsiga (Anicet) ;  
 Mouyoki (André) ;  
 Nanitélamio (Gaspard) ;  
 N'Dzin (Albertine) ;  
 Douniama (Michel) ;  
 N'Golo (Albert) ;  
 N'Gouala E.-B. Boukambou ;  
 N'Koukou (B.C.M.-Sophie) ;  
 N'Sasi (Joséphine) ;  
 N'Soungui (Charlotte) ;  
 N'Zébélé (Pascal) ;  
 N'Zolani (Christine) ;  
 N'Zonzi (Joseph) ;  
 Obambet-N'Gala (Joséphine) ;  
 Ombouanki (Louis) ;  
 Ongouya-Olokawa (Pierrette) ;  
 Operé (Jacques) ;  
 Osseté (Jean-Nazaire) ;  
 Ouenabantou (Jacques) ;  
 Pouataba (Adolphe) ;  
 Toissafou-Goma (Auguste) ;  
 Tchitchiellé-B. (Elisabeth) ;  
 Tchivembi (Laurent) ;  
 Tsiakaka (Lucienne) ;  
 Tsonessa (Dieureveillé) ;  
 Vema (Gustave) ;  
 Bonza (Joseph-Xavier) ;  
 Langlat (Madeleine) ;  
 Mayindou (Jeannette) ;  
 Moussounda-Kitombo (J.A.-Magloire) ;  
 Matondo (Pierrette) ;  
 Akouala (François) ;  
 Bahoumina (Albert) ;  
 Bantsimba (M.-J.-Claude) ;  
 Bihémy (Pierre) ;  
 Dihoulou (Philomène) ;  
 Ekouassé (Adolphe) ;  
 Engonzo (Emile) ;  
 Eloua (Michel) ;  
 Kabahouako (J.-Denis) ;  
 Kifouékoué (Noël) ;  
 Mavoungou B.-M'Bomba (Blanche) ;  
 M'Bemba (Antoine) ;  
 M'Polo (Rose) ;  
 Mouhingou ;  
 N'Dobi (Emmanuel) ;  
 N'Dzeli (Claire) ;  
 N'Gambolo (M.-Claire) ;  
 N'Guenzoua (Bernard-Bruno) ;  
 Niaba (Bruno-Urbain) ;  
 Niombo (Dominique-A.H.E.) ;  
 N'Sounda (Marie) ;  
 Tambakassa (Moïse) ;  
 Tchissambou (Charles) ;  
 N'Guengué (Jean-Marie) ;  
 Ebomoua (Marie-Françoise).

*C.E.G. Javouhey :*

Akouala ;  
 Ambendet (François-Xavier) ;  
 Akeli (Marie-Geneviève) ;  
 Batoumoueni (Jules-Anselme) ;  
 Bedy (Paul) ;  
 Balonga (Joachim) ;

Bokamba (René) ;  
 Bombo (Antoine) ;  
 Banzeta-Mongha (José) ;  
 Biziky-Mayanga (Roger-Alain) ;  
 Coucka-Bacani (Edith-Parfaite) ;  
 Dikotéké (Marius) ;  
 Effeindzourou (Armand) ;  
 Ebara (Maurice) ;  
 Guimby (Claudette) ;  
 Ganga (Abraham) ;  
 Koumba-Loundou (Aimery-Parfait) ;  
 Kailly (Gisèle-Renée) ;  
 Kouloumbou (Willy-Crépin) ;  
 Kinzonzi (Honorine) ;  
 Kouka (Alphonse) ;  
 Katoukoulou (Léontine-Pélagie) ;  
 Leyami (Paul) ;  
 Limboulou (Benjamin) ;  
 Mandjaka (Sylvain) ;  
 Mayala (Germain) ;  
 Mokoutou (Gabin-Sylvain) ;  
 Mokondji-M'Bé (A.-Jeanne) ;  
 Moukondo (Marcel) ;  
 Mazimba (François) ;  
 Mokoko (Dieudonné-Roger-Claver) ;  
 Mouguellet (J.-B.-Richard) ;  
 Massamba (Anaclet) ;  
 M'Voukani (Antoinette) ;  
 Mowelé (Jean-Marie) ;  
 Moupa (Grégoire) ;  
 Mafina-Mienandi (Marie-Cl.) ;  
 M'Bouma-Dokékila (Florent-D.) ;  
 Mabéta (Béatrice) ;  
 Malonga (Anne-Marie-Jacq.) ;  
 Massamba (Armand) ;  
 Mialébama (Elisabeth) ;  
 Missongo (Justine) ;  
 Mombéki (Simone) ;  
 Mouandza (Raphaël) ;  
 N'Douna (Adélaïde) ;  
 N'Koua (Suzanne) ;  
 N'Gongo (Emilie) ;  
 N'Guimbi (Charlotte) ;  
 N'Koussou (Madeleine) ;  
 N'Zouzi (Arthur) ;  
 N'Dzouroumbi (Anne) ;  
 N'Dinga (Roger) ;  
 Ovouka (Bruno-Jérôme) ;  
 Oko (Camille) ;  
 Offinobi (Suzanne) ;  
 Opa (Roger) ;  
 Oumba (Christine) ;  
 Pado (Georgine) ;  
 Samba (Théophile) ;  
 Saba (Bernard) ;  
 Tseté (Hervé-Séraphin) ;  
 Tchissiassa (Guy) ;  
 Taty (Fulbert) ;  
 Tso (Madeleine) ;  
 Youla (Jean) ;  
 Yoka-Angouabé (Rosalie) ;  
 Babakana (Bernard) ;  
 Banzoulou (Clotilde) ;  
 Bidié (Antoinette) ;  
 Bitouloulou (Anne-Marie-Cécile) ;  
 Bemba (Valentin) ;  
 Bowa (Simone) ;  
 Bakima (Joseph) ;  
 Bokoko (Dieudonné) ;  
 Bifinia-Dilou (Delphine-Magloire) ;  
 Dala (Simone) ;  
 Diamana (Victor) ;  
 Dasso (François-Xavier) ;  
 Ekomba (Alphonsine) ;  
 Gangoué-M'Bima (Maurice) ;  
 Gampio (Jacques-Christophe) ;  
 Goma (Jean-Richard) ;  
 Itoua (Pascal) ;  
 Inokomissika (Jeanne-Marguerite) ;  
 Koutopot (Brigitte-Rachelle) ;  
 Kikabou (François) ;  
 Kina (Jacqueline) ;  
 Kola (Jean) ;  
 Kanga (Raymond) ;  
 Louhoulouakoko (Jules) ;  
 Louzaya-Mamingui (Roger) ;  
 Malonga (Valentine) ;

Malanda (Etienne) ;  
 Malonga (François) ;  
 Miakakindila (Adèle) ;  
 Motsoundi (Paulette) ;  
 M'Passi (Julienne) ;  
 M'Bongo (Edouard) ;  
 Mabika (Albert) ;  
 Malonga (Gabriel) ;  
 Miankuta (Samuel) ;  
 N'Dolo (André) ;  
 N'Tsiba (Julienne) ;  
 Sita (Abel) ;  
 Tambaud (Marie-Blanche) ;  
 Vouala (Véronique) ;  
 N'Débeke-N'Schinabakoua (Philomène) ;  
 Amouna (Jean de dieu-Kin.) ;  
 Akambo (Firmine) ;  
 Apessé (Charles-Emile) ;  
 Akombatsengué (Marie-Madeleine) ;  
 Bobongo (Albert) ;  
 Babiengué (Jeanne) ;  
 Bizenga (Bernard) ;  
 Bahouka (Christine) ;  
 Badiabo (Basile) ;  
 Bodzolo (Ernest) ;  
 Boukono (Jeanne) ;  
 Badila (Adèle) ;  
 Bouity (Marie-Joséphine) ;  
 Bendo-Mafina (Odette-Hélène) ;  
 Boukaka (Joseph) ;  
 Boloko (Lucien) ;  
 Bouéno (Marthe) ;  
 Cissé Seynabou (Marie-Rose) ;  
 Débanda (Noël) ;  
 Ewolo (Jean-Richard) ;  
 Ekaka (Giséle) ;  
 Effindzourou (Alphonse) ;  
 Kaba (Marie-Jacqueline) ;  
 Kaya (Emmanuel) ;  
 Kihouanganina (Luc) ;  
 Lignoko (Pierre) ;  
 Lekaka (Anick-Yolande) ;  
 Léléka (Philomère) ;  
 Moudonga (Pascal) ;  
 Moundélé (Hélène) ;  
 Motsé (Pierre) ;  
 Mounquendé (Pélagie) ;  
 Makimouna (Jeannette) ;  
 Mobombo (Jean-Pierre) ;  
 Mounounga (Rigobert) ;  
 Mouanga (Pascal) ;  
 Mopondza (Agathon) ;  
 Missilou (Fidèle) ;  
 Makouala (Micheline-Hortense) ;  
 M'Bondabéka (Gabriel) ;  
 Maleka (Raphaël) ;  
 Makwengai (Pierre) ;  
 Mibiko (Marie-Thérèse) ;  
 Mokombi (Joseph) ;  
 Massamba (Prosper) ;  
 Mieré (Rigobert) ;  
 Modilot (Arlette) ;  
 Mokanga-Massamba (Pauline) ;  
 N'Kembi (Monique) ;  
 N'Ganonogo (Jean-Bosco) ;  
 N'Sikavua (Colette) ;  
 N'Gouloubi (Zacharie) ;  
 N'Tombo (Rebecca-Virginie) ;  
 N'Kodia (Anselme) ;  
 N'Dzouavellé (Jean) ;  
 N'Kaba (Gaston) ;  
 N'Kaya (Antoine) ;  
 N'Tsona (Monique) ;  
 N'Gatseké (Edouard-Lazare) ;  
 N'Gassaki (Jean-Paul) ;  
 Onka (Jean-Pierre) ;  
 Ollingaud (Jean-François-Mizère) ;  
 Oyanké (Paul) ;  
 Obela (Justin) ;  
 Peleka (Gabriel) ;  
 Pozi (Clotilde) ;  
 Séla (Gaston) ;  
 Talamakou (Jeanne) ;  
 Yimbi (Edmond) ;  
 Bonda (Marie-Claire) ;  
 Assianat (Guillaume-Clotaire) ;  
 Bassinga (Françoise) ;

Bahakoulou (Véronique) ;  
 Bomiano (Jean-Jacques) ;  
 Bitsindou (Joseph) ;  
 Bikindou (Evelyne-Thérèse) ;  
 Diamonika (Véronique-Félicité) ;  
 Diandaga (Jacques) ;  
 Gapino (Florent) ;  
 Kibangu (Albert) ;  
 Lougouabéka (Claude) ;  
 Lobali (Alice) ;  
 Loukoula (Pierrette) ;  
 Loussembo (Jeannette) ;  
 Mogbokosso (Georges) ;  
 Malanda (Joseph) ;  
 Mandat (Eugénie) ;  
 M'Bemba (Lévy) ;  
 Makinga (Jean-Bosco) ;  
 Mangouani (Louise-Héliodore) ;  
 Matondo (Marcel) ;  
 M'Voula (Barthélemy) ;  
 Mabandza (Delphin) ;  
 Mangondza (César) ;  
 M'Vouama (Emma-Joséphine) ;  
 Massamba (Jean-Nissaire) ;  
 N'Do (Joséphine) ;  
 N'Tsiba (Jean) ;  
 Onkili (Félix) ;  
 Yengui (Aline-Léna).

*C.E.G. de Linzolo :*

Bayoula (Alphonse) ;  
 Boussougou (Louis) ;  
 Mayola (Pierre) ;  
 N'Dala (Michel) ;  
 Bazébimiata (Thérèse) ;  
 Massamba (Paul) ;  
 N'Gamba (Victor) ;  
 Baboutila (Armand) ;  
 Makiza (Grégoire) ;  
 Mouanga (Omer) ;  
 Siassia (Jacques) ;  
 Batékouayou (Sylvain) ;  
 Malonga (Léonard) ;  
 Bitsindou (Alphonse) ;  
 Mouinga (Marie) ;  
 M'Bouabani (Thomas) ;  
 N'Tondo (Etienne) ;  
 N'Kouta (Annick) ;  
 Samba (Anselme) ;  
 Soungui (Charlotte) ;  
 Toundé Nerée (Julien) ;

*C.E.G. Mafoua Virgile :*

Adouki (Suzanne) ;  
 Bakabadio (Joseph) ;  
 Banthoud (Jean-Louis-Joseph) ;  
 Bayidikila (Joseph) ;  
 Bemba (Charles) ;  
 Biassiala (Marie-Jeanne) ;  
 Bikoumou (Victorine) ;  
 Bibeni (Jean-Félix-Roger) ;  
 Bimini (Jacques) ;  
 Birangui (Lucie-Elisabeth) ;  
 Bizi-M'Bila (Rodolphe-Guy-Blaise) ;  
 Bono (Antoine) ;  
 Boukadia (Joseph-Aimé-Michel) ;  
 Boukoulou (Maurice) ;  
 Bistsindou (Jean) ;  
 Cardorelle (Ginette) ;  
 Houenabala (Christine) ;  
 Kikondi (Maurice) ;  
 Kolela (Séraphin) ;  
 Libata (Eustache) ;  
 Loumikounou (Louise) ;  
 Mabilia (Antoinette) ;  
 Mabela (Fernande) ;  
 Mackela (Léonie-Rose) ;  
 Mafina (Nazaire) ;  
 Mambou (Eustache) ;  
 Mananga-Santou (Appolinaire) ;  
 Mangomo (Gaspard) ;  
 Manima (Fidèle) ;  
 Marty (Andéol) ;  
 Massika (Julienne) ;  
 Massoussa (Marcel) ;  
 Matoko (Maurice) ;

Mavoungou-N'Goy (Appolinaire) ;  
 Mayinga (Jean-Pierre) ;  
 Mayoungou (Alphonse-Aimé) ;  
 M'Baloula (Marcel) ;  
 M'Banzoulou (Bernadette) ;  
 M'Boula (Jean) ;  
 M'Boussi-N'Gouari (Michel) ;  
 M'Boussi (Marguerite) ;  
 M'Boyo-Bosseko (Alphonse) ;  
 M'Boyo-Kanaté (Germaine) ;  
 Mercier (Paul-Christian-Achille) ;  
 M'Foulou (Hélène) ;  
 Miantoko (Cyr-Servais-Nicaise-Vincent) ;  
 Mienandi-Zoba (Stéphanie) ;  
 Milandou (Simon) ;  
 Miyaloukaya (Daniel-Aimé) ;  
 Miyouna (Robert) ;  
 Madzou (Jean-Bruno) ;  
 Mokoko (Lucienne) ;  
 Mouanda (Julien) ;  
 Moubouh (Roger-Victor) ;  
 Mougngoula (Hilaire) ;  
 Moukatou (Julien-Dieudonné) ;  
 Moukoko.Guembou (Maurice) ;  
 Mounkouantsi (Michel) ;  
 Moussiessié (Jacques) ;  
 M'Vila-Bouenitelamio (Charles) ;  
 N'Dilou (Ursule-Bienvenue) ;  
 N'Koukou-Batchi (Véronique) ;  
 N'Koukou-Tomadiatounga (D.) ;  
 N'Koussou (Jacqueline) ;  
 N'Tsounza (Moïse) ;  
 Pamoukikina-Mampouya (J.-Claude) ;  
 Pepa (Nicole) ;  
 Samba (André-Dominique) ;  
 Samba (Antoine) ;  
 Samba (Gilbert) ;  
 Saminou (Françoise) ;  
 Sita (André) ;  
 Sita (Gustave) ;  
 Tang-Van-Sao (Ernest-Maurice) ;  
 Toumbou (Nicolas) ;  
 Tsana (Alexandre) ;  
 Tsikounou (François) ;  
 Zinga-Matondo (Paul) ;  
 Banthoud (Clotilde-Louise) ;  
 Biassadika (Alphonsine) ;  
 Bindika Vincent) ;  
 Bonazebi (Adèle) ;  
 Dimassa-Kilendo (Pierrette) ;  
 Fila (Berthe) ;  
 Ganga-Doudi (Adélaïde) ;  
 Guewogo (Jacob) ;  
 Kibongui (Charlie) ;  
 Kouma (Jean) ;  
 Kouvouama (Jean) ;  
 Mabeta (Suzanne) ;  
 Madzou-Likibi (Christian) ;  
 Malanda (Giséle) ;  
 Malonga (Théodore) ;  
 Mampolo (Appolin-Germain) ;  
 Mampouya (Yvette) ;  
 Manté (Samuel) ;  
 Mayamba-Bovangui (Gabriel) ;  
 Mayounga-Toussiandama (Christine) ;  
 M'Bemba (Michel-Bernard) ;  
 M'Bila (Florence) ;  
 Miandzoukouta (Hélène) ;  
 Moukangala (Victor) ;  
 Mounquengué (René) ;  
 Manouana (Hyacinthe) ;  
 Moundzouta (Joseph) ;  
 Moussitou (Raphaël) ;  
 Moulinou (Jeanne) ;  
 Moutou (Guy-Romuald-François-M.P.) ;  
 Nabayiminabo (Françoise) ;  
 Nambou (Pierrette) ;  
 N'Dakouakou (Yolande) ;  
 N'Dion (Benjamin) ;  
 N'Kengué (Béatrice) ;  
 N'Koubani (Bernadette) ;  
 N'Koukou (Donatien) ;  
 N'Siela (Omer) ;  
 N'Zama (Henriette) ;  
 N'Zobabéla (Simon-Pierre) ;  
 Obame (Jacques-Vincent) ;  
 Pembolo (Mireille-Elisabeth) ;

Samba (Gabrielle-Benjamine) ;  
 Simba (Célestin) ;  
 Sounda (Théodore) ;  
 Telo (René-Jean-Jacques) ;  
 Tsiéhela (Blaise) ;  
 Zala (Victorine) ;  
 Badiabantou (Louise) ;  
 Bantou-Mabeta (Marie-Jeanne) ;  
 Banzouzi (Colette) ;  
 Bassingounina (Marcelline) ;  
 Bazolo (Jean-Pierre) ;  
 Boungou-Mabiala (Alphonse) ;  
 Diazabakana (Jacques) ;  
 Dimi (Henri) ;  
 Dongala (Théodore) ;  
 Dwamé (Daniel) ;  
 Foundou (Edmond-Gustave) ;  
 Gabielet (Hortense-Bienvenue) ;  
 Ganga (François-Marie-Xavier) ;  
 Ganguia (Calixte) ;  
 Kabikissa-Biyéri (Albert) ;  
 Kaya (Jean-Marc) ;  
 Kissita (Guy-Fernand) ;  
 Kokolo (Bernard) ;  
 Komika (Yves-Michel) ;  
 Loemba (Mireille-Aimée) ;  
 Loubouakou (Martine) ;  
 Loufouakazi (Fulgence) ;  
 Loussilaho (Jeannette) ;  
 Mabiala (Anne-Marie) ;  
 Maboundou (Michel) ;  
 Makaya (François) ;  
 Malanda (Denise-Pélagie) ;  
 Malonga (Marcelle) ;  
 Malonga (Moïse) ;  
 Mambou (Jean de Dieu-Frédéric) ;  
 Mananga (Élie) ;  
 Mantoumbou-Panzou (Jonas) ;  
 Moudiongui (Jean-Claude) ;  
 Mouyabi (Jérôme) ;  
 M'Péna (Joseph) ;  
 N'Dazi (Raphaël-Constant) ;  
 N'Délo-Babindamana (Jonas-G.) ;  
 N'Gayala (Victor) ;  
 N'Kouka (Prosper) ;  
 N'Koumbou (Aimé) ;  
 Ossombié (Marie) ;  
 Pambou (Justin) ;  
 Saboukoulou (Yves) ;  
 Silou (Jean-Claude) ;  
 Souénita (Aloïse) ;  
 Télombila (Mathieu) ;  
 Tendart (François-Innocent) ;  
 Tsoko (Anne) ;  
 Vingou (Dominique) ;  
 Wamba-Lenga (François) ;  
 Bahonda (Anne-Gabrielle) ;  
 Bayitokou (André) ;  
 Bipfouma (Rose) ;  
 Bitémo-Bayouloula (A.M.-Florent) ;  
 Kengué (Germaine) ;  
 Koukou (Prosper) ;  
 Malanda (Augustin) ;  
 Mouyeket (Marie-Rose) ;  
 M'Vuata (Théophile) ;  
 N'Goma (Dominique) ;  
 N'Tinou (Monique) ;  
 Oyambi-Banzibalé (Alphonse) ;  
 Wavouezoua (Daniel) ;  
 Zinga (Jean-de-Dieu) ;  
 Mampouya (Alice).

*C.E.G. Maya-Maya :*

Gouoto-Bitsamina (Germaine) ;  
 Okouélé (Fidèle) ;  
 Simoza (Jésus-Gustave-Isidore) ;  
 Bilali (Georges) ;  
 Etoto (Claver-Léonard) ;  
 M'Bani (Patrice) ;  
 N'Dinga (Alain-Grégoire) ;  
 Pindi (Dominique) ;  
 Tchimbakala (Antoine) ;  
 Agouadom (Jean-Claude) ;  
 Bouhouélé (Marcel) ;  
 Dirat (Isabelle) ;  
 Itoua (Cyrille) ;  
 Kobi (Claire) ;

Koud (Henri-Léopold) ;  
 Kouloufoua (Raphaël) ;  
 Loubanzadio (Maurice) ;  
 Loubayi (Adolphe) ;  
 Madzou-Tsoumou ;  
 Malanda (Antoine-Charles) ;  
 Mongondza (Roger) ;  
 Moutou (William-Antoine) ;  
 N'Tsieté (Marie) ;  
 Peya (Pierre) ;  
 Tchibouanga-Mayelé (A.-Marie) ;  
 Sangoué (Jérôme) ;  
 Bissemou (Jean-Didier) ;  
 Dambendzet (Christophe) ;  
 Mabilia (Gilbert) ;  
 Mahoukou (Jean-Jacques-B.) ;  
 Mienagata (Félix).

*C.E.G. Mougali :*

Bongo (Valentin) ;  
 Guebo (Antoine) ;  
 Ibohi (Marcel) ;  
 Kollela (Patrick-Alain) ;  
 Maba (Philippe) ;  
 Makani (Louis) ;  
 Malanda (Hortense) ;  
 Miankouna (Antoine) ;  
 Missamou (Gilbert) ;  
 N'Gami (Marcel) ;  
 Moukengué (Barnabé) ;  
 N'Gami-Ebon (Antoine) ;  
 N'Gounyo (Dieudonné) ;  
 N'Ganga (Dominique) ;  
 Ayi-Aliala (Maurice) ;  
 Etabiri (Jacques) ;  
 Ganvala (Moctar) ;  
 Hilda-Da-Silva (Marie-France) ;  
 Kapamann (Alain) ;  
 Mampouya (Joséphine) ;  
 M'Féré-N'Guékené (Nicolas) ;  
 N'Dihoulou (Simone) ;  
 Banzouzi (Albert-Claude) ;  
 D'Almedea (Guillaumette) ;  
 Etat (David) ;  
 Gouama (Dieudonné) ;  
 Likibi (Véronique) ;  
 Loubou (Eugène) ;  
 Lounana-M'Vika (Charles-Emmanuel) ;  
 Maboko-Matondo (Samuel) ;  
 Mahoulou (Jean-François) ;  
 Malanda (Béatrice) ;  
 Massengo (André) ;  
 Mavounga (Emilie-Charlotte) ;  
 M'Bemba-Bizenga (Sébastien) ;  
 Mikouiza (Jérôme) ;  
 Mowo (Lambert) ;  
 M'Passi (Albert) ;  
 M'Poyi (Gustave) ;  
 N'Dayi-Thaddée ;  
 N'Ganga-Lembé (Angélique) ;  
 N'Ganga (Guy-Georges) ;  
 N'Kaba (Fidèle) ;  
 Poaty (Roger-Hyacinthe) ;  
 Balla (Emma) ;  
 Cabounzi (Jean-d'Arc) ;  
 Eboth (Jean-Félix) ;  
 Elenga-Ibara (François-Nic.) ;  
 Golé (Jacob-Hervé) ;  
 Mandzoua-Dandou (Elisabeth) ;  
 M'Fouka (Auguste) ;  
 M'Pio (Mathias) ;  
 N'Doudi (Jean-Claude) ;  
 N'Gandzien (Antoine) ;  
 N'Kindou (Daniel) ;  
 N'Koulouga (Eugène) ;  
 N'Ky (Raphael).

*C.E.G. N'Ganga Edouard :*

Matoko (Raoul) ;  
 Moutou (Joseph) ;  
 N'Dougnon (Ferdinand-Richard) ;  
 N'Tsika (Jean-Pierre) ;  
 N'Gouala (Dominique) ;  
 N'Kabi (Daniel) ;  
 Okola (Dominique) ;  
 Okandza (Abraham) ;

Akouala (Blanche) ;  
 Bassingoumina (Martine) ;  
 Matondo (Suzanne) ;  
 Matsimouna (Valentine) ;  
 M'Pia (Paul) ;  
 N'Ganga (Léon) ;  
 Bakekolo (Jean-Paul) ;  
 Bahoumina (Augustin) ;  
 Bazebimio (Jacques) ;  
 Henkollas (Didier) ;  
 Inokomis (Henri) ;  
 Kebadio (Jonas) ;  
 Kimbolo (Aubin) ;  
 N'Kimbi (Gabriel) ;  
 Kimpo (Martin) ;  
 Kionzo (Emmanuel) ;  
 Mahoungou (Simon) ;  
 Matsika (Adolphe) ;  
 N'Gassaki (Georges) ;  
 Biyo (Auguste) ;  
 M'Bati (Gilbert) ;  
 N'Tsimou (Raphaël) ;  
 Yamba (Jean-Pierre) ;  
 N'Goma (Ferdinand) ;  
 N'Goumba (Lambert) ;  
 Okira-Kouni ;  
 Samba (Jean-Claude) ;  
 M'Passy (Michel) ;  
 Mavoungou (Thérèse) ;  
 Miayoukou (Angèle) ;  
 Odzi (Gaston) ;  
 Okalanguili (Jacques) ;  
 Soki-N'Kodia (Aristide) ;  
 Soussa (Thérèse) ;  
 Villa (Fernande) ;  
 Baïdou (Georgine) ;  
 Bankoua (Norbert) ;  
 Bikouédi (Pierrette) ;  
 Mokembet-Mouamoundeké (A.) ;  
 Mouandzibi (Alphonse) ;  
 Ambatsian (Pierre) ;  
 Baleketa (Bernard) ;  
 Bimbeni (Macaire) ;  
 Bouékassa (M.) ;  
 Diagoma (Jean-Claude) ;  
 Dianzolo (Augustine) ;  
 Kailly (Pélagie-Yolande) ;  
 Kouloutsiabonga (Fulgence) ;  
 Loko (Marie-Joséphine) ;  
 Ipali (Basile) ;  
 Louya (Adolphe) ;  
 M'Bouala (Pierre) ;  
 Olandzobo (Barthélemy) ;  
 Olangué (Hubert) ;  
 Miateho (Agnès) ;  
 Moussouanga (Gabin-J.) ;  
 N'Dzila (François) ;  
 N'Tsona (Marcelline) ;  
 Samba (Bernadette) ;  
 Sehosso (J-Pierre) ;  
 Sita (Romain) ;  
 Tindawa (Pierre) ;  
 Yimba (Véronique) ;  
 Dangassa (Maurice) ;  
 Mienandy-Lavie (Aimé) ;  
 Mougoulo (Félix) ;  
 N'Gandzi (Jean-Paul) ;  
 Ologopi (Basile) ;  
 Mampassi (Célestin) ;  
 N'Dongo (Mathieu) ;  
 Banzouzi (Bernadette) ;  
 Bayambédika (David) ;  
 Bidounga-N'Zoumba (Jeanne) ;  
 Moussoki (Daniel) ;  
 N'Ganga (Jean-Baptiste) ;  
 N'Gounga (Anne) ;  
 Diangoulou (Placide) ;  
 Dzio (Thimothée) ;  
 Ibara (Pierre) ;  
 Louzayadio (André) ;  
 Malalou-Passi (Estelle) ;  
 Mobanda (José) ;  
 M'Pouati (Jeannot) ;  
 M'Vindou (Rufin) ;  
 N'Zimbou (Adèle) ;  
 Bassoundila (Marguerite) ;  
 Bayonne (Robert) ;

Biyoko (Grégoire) ;  
 Bouesso (Marguerite) ;  
 Bakanguila (Adolphe) ;  
 Bouhelo (Appolinaire) ;  
 Louyindoula (Jules) ;  
 Maloumbi (Brigitte) ;  
 Mingui (Jacques) ;  
 Mizidi (Ernest) ;  
 N'Kombo (Jean-Louis) ;  
 N'Kiéla (Alphonse) ;  
 Okili (Marcel) ;  
 Yoka (Michel) ;  
 Okoubaka (Charles) ;  
 Ondono (Félix) ;  
 Sackanda (Adolphe) ;  
 Demba (D.-Alexis) ;  
 Elenga (Alphonse) ;  
 Elenga (Prosper) ;  
 Kanza (Jackson) ;  
 Massengo (Nicolas) ;  
 Mikindou (Célestin) ;  
 Missakidi (André) ;  
 Lecko (Léon) ;  
 Diamoneka (Honorine) ;  
 Gando (Emmanuel) ;  
 Babindamana (Laurent) ;  
 Bouanga (Monique) ;  
 Eyenguelé (Auguste) ;  
 Mahoungou-Mouandza (Noël) ;  
 Meyamona (André) ;  
 Mouanazonzi (Albertine) ;  
 Osseté (Eugène-André) ;  
 Otsiogo (H.) ;  
 Kanza (Victor) ;  
 Kouka (Aubierge) ;  
 Zinounou (Yvonne) ;  
 Ondongo (Joseph) ;  
 Biniakissa (Antoinette) ;  
 Diamvinga (Scholastique) ;  
 Kodia (Hortense) ;  
 Maleka (Martine) ;  
 Mokokissa (François) ;  
 Yembé (Roger) ;  
 Yikoulou (M.-Hélène).

*C.E.G. N'Ganga-Lingolo :*

Bakotana (Antoine) ;  
 Banzouzi (Marcel) ;  
 Locko (Arsène-Bruno) ;  
 Mahoungou (François) ;  
 Massengo (Jean) ;  
 Mikamona (Norbert) ;  
 Mouzenzé (Monique) ;  
 Bazolo (Rose-Elisabeth) ;  
 Bibimbou (Germain) ;  
 Bibimbou (Raymond) ;  
 Makoundou (Félix) ;  
 Malonga (Sébastien) ;  
 N'Gatsono-Langui (François) ;  
 N'Sengué (Jean) ;  
 Toundé (Nazaire-Jean-Félix) ;  
 Awé (Louis) ;  
 Kimvindi (Raymonde) ;  
 Mabilia (Laurence) ;  
 Mamona (Prosper) ;  
 M'Bemba (Noé) ;  
 Moussabeno (Monique) ;  
 Opindi (Victorine) ;  
 Bikouma (Angélique) ;  
 Dianzolo (Pascal) ;  
 Ivelemba (Maurice) ;  
 M'Vousassi (Madeleine) ;  
 N'Kombo-Binengou (Sylvain) ;  
 N'Koukou (Gaston).

*Séminaire Zoungoula :*

Bikoyi (Evelyne-Marie) ;  
 Houakabouta (Bernadette-Marie) ;  
 Kongo-N'Zoumba (Angèle-Marie) ;  
 Makanga (Martine) ;  
 N'Zoumba (José-Blandine) ;  
 Koumba (Joséphine) ;  
 N'Tinou (Pierrette) ;  
 Poaty (Marie-Rosine) ;  
 Panzou-Miantama (Adèle) ;  
 Perreira-Zola (Marie) ;  
 Ongayolou (Marie-Thérèse).

*Séminaire Saint-Joseph :*

Modilot-Mahoukou (Vianney) ;  
 Samba (Antoine) ;  
 Badila (Antoine).

*C.E.G. Peyre Pierre (129) :*

Adinga (Raoul-F.) ;  
 Angandi (Pauline) ;  
 Ankabi (Henri) ;  
 Baiki (Antoine) ;  
 Bakoula (Dieudonné) ;  
 Balaka (Flavien) ;  
 Bokana (Florent) ;  
 Ekaba (Thérèse-Mélanie) ;  
 Elemba (Norbert) ;  
 Elenga (Henri-Firmin) ;  
 Foundou (E.-Magloire) ;  
 Goma (J.-Claude) ;  
 Ingani (Hyacinthe) ;  
 Kibongui-Kanza (Edouard) ;  
 Kibondzi (Marcel) ;  
 Koubaka (André) ;  
 Leckangé (G.-Rigobert) ;  
 Likabou (Henriette) ;  
 Loumouamou (Vincent) ;  
 Makanga (Joseph) ;  
 Malonga (Jules) ;  
 Mambouli (Alphonse) ;  
 M'Bouyou (Albert) ;  
 Mokoko (Léon-R.) ;  
 Mokoto (Alphonse) ;  
 Morapenda (Jean-Rodrigue) ;  
 M'Voundzé (Alphonse) ;  
 Napamé (Nazaire) ;  
 N'Deké (Germain) ;  
 N'Dinga (Félix) ;  
 N'Gabé (Barnabé) ;  
 N'Gafoula (Joachim) ;  
 N'Gassaye (J.-Marie) ;  
 N'Gantsibi (Nicolas) ;  
 N'Golo (Simon) ;  
 N'Goma (Dominique) ;  
 N'Gouala (Pierre-Claver) ;  
 N'Kokolo (Faustin) ;  
 N'Tsiba (Honoré) ;  
 Obia (Jacques) ;  
 Ockoumonet (Yvonne) ;  
 Okassa (Paul) ;  
 Ombion-Mouakié (Noël) ;  
 Omboua (Léonard) ;  
 Ongouala (David) ;  
 Oniangué (Célestin) ;  
 Polani (Raphaël) ;  
 Ossouala (Prosper) ;  
 Abangui (Pierre) ;  
 Baralonga (J.-Christian) ;  
 Bassina (J.-Noël) ;  
 Eta (Jules) ;  
 Fiazolé (Rose-Claire) ;  
 Ibara (Joachim) ;  
 Itoya (Antoine) ;  
 Makangou (Philippe) ;  
 Mampaka (Victor) ;  
 M'Bouyou (Pierre) ;  
 Miampamoukina (Joséphine) ;  
 Mohondiabéka (Jules) ;  
 N'Douniama (André) ;  
 N'Gandama (Basile) ;  
 N'Gangoué (Anatole) ;  
 N'Kodia (Antoine) ;  
 N'Seké (Victor) ;  
 Okogna (Martin-Bienvenu) ;  
 Oko (Michel) ;  
 Okouo-Tsiara (Gaston) ;  
 Ombou-Lebarras (Charles-Timothée) ;  
 Ontantsuié (Pascal) ;  
 Pangui (J.-Ignace) ;  
 Voussakangué (Madeleine) ;  
 Wongosé (Catherine) ;  
 Ayina (Jean-Jérôme) ;  
 Awé (Michel) ;  
 Bakima (Pauline) ;  
 Baleyou (Pauline) ;  
 Batalansi (Dominique) ;  
 Bobanga (Gaston) ;  
 Bokanga (Victor-D.) ;

Ekoya (Casimir) ;  
 Essamba (Edouard) ;  
 Etoua (Samuel) ;  
 Fougui (Placide) ;  
 Ikonga (Alexis) ;  
 Ingoba (Elodie) ;  
 Itoua (Guy-Gaston) ;  
 Kinziliba (Victor) ;  
 Kolobondzo (Dominique) ;  
 Kounga (Léonard) ;  
 Loumouamou (Clément) ;  
 Loussakou (Suzanne) ;  
 Malou (Antoinette) ;  
 M'Fouli (Camille) ;  
 Mitory (F.-Paulin) ;  
 Moubouolo (Georges) ;  
 Mouvouli (Georges) ;  
 M'Pinandza (Louis) ;  
 M'Voula (Odile-Angélique) ;  
 N'Déko (André) ;  
 N'Gollo (Basile) ;  
 Okouo (Paul) ;  
 Opika (Basile) ;  
 Samba (Félix) ;  
 Tsakala (Maurice) ;  
 Tseyi (J.-Jacques) ;  
 Yoka (Gabriel) ;  
 Bitsindou (A.-Magloire) ;  
 Ekiya (Jean-Pierre) ;  
 Etouli (Pierre) ;  
 Etou-N'Kou (Gilbert) ;  
 Kouébadi (Célestin) ;  
 Loukabou (Véronique) ;  
 Mapossomisso (Michel) ;  
 M'Ban (Gabriel) ;  
 Moutsiba (Michel) ;  
 Mowondabéka ;  
 N'Dokassika (Micheline) ;  
 N'Doko (René-Alexandre) ;  
 N'Dolo (Alphonse) ;  
 N'Gamy (Michel) ;  
 N'Zoloufoua (J.-Philippe) ;  
 N'Zoungou (Emile) ;  
 Obondo (Joséphine) ;  
 Opika (Etienne) ;  
 Osona (Emilie) ;  
 Oussonké (Daniel) ;  
 Tsiba (Célestin) ;  
 Yina (Noël).

*C.E.G. Populaire Peyre Pierre (51) :*

Kandi-Moukouri (Philippe) ;  
 M'Bon (Marc) ;  
 Mombouli (Yvon-Paul) ;  
 N'Gueyé ;  
 Obambo (Emmanuel) ;  
 Olounga ;  
 Ouassingou (Boniface) ;  
 Sha-N'Gami ;  
 Samba (Ferdinand) ;  
 Déamba (Julien) ;  
 Imbiéla (Jean-François) ;  
 Lowali (Jean-Michel) ;  
 Matadi (Fidèle) ;  
 M'Bissi-Kihoulou (Bernard) ;  
 Mielhakanda (Jean-François-Prosper) ;  
 N'Foumou-Madzou (Victor) ;  
 Obéokoua (Faustin) ;  
 Olandjobo (Jean) ;  
 Doudy (Hilaire) ;  
 Dzika (Edmond) ;  
 Engouendé (Servais-Théodore) ;  
 Eyenga (Noël) ;  
 Issié ;  
 Koubangou (Jean) ;  
 Likibi (Jean) ;  
 Loemet (Eloi) ;  
 M'Bemba (Jean-Paul) ;  
 M'Beyi (Basile) ;  
 M'Foulou (Madeleine) ;  
 Miakamona (Sylvain) ;  
 Moudzelé (Michel) ;  
 Mouko (Alphonse) ;  
 Moupindi (Joachim) ;  
 M'Peyi (Raphaël) ;  
 N'Dali (François) ;  
 N'Galié (Bernadette) ;

N'Goma (Albert) ;  
 N'Gontseyi (Daniel) ;  
 N'Guié (Jean) ;  
 N'Tsakou (Dominique) ;  
 Okombi-Itoua (Yves-G.) ;  
 Ondongo (Gabriel) ;  
 Otabavi (Anatole) ;  
 Tsaty (Louis) ;  
 Bouetouénina (Jacob) ;  
 Boukaka (Gaston) ;  
 Longo (Firmin) ;  
 Lemé (Gaston) ;  
 Mokandzou (François) ;  
 N'Dzelé (Joseph) ;  
 N'Goundou (Joseph).

*C.E.G. Populaire Ganga Edouard (24) :*

Loufouma (Gilbert) ;  
 Pougui-Mayima (Grégoire) ;  
 Batiko (Joseph) ;  
 N'Goyi (Maurice) ;  
 N'Toungoussi (Clément) ;  
 N'Zengo (André) ;  
 Kouédila (Marie) ;  
 Mangoumbi ;  
 Milandou (Joséphine) ;  
 Mokono (Daniel) ;  
 Moukiadi (Robert) ;  
 Namouzebi (Joseph) ;  
 N'Dinga (Michel) ;  
 N'Zitoukoulou (François) ;  
 Osson (Florent) ;  
 Boumba ;  
 Diankodila (Victor) ;  
 Djokani (Pascal) ;  
 Essimbandoko ;  
 Kintana (Zéphyrin) ;  
 Leko (Lambert) ;  
 Mampassi-Bob (Jerry-Michel) ;  
 Mialoundama (Sylvestre) ;  
 Mikala (Jules).

*C.E.G. Populaire Météo (31) :*

Bonazébi (Antoine) ;  
 Ibinga (Bayonne) ;  
 Koukou (Martin) ;  
 Malanda (Jean) ;  
 Mouyabi (Paul) ;  
 Mayoukou (Placide) ;  
 Baloula (J.-Jacques) ;  
 Diabankana (Marie) ;  
 Kounda (Bonaventure) ;  
 Moutou (Jean) ;  
 N'Zoumba (Victorine) ;  
 N'Doundou (Julienue) ;  
 N'Zambi (Emile) ;  
 N'Telanké (Joseph) ;  
 Baniboutilabo (Pierre) ;  
 Gantsata (Marc) ;  
 Kozo (Jacques) ;  
 Loumpangou (Béatrice) ;  
 Malanda (Samuel) ;  
 Moukongo (Victor) ;  
 Malenga (Antoine) ;  
 M'Baka (Joseph) ;  
 N'Tinou (Agathe) ;  
 Youlou (Sébastien) ;  
 Biyendolo (Magloire) ;  
 Bamana (Fidèle) ;  
 Loembé (Jean) ;  
 Mikalou (François) ;  
 M'Pio (Nicodème) ;  
 N'Ganbaka (Bonaventure) ;  
 N'Ganga (Barthélemy).

*C.E.G. Populaire St Michel de Ouenzé (3) :*

Ambeto (Charles) ;  
 Bayilamana (Marie) ;  
 Lekibi (Alexandre).

*C.E.G. Populaire Eug. N'Kakou (33) :*

Goma-Pongui ;  
 Guéma (Isidore) ;  
 Kipfour (Prosper) ;  
 Kouka (Daniel) ;

Koula (Agnès) ;  
 Louwilou (Pierre) ;  
 M'Bouilou (Adolphe) ;  
 N'Goutou (Norbert) ;  
 Saboukoulou (Edouard) ;  
 Kizimou (Louis) ;  
 Loukembo (Bernadette) ;  
 M'Bongolo (Gabriel) ;  
 Miehakanda (Roger) ;  
 Minzelé (Augustine) ;  
 Moukolo-Samba ;  
 N'Zaba (Eugène) ;  
 Pougou (Martin) ;  
 Goma (Antoine) ;  
 Louzolo-Bandzouzi (Joseph) ;  
 N'Goulou-Moukassa ;  
 Tchibota (Jean-Baptiste) ;  
 Tsoumou (Jean-Pierre) ;  
 Youlou (Benôit) ;  
 Samba (Ignace) ;  
 Ayessa (Philippe) ;  
 Kombo (Luc) ;  
 Koukossikissa (Adolphe) ;  
 Makitou (Gaspard) ;  
 Makouangou-Zaba ;  
 Massalou (Aignan-S.) ;  
 Mouaba-Kindzimou ;  
 Niangui-M'Pika (Marie) ;  
 N'Zoussi-Houmba.

*C.E.G. Populaire Plateaux 15 ans (19) :*

Bandza (Marie-Josée) ;  
 Elenga (Dominique) ;  
 N'Gakosso (Bernard-Pierre) ;  
 Gambani-Koua ;  
 Londé (Emmanuel) ;  
 Loutaya (Antoinette) ;  
 Massamba (Moïse) ;  
 N'Tiri (Pierre) ;  
 Ontsouka (Joseph) ;  
 Sakala (Hervé) ;  
 Koutekissa (Grégoire) ;  
 Louhouamou (Pierre) ;  
 Maboumba (Aloïse) ;  
 Malonga (Alphonse) ;  
 Mutankouba (Honoré) ;  
 N'Zaou (Honoré) ;  
 Bahou (Rubin) ;  
 Bouenidio (Germaine) ;  
 Koumba (Norbert).

*C.E.G. Populaire Chaminade (61) :*

Babeta (Joseph) ;  
 N'Dzimbou (Antoinette) ;  
 Mafoutou (Albert) ;  
 Mantsoukina (Alphonse) ;  
 M'Béri-Néré (Regis-Romain) ;  
 Missimbou (Célestin) ;  
 Nakatuma (Jean-Marie) ;  
 Poko (Samuel) ;  
 Pougui (Victor) ;  
 Akondzo ;  
 Barinamio (Janvier) ;  
 Elenga (Pierre) ;  
 Lissossouabeka ;  
 M'Boungou (Bruno) ;  
 N'Damba (Anaclét) ;  
 N'Goma-Kouandzi (Félix) ;  
 N'Temba (Michel) ;  
 N'Tsiwou (Etienne) ;  
 N'Zingoula (Gaspard) ;  
 Ouakanou (Jean) ;  
 Saboukoulou (Prosper) ;  
 Yeloto (Fidèle) ;  
 Balossa (Alphonse) ;  
 Bambi (Nestor) ;  
 Banimba (Elisabeth) ;  
 Bazebikouéla (Pierre) ;  
 Boukondolo (Gilbert) ;  
 Kiakaka (Pierre-Claver) ;  
 Kinkendé (Georges) ;  
 Koubotouna (Frédéric) ;  
 Massengo (Bernard) ;  
 Maoua (Marie-Théodore) ;  
 M'Bendza (Maxime) ;  
 M'Fikou-Kokolo (Marcel) ;

Moleké (Henri) ;  
 Mouandza (Philémon) ;  
 Moulouna-Miossobantou (M.) ;  
 Mountsissa (Jean) ;  
 Moussessé (Alain-René) ;  
 N'Gamvoula (Pierre) ;  
 N'Gaénan (Martin) ;  
 N'Gondzoabeka-Mobouna (F.) ;  
 Niangui (Louise) ;  
 N'Siouazabila (Etienne) ;  
 N'Télanou (Joseph) ;  
 Odouka ;  
 Pangui (Firmin) ;  
 Sangou (Gilbert) ;  
 Souari (Raphaël) ;  
 Iboko-Yoas (Bémy-Jonas-Ludovic) ;  
 Kouloga (Ferdinand) ;  
 Loubaki (Antoine) ;  
 Mangoubi (Pierre) ;  
 Mazouka-Tongo (Agnès-Denise) ;  
 Minkala (Etienne) ;  
 N'Gandzadi (Jacques) ;  
 N'Gavoula (Jonas) ;  
 N'Goma-N'Koko (Jean) ;  
 Obounikié (André) ;  
 Okoula (Alphonse) ;  
 Poathy (Germain-Lambert).

*C.E.G. Populaire Mi-M'Bemba (13) :*

Baba (Macker) ;  
 Bakela (Jean-Elie) ;  
 Bonazebi (Pierre) ;  
 Sita (Victor) ;  
 Bikinkita (Daniel) ;  
 Loussouloumo ;  
 Milandou (Pierre) ;  
 Batantou (Bernard) ;  
 Bikouta (Abraham) ;  
 Boungou (Pierre) ;  
 Nanitelamio ;  
 Loumpangou (Marie-Thérèse) ;  
 N'Gouala (Gilbert) ;  
 Mouyokolo (J.-Bernard).

*C.E.G. Populaire Mafoua Virgile (7) :*

Bondongo (Dominique) ;  
 Kignoumba (Jean-Marc) ;  
 Minkala (Prosper) ;  
 Bemba (Jean) ;  
 Mahoukou-N'Koua (Albert) ;  
 Mambou (Benôit) ;  
 Peleka (Jean).

*C.E.G. Populaire Javouhey (40) :*

Balonga (Joseph) ;  
 Loukanou (Auguste) ;  
 Moko (Jean-Marie) ;  
 N'Dzon-Dzangoye (J.-Maurice) ;  
 Sampinou ;  
 Taba-Boungou ;  
 Toka-Bilendo (Gabriel) ;  
 Boukar-Diateho (Bertin) ;  
 Likibi (Lambert) ;  
 Likibi (Pascal) ;  
 Edzio (Jean-Fidèle) ;  
 Banazok (Martin) ;  
 Boutsana (Edouard) ;  
 Kimbembé (André) ;  
 Kouamoussou (Albert) ;  
 Kouyouboula (Pierre) ;  
 Mayindou (Fidèle) ;  
 M'Boungou-Moutadila (Bernard) ;  
 Moukilou-Kinkondi (Marcellin) ;  
 Mouyokolo (Pascal) ;  
 M'Pantsié (Paul) ;  
 Nara (Jean-Marcel) ;  
 Niamalouess (François) ;  
 N'Siangani (Pierre) ;  
 N'Tsimba (Martine) ;  
 Oba (Basile) ;  
 Opoie ;  
 Pandi (Gabriel) ;  
 Tambika (Maurice) ;  
 Wando (Michel) ;  
 Youlou (Jacob) ;  
 Abira (Antoine) ;



Bahonda (Jean-Marie) ;  
 Balaka (Barthélemy) ;  
 Batalonga (Norbert) ;  
 M'Baya (Michel) ;  
 M'Bongo (Dominique) ;  
 Mounzenzé (Célestine) ;  
 N'Guié (Casimir) ;  
 N'Zoussi (Pierre).

*Candidats libres Brazzaville (259) :*

Mayala (Fidèle) ;  
 M'Bongo (J.-Jacques) ;  
 Mialebama (Jean) ;  
 Mialébama (Moïse) ;  
 Mialoundama (Pauline) ;  
 Miégakanda (Boniface) ;  
 Miénagata (Albert) ;  
 N'Goyi (Guillaume) ;  
 Okombi (Aloys-Félix) ;  
 Pembé (Véronique) ;  
 Sita (Bernadette) ;  
 Touadi-Loumouamou (Jeannette) ;  
 Trigo-Teixeira (Fernand) ;  
 Biyouidi (Raphaël) ;  
 Bossana (Albert) ;  
 Madiatou (Lambert) ;  
 Malonga (Philibert) ;  
 Minimbou (Joséphine) ;  
 Natti (Jean-Félix) ;  
 N'Gana-Kianguebani (Fille) ;  
 Akouala (Jean) ;  
 Badiabio (Thérèse) ;  
 Bazonguela (Raphaël) ;  
 Dinté (Alphonsine) ;  
 Ebvounou (Michel) ;  
 N'Gouaka (Dominique) ;  
 Guékou (Alphonse) ;  
 Kanza (Jean-Bernard) ;  
 Kaya-Mabiala (Joël) ;  
 Keoua (Charlotte) ;  
 Kiba-Sapango (Louise-Rose) ;  
 Kibo (Jacques) ;  
 Kiboulou (Noël) ;  
 Loubaki-Kaya ;  
 Mabanza (Michel) ;  
 Mayakana (Victor) ;  
 Mayemba (Daniel) ;  
 Mialouta (Maurice) ;  
 N'Golé (Romuald) ;  
 N'Kouka (Gérard) ;  
 N'Kouma (Zéphirin-Joël) ;  
 N'Zingoula (Colette) ;  
 N'Zondo (Jean-Bernard) ;  
 Obonne (Jean-Rigobert) ;  
 Oboukoulou (Jacques-Fernand) ;  
 Okemba (Bernard le Taciturne) ;  
 Omo (Albert) ;  
 Samba (Louis) ;  
 Talansi (Philomène) ;  
 Tembo (Joseph) ;  
 Tounta (Simon) ;  
 Yayi (Camara) ;  
 Malanda (Marcel I) ;  
 Malanda (Marcel II) ;  
 Manangou (Pierre) ;  
 Missengui (Jean-Paul) ;  
 Mizelé (Albert) ;  
 Moniongo (Denis) ;  
 Moussounda (Honorine) ;  
 Moutsamboté (Marthe) ;  
 M'Pouna ;  
 N'Delengo (Etienne) ;  
 Akouélakoum (Emmanuel) ;  
 Akouéli (Norbert) ;  
 Allembé (Pierre) ;  
 Ambango (Gaspard) ;  
 Anga (Jean-Brenin) ;  
 Ayessa (Basile) ;  
 Bangadi (Joseph) ;  
 Bazolo (Elisa) ;  
 Benazo (Marcel) ;  
 Bihoussou (Daniel) ;  
 Diankouika (Michel) ;  
 Dibangouya (Jacques) ;  
 Don-Etom (Jean-Claire) ;  
 Ebondo (Omer) ;  
 Elenga (Alexandre) ;

Eliou (Joseph) ;  
 Fouakafouéni (Bernadette) ;  
 Ganda (Laurent) ;  
 Ibara-Kiébé (Jacques) ;  
 Ibata (Daniel) ;  
 Ikapi (Grégoire) ;  
 Kimbembé (Marcel) ;  
 Kiongo (Norbert) ;  
 Kouama (Alphonse) ;  
 Louya (Daniel) ;  
 Mabiala (Suzanne-Adelaïde) ;  
 Mazama (Ludovic) ;  
 M'Bambi (Marcel) ;  
 M'Biemo (Maurice) ;  
 M'Boulou (Albert) ;  
 M'Boungou (Samuel) ;  
 Miaka (Albert) ;  
 Miakaloubanzi (Régine) ;  
 Mikemo (Françoise) ;  
 N'Golo (Jean-Paul) ;  
 N'Goubili-Tsiba (Albert) ;  
 Niékissa (Michel) ;  
 N'Kouka (Achille) ;  
 N'Koukou (Pierre) ;  
 N'Sondé (Thérèse) ;  
 N'Zoulou (Jérôme) ;  
 Oba (Lambert-Médard) ;  
 Okandzi (Pierre) ;  
 Olandzobo ;  
 Omberé (Généviève) ;  
 Onoliwet (Daniel) ;  
 Opombo (François) ;  
 Ouando (Michel) ;  
 Ouaya ;  
 Peya (Pierre) ;  
 Sa-Antsika (Héléodore) ;  
 Samba (Jacques) ;  
 Samba (Lucienne) ;  
 Sita (Gaëtan) ;  
 Soukantima (Nazaire) ;  
 Sounga (Marc) ;  
 N'Dzoumba (Angèle) ;  
 Takani (Samuel) ;  
 Tsota (Grégoire) ;  
 Tsouba (Jean) ;  
 Wanghos (Gérard) ;  
 Bounda (Joseph) ;  
 Boussiengui (Prosper) ;  
 M'Pio ;  
 Bouboutou (Joseph) ;  
 M'Bama (Dominique) ;  
 Mafoua (Vincent) ;  
 Mafoumba (Elisée-Jean-Cl.) ;  
 Makanda (Yvonne) ;  
 Makanda (Daniel) ;  
 Makiberé (Marie) ;  
 Makima (Bernard-M.-Alphon.) ;  
 Malanda (Marc) ;  
 Malanda (M.-Germaine) ;  
 Massamba (Albertine) ;  
 Massengo (Prosper) ;  
 Milongo (Jacques) ;  
 Moundinga (Jean-Blaise) ;  
 Moundombou (Simon) ;  
 Mouaya (Alain) ;  
 Moukouri (Sébastien) ;  
 M'Pama (Alfred) ;  
 N'Dangani (Augustine) ;  
 N'Diri (Ernest) ;  
 N'Dolo ;  
 Allony (Jean-Marc) ;  
 Alouki ;  
 Angora (Michel) ;  
 Bangolo (Rigobert) ;  
 Batiaka (Romaine) ;  
 Batsata (Yvonne) ;  
 Bemba (Remy) ;  
 Bidiet (Marie-Rose-Marg.) ;  
 Bikandou-Damba (Augustine) ;  
 Bikouri (Maurice-Magloire) ;  
 Dessena (Cathérine) ;  
 Douniama (François) ;  
 Dzon (Blaise-Alphonse) ;  
 Ebata (René) ;  
 Eliou (Albert) ;  
 Engondo (André) ;  
 Ewolo (Aimé-Michel) ;

Gantsibi (Pierre) ;  
 Gayan (Anne) ;  
 Ibombo (André-Gotienne) ;  
 Ikiel (Hyacinthe) ;  
 Kabou (Agnès) ;  
 Kazy (Valentin) ;  
 Kikissi (Jean-Grégoire) ;  
 Kilepé (Jean-Bosco) ;  
 Kipoutou (Henri-Durand) ;  
 Kiyindou (François) ;  
 Kongo (Antoine-Georges) ;  
 Koua (Gaston) ;  
 Kouhouna (Albert) ;  
 Koutana (Gilbert) ;  
 Leko (Dominique) ;  
 Lemba (Marianne) ;  
 Loko (Marie-Joseph) ;  
 Loubaki (Patrice) ;  
 Loughogho (Martine) ;  
 Louwa (Marie-Laurence) ;  
 Louzolo (Jean-Albert) ;  
 Mabilia-Ida (Pascaline) ;  
 Mabilia (Eudes) ;  
 Mabilia (Marcel) ;  
 Mabounda (Gilbert) ;  
 M'Bamobié (Martin) ;  
 M'Béri (Jean-Luc) ;  
 M'Beté (Marcel) ;  
 M'Biliman (Jean) ;  
 Bilonda (Albertine) ;  
 M'Bola (Emmanuel) ;  
 M'Bouma (Alphonse) ;  
 Miatsonama (David) ;  
 N'Gantsoua (Edouard) ;  
 N'Goma (Aaron) ;  
 N'Gouaka (Jean-Baptiste) ;  
 N'Kakou (Isabelle) ;  
 N'Kikabaka (Victor) ;  
 N'Koli (Mathieu) ;  
 Nombo (Madeleine) ;  
 N'Tinou (Angélique) ;  
 N'Zouengué-N'Zoungo (L.-Catherine) ;  
 Obami (Georges) ;  
 Obwandongo (Jacques) ;  
 Ondzié (Gaston) ;  
 Ohouo (Jeanne) ;  
 Pelé-Mueyi (Justin) ;  
 Sa-Gambou (Sylvain) ;  
 Samba (Dominique) ;  
 Talou (Laurent) ;  
 Biyelekessa (Boniface) ;  
 Bouiti-Kibilou (Véronique) ;  
 Gouamas (Antoinette) ;  
 Ossonga (Marie) ;  
 Makiona (Jean-Paul) ;  
 Makoto (Gilbert-Simplice) ;  
 Milongo (Albert) ;  
 Milongo (Michel) ;  
 Missamou (Augustine) ;  
 Mokélé-Moké (Honoré) ;  
 Moulié (Edouard) ;  
 Moundounga (Corneille) ;  
 Moussouamou (Jean) ;  
 Moutombo (Antoinette) ;  
 Mouyombé (Albert) ;  
 M'Vila (Joachim) ;  
 N'Gandabaki (Georges) ;  
 N'Ganga (Pascal-Lambert) ;  
 Akimavoua (Roy-Roger) ;  
 Ambet (Pierre-Claver) ;  
 Atsono (Firmine) ;  
 Babassana (Emmanuel) ;  
 Baïzonguia (Jean-Baptiste) ;  
 Baka-Ubilh-Leysson ;  
 Bakouma (Gaston) ;  
 Balembogata (Paul) ;  
 Bassingha-Goma (Fidèle) ;  
 Biankola (Marc) ;  
 Bitsindou (Jacques) ;  
 Ebonzo (François) ;  
 Elemba (Jérôme) ;  
 Elenga (Dieudonné) ;  
 Enoni (Camille) ;  
 Goma (Daniel) ;  
 Gouamas (Victorien) ;  
 Itoua (Vincent-Victor) ;  
 Kanga (Jacques) ;

Kinga (Maurice) ;  
 Kibamba-Pellé (Lambert) ;  
 Kibelelami ;  
 Kodia (Félix) ;  
 Kongo (Gaëtan) ;  
 Kouari-Moudourd (Edouard) ;  
 Lissoua (Robert) ;  
 Mabilia-Gabalet (Victorine) ;  
 Makanga (Jean-Gualbert).

## CENTRE DE DIVENIÉ

*C.E.G. de Divenié (31) :*

Mambasselé ;  
 Mandilou (Louis-Marie) ;  
 Mikala-Mahanga ;  
 N'Zamba (Jacques) ;  
 N'Zengui-Koumba ;  
 Bivougou-N'Zengui ;  
 Dianga (Marcel) ;  
 Doukaga (Emmanuel) ;  
 Kaya (Alphonse) ;  
 Makouangou (Gilbert) ;  
 M'Badinga (Jean-Romain) ;  
 M'Boumba (Ferdinand) ;  
 Moundounga (Hyacinthe) ;  
 Niangala (Aloïse) ;  
 Touadi (René-Clément) ;  
 Yogo (Narcisse) ;  
 Bipolo (François-Sev.) ;  
 Bivougou (Richard) ;  
 Ibouanga (Charles) ;  
 Kinga (Jean-Claude) ;  
 Koumba (Albert) ;  
 Koumba (Auguste) ;  
 M'Bandaka (Aloïse) ;  
 Mouélé (Raphaël) ;  
 Moussoyi (François) ;  
 N'Godjo (Gilbert) ;  
 Kouandzi (Jean-Maurice) ;  
 Lekaga (Antoine) ;  
 Mapity (Samuel) ;  
 Moukiama (Pierrette) ;  
 Mangala (Samuel).

## CENTRE DE DOLISIE

*C.E.G. Central (123 candidats) :*

Bakekolo (Clément) ;  
 Bissanga (Gabriel) ;  
 Biyendé (Emilienne) ;  
 Bouketo (Michel) ;  
 Bouya (Stanislas) ;  
 Diazolakana (Angélique) ;  
 Diella (Nestor) ;  
 Dimina (Albert) ;  
 Doundou (Fidèle) ;  
 Ekonga (Jean) ;  
 Elenga (Justin) ;  
 Goma-Thethet (Joachim) ;  
 Mabilia (Gaston) ;  
 Madienguela (Marie-Joseph) ;  
 Madzoukou (Philémon) ;  
 Mackita (André) ;  
 Mafoua (Pierre) ;  
 Mananga-Kibila (Jean) ;  
 Matimbou (Georges) ;  
 Matsoumbou (Benjamin) ;  
 Mavougou (Jean-Baptiste) ;  
 Mavougou (Maurice) ;  
 Mondzo (Gabrielle) ;  
 M'Pelé (Dieudonné) ;  
 M'Voula (Daniel) ;  
 N'Gamiye (Bernard) ;  
 N'Gamouna (Pierre) ;  
 N'Gavouka (Mathurin) ;  
 N'Goliélé (Jean-Michel) ;  
 N'Goma (Stanislas) ;  
 N'Gongo (Pauline) ;  
 N'Guimbi (Berthe) ;  
 N'Guimbi (Gabrielle) ;  
 N'Kounkou (Fidèle) ;  
 Nombo-Goma (Paul) ;  
 N'Tsiafoumou (Prosper) ;

N'Zala (Donatien);  
 Tchiloemba (François);  
 Tidi-M'Bianga (Albert);  
 Baboka (Noé);  
 Balandissa (Céline);  
 Bangui (Daniel);  
 Bemba (Etienne);  
 Bongo-Passi (Gabriel);  
 Bouhoyi (Eugène);  
 Houmba (Hector);  
 Kimbatsa (Jean-Paul);  
 Kouvolou (Juliette);  
 Mabiála-Niaty (Jean);  
 Madingou-N'Zoussi (Marie-Jeanne);  
 Mandiéni (Vital);  
 Moanda (Laurent);  
 Mombo (Jean-René);  
 Moudiongui (Rosalie);  
 Mouila (Odette);  
 N'Golo (Joseph);  
 N'Zaba-Boungou (Benjamin);  
 N'Zouzi (Yvonne);  
 Pihila (Jean-Pierre);  
 Sheri (Alexandrine-Marie-Claire);  
 Tawa (Henriette);  
 Tchinianga (Louis-Roger);  
 Tsika (Jérôme);  
 Boungou (André);  
 Diellé (Joseph);  
 Ekassa (Jean-Romain);  
 Essali (Gaston);  
 Goma (Modeste);  
 Hippat (Berthelot);  
 Kibinda (Henriette);  
 Kibouanga (Joseph);  
 Kimpemossou (Claude);  
 Koukamboulou-Yoyo (Marcelin);  
 Mahoungou (Albert);  
 Mahoungou (Victor);  
 Makanga (Eugène);  
 Makita (Georges);  
 Malengué (Marc);  
 Mandoumou (Jean-Pierre);  
 Matsosoma (Gilbert);  
 Mavoungou-Mouyama (Henriette);  
 Mavoungou-N'Safou (Jean-Pierre);  
 M'Bani (Grégoire);  
 M'Boumba (Marcel);  
 Minzolo (José);  
 Mouakassa (Nicolas);  
 Moudzeo (Daniel);  
 Moutou-Bouanga (Sidonie);  
 Moutsouka (Jacques);  
 Moykoua (Jean-de-Dieu);  
 N'Gassa (Pierre);  
 N'Goma-Doulou (Alphonsine);  
 N'Gouala-Bidilou (Laurent);  
 N'Guiry (Jean-Henri);  
 N'Tsona (Alphonsine);  
 N'Sonda (Gaston);  
 Ossala (Antoine);  
 Pindou (Alphonse);  
 Pongui (Alphonse);  
 Tangou (Appolinaire);  
 Tino (Nestor-Alain);  
 Tsalou (Bruno);  
 Tsatsa (Faustin);  
 Zakouama (Alphonse);  
 Ampion (Lucien);  
 Babakana (Angèle);  
 Bayabi (Achille);  
 Bayellet (Ruthyn);  
 Bigoundou (Pierre);  
 Boumba (Alexis);  
 Lemba (Marcelline);  
 Loemba (André);  
 Madéké (Philippe);  
 Makaya-Packa (Jean);  
 Makanga (Victor);  
 M'Bani (Jean-Claude);  
 M'Boumba (Théophile);  
 Missilou (Raphaël);  
 Mouanda (Joseph-Léocadie);  
 Mouelé-M'Baki (Antoine);  
 N'Gayi (Rubens);  
 Pandzou (Mizère);  
 Tekessé (Prosper).

## C.E.G. Hamar (89 candidats) :

Babalako (Camille);  
 Babela (Clémentine);  
 Bakoulou (Marie-Noëlle);  
 Bitsi (Hilaire);  
 Boumba (Honorine);  
 Boumba-Makaya;  
 Boumba-Poba (Antoine);  
 Bounsana (Hilarion-Victor);  
 Bouyou (Christiane-M.-J.);  
 Dongui (Marcel);  
 Dzondault (Jean-Pierre-Michel);  
 Gondo (Esaïe-Alfred);  
 Gongault (Renée-Gertrude);  
 Gouma (Alexandrine);  
 Ibedou (André-Bernard);  
 Kengué-M'Boungou (Jean);  
 Kikounga (Mizère);  
 Kimfoko (Dieudonné);  
 Kiyindou (Bernard);  
 Kossa (Julienne);  
 Kouhout (Rose-Félicité);  
 Koumba (Jean-Didier);  
 Lembata (Berthe);  
 Mabiála-M'Baki (Valentin);  
 Mabiála (Jacques);  
 Madila (Messac);  
 Mafoua-Koukebené (Edouard-Benoit);  
 Mafoua (David-Pierre);  
 Mahoungou-Massila;  
 Makaya (Maurice);  
 Makaya-Bongo (Jean-Fidèle);  
 Makina (Gilbert);  
 Manckoundia (Jean-Claude);  
 Mapassi (Basile);  
 M'Bani (Gaston);  
 M'Boumba (Gilbert);  
 Minimbou (Victorine);  
 Missamou (Marcel);  
 N'Guembo (Gabriel);  
 N'Goma-Mabika (Daniel);  
 N'Kakoumoussou (Emmanuel);  
 N'Koukou (Louis);  
 N'Sania (Marguerite);  
 N'Zoussi-Bilongo (Antoinette);  
 Obetouoko (Pélagie);  
 Odi-Ossona (Bernadette);  
 Pambou (Pélerim);  
 Pembet (Antoine);  
 Sathoud (Emilien-Magloire);  
 Sopelet (Jérémic);  
 Tchitembo (Louis-Marie);  
 Toto (Albertine);  
 Tsaty (Fautin-Jean-Tlaude);  
 Tsaty (Lampert-Patrice);  
 Dakala (Georges);  
 Bemba (Charlotte);  
 Bouandi (Dieudonné);  
 Dellot (André);  
 Goni (Pierre);  
 Kilolo (Rosalie);  
 Kimpolo (Sylvestre-Jean-Marc);  
 Kondi-N'Goyi;  
 M'Boungou (Yves);  
 Moudiongui-Campeau (Augustin);  
 Moundélé (Georgette);  
 Moungelet Moussahou;  
 N'Goma (Albert-Didier);  
 Niati (Christophe);  
 N'Zoungou (Philomène);  
 Paka (Jean);  
 Bayelé (Georgette-Marie-Aimée);  
 Bayouboula (Augustine);  
 Iloud (Marthe-Zoé);  
 M'Beri (Célestin);  
 M'Boungou-N'Gouma (Pierre);  
 Mongault (Albert-Joset);  
 Mongault (Gélélé-Honorine-Christine);  
 Namouzebi (Aloïse);  
 N'Gangoula (Angèle);  
 N'Goma (Norbert);  
 N'Goma-Loufouma (Emilie);  
 Pambou (François);  
 Yaoué (Françoise-Marie-Rose);  
 Bihangou-Pembé (Bernard);  
 Ibiatsi (Jean-Paul);  
 Kouanga-Bikoungou;

Mouanga (Alexandre) ;  
N'Guodma (Jean-Roch) ;  
Tarangako (Marcel).

*C.E.G. de M'Vouti (17 candidats) :*

Kilendo (Louis-Marie) ;  
Moanda (Jean-Richard) ;  
N'Gangouli (Etienne) ;  
N'Guimbi (Pierre) ;  
Paka (Charles) ;  
Passy-Tchivongo (J.-D.) ;  
Petro (Jean) ;  
Sangou (Joseph) ;  
Mayela (Albertine) ;  
M'Badinga (Narcisse) ;  
Outou-Moutsouka (Daniel) ;  
Goma-Koudimba (Joseph) ;  
Mombo-Boumba (Dominique) ;  
N'Gouta (Louis-Marie) ;  
Tchicaya-Mapakou (Félix) ;  
Mabouhou (Pierre) ;  
Mambou-Makosso (Dieudonnée).

*Séminaire St Gabriel (8 candidats) :*

Bouétoukoussa (Antoine) ;  
Filankembo (François) ;  
Malonga (Antoine) ;  
N'Daki (Grégoire) ;  
Bitoumbou (Marie-Bonaventure) ;  
N'Doulou (Bernard) ;  
N'Dala (Romain) ;  
N'Doudi (Henri).

*C.E.G. Populaire Ho-Chi-Minh (73 candidats) :*

Bahouhoula-Moukouama (André) ;  
Boungou-Tchiamia ;  
Kombo (Joseph) ;  
Maboundou (André) ;  
Matsouélé (Jean) ;  
Mouanda-Mouakassa (Pascal) ;  
Mouélé (Antoine) ;  
Moutsou ;  
M'Pouo-M'Bani (Marcel) ;  
N'Goma (Dominique) ;  
N'Zila (Marcel) ;  
Sha (Joseph) ;  
Badinga (Fidèle) ;  
Baniokola (Gilbert) ;  
Bembolo (Charles) ;  
Bissouaki (Bethuel) ;  
Biyekélé (Simon) ;  
Bouéni (Jean) ;  
Dzambi (Albert) ;  
Kaya (Athanas) ;  
Kiambama-M'Boukou (Albert) ;  
Kidoudou-Kengué (Philippe) ;  
Kionga (François) ;  
Lemba-Voka (Samson) ;  
Loussouké-Kitsoukou (Théophile) ;  
Malanda (Isaac) ;  
Manguembi (Roland-Gaston) ;  
Mavoungou (Fridolin) ;  
Mayoni (Joël) ;  
Poaty (Pascal-Désiré) ;  
Pongui (Joseph) ;  
Samba (Jonathan) ;  
Baouamy (Marcel) ;  
Bassilou (Jean) ;  
Bayakissa (Victor) ;  
Bima (Alphonse-Didier) ;  
Boungou (Bernard) ;  
Dioba (Alphonse) ;  
Ibiatsi ;  
Ifounda (Daniel) ;  
Koumba (Antoine) ;  
Kouyekoula (Antoine) ;  
Magoundi (Nestor) ;  
Maloundama (Pascal) ;  
M'Beri (Michel) ;  
Messo-Malonda (Dominique) ;  
Missengué (Gilbert) ;  
M'Vouézolo (Barthélemy) ;  
N'Gangoyi (Gaston) ;  
N'Goulou (Marcel) ;  
N'Gounga (Marie-Pauline) ;

Nimi (Pierre) ;  
N'Kala (Jean) ;  
N'Soki-Pindou (Naphtal) ;  
N'Zaba (Paul-Claudel) ;  
N'Zaou (Victor) ;  
Samba (Justin) ;  
Tadila (Ferdinand) ;  
Vouidibio (Joseph) ;  
Tounga (Marie-Joseph) ;  
Bilala (Angélique) ;  
Dam-Ba (Esaïe) ;  
Ependé (Jean-Clotaire) ;  
Goma-Mokissi (Philomène) ;  
Kengué (Maurice) ;  
Lokoka (Jean-Baptiste) ;  
Mabiala (Jacques) ;  
Mamouna (Jean-Florent) ;  
Mahima (François) ;  
Mouzinga (Sébastien) ;  
N'Ganga (André) ;  
N'Zahou (Thertulien).

*Candidats libres Dolisie (35 candidats) :*

Ilimbou (Jean-Raphaël) ;  
Kindangoyi (Marcellin) ;  
Mavanga (Christophe) ;  
M'Boumba (Barnabé) ;  
Moyo (Genéviève) ;  
N'Gala (Thérèse) ;  
Pembé (Suzanne) ;  
Badienguissa (Léon) ;  
Batchi (Rogatien) ;  
Kimangou (Vicky-Victorine) ;  
Moumambo (Edouard) ;  
N'Goma (Félix) ;  
N'Gouma (Joseph) ;  
Taty-Kahilas (Mathias-Emmanuel) ;  
Mandilou (Thomas-Jean) ;  
Moulobi (Jean-Baptiste) ;  
Dzaba (Gaston) ;  
Ibouanga (Jean-Luc) ;  
Kissambou (André) ;  
Lignongo (Pierre) ;  
Mandilou (André) ;  
Mantsissa (Yvonve) ;  
Mayouma (Paul) ;  
Moutima (Edouard) ;  
Moulinou (Agnès) ;  
N'Sangou (Bernard) ;  
Tsoumou (Jules) ;  
Dzaba-Bakala ;  
Babingui (Pascal) ;  
Makela (Gilbert) ;  
Malalou (Nestor) ;  
Mayetela (Lucien) ;  
Moukanou (Barnabé) ;  
N'Goueté (Paul) ;  
Pemosso (Alphonse).

CENTRE DE JACOB

*C.E.G. de Jacob (69 candidats) :*

Bafouiri-N'Soni (Mathieu) ;  
Bitémo (Julien) ;  
Bota-N'Gouala (Edouard) ;  
Boueya (Roger) ;  
Houalembonkoumbou (Jacques) ;  
Boukoulou (Auguste) ;  
Korila-Kiabelo (Berthe) ;  
Kouka (Jean) ;  
Louzenzo (Josué) ;  
Mabondzo (Romuald) ;  
Mamouzebi (Alphonse) ;  
Mayinga (Jean-Pierre) ;  
M'Bela (Albert) ;  
M'Boungou (Florent) ;  
Milandou (Dominique) ;  
Mizere (Thomas) ;  
Mouanda (Félix) ;  
M'Pilou (Romuald) ;  
N'Go-N'Gaka (Ferdinand) ;  
N'Guekou (Jacques) ;  
Nianga-Ikama (Sylvestre) ;  
N'Koubango (Basile) ;  
Obambi (Paul) ;  
Pambou (Basile) ;

Saba-Madzou ;  
 Viam (Flaubert) ;  
 Mouzita (Jean-Marie-Hilaire) ;  
 N'Goh-Koubaka (Philippe) ;  
 Bounkoulou (Victor) ;  
 Mahiala-Bitsi (Charles) ;  
 Moudiédié (Victor) ;  
 M'Pingani (Marie-Thérèse) ;  
 N'Gbeh (Jean-de-Vinci) ;  
 N'Gongo-Pompa (Bernadette) ;  
 Pougui (Léopold) ;  
 Séolo (Albert) ;  
 Bahoua (Joseph) ;  
 Bazoungoula (Joseph) ;  
 Biangou-Boumba ;  
 Kiboubou (Eugène) ;  
 Kiyoumba (Edouard) ;  
 Kouloné (Anselme) ;  
 Koussoukama (Blaise) ;  
 Mabika (Pierre) ;  
 Mahoungou (Denis) ;  
 Makoundou-Damba ;  
 Mitoubouéni (Maurice) ;  
 Modo (Victor) ;  
 Moukilou (Raymond) ;  
 N'Douna (Jean-Jonas) ;  
 N'Goma (Didier) ;  
 N'Guimbi (Antoine) ;  
 Niama (Dominique) ;  
 Okili (Dominique) ;  
 Pombo (Thérèse) ;  
 Tamba (François) ;  
 Touadikissa (Jean-Pierre) ;  
 Tsémou (Jean-Marie) ;  
 Baniékona (Sabine) ;  
 Bassinga (Nestor) ;  
 Bedi (Pierre) ;  
 Boutoto (Antoinette) ;  
 Gonda-Mouketo (Aimée) ;  
 Mayingani (Alphonse) ;  
 Mahoungou (Jean-Valère) ;  
 Mountari (Joseph-Gabriel) ;  
 N'Gouala (Omer) ;  
 Pika-Babakila (Raphaël) ;  
 Youila (Alphonse).

*C.E.G. Populaire (13 candidats) :*

Kibangou (Bruno) ;  
 Mandoukou (Hilarion) ;  
 Dombo (Pierre) ;  
 Mouniangui (Marcel) ;  
 Moutalakala-Boungou (André) ;  
 M'Bama (Noé) ;  
 Ombissa (Albert) ;  
 Bindoumounou (Jean-Pierre) ;  
 Likibi (Gérard) ;  
 Makouangou (Victor) ;  
 Bika (Antoine) ;  
 Kibangui (Daniel) ;  
 Kouala (Mathusalem).

*Candidats libres (9 candidats) :*

Ewanga-N'Dé (Prosper) ;  
 Hollat (Daniel) ;  
 Omenga (Jeanne) ;  
 Kaya (Michel) ;  
 M'Pio-M'Viri (Basile) ;  
 Zoumbila-Goma (Gabriel) ;  
 Dossou-Yovo-Tchibinda (Françoise) ;  
 Koutissa (Alphonse) ;  
 Mayouma (Patrice).

CENTRE DE KIBANGOU

*C.E.G. de Kibangou (24 candidats) :*

Assiata (Viviane) ;  
 Badouara (Marie-Jeanne) ;  
 M'Boungou (Philippe) ;  
 M'Boumba (Faustin) ;  
 N'Zaou (Robert) ;  
 Pandi (Nicolas) ;  
 Tsati (Maurice) ;  
 Dilengo (Donatien) ;  
 Ibala (Cyprien) ;  
 Ignoumba (Gaston) ;

Ilendo (Clémence) ;  
 Moukouanga (Gapiel) ;  
 N'Galouoli (Catherine) ;  
 Paka (Germain) ;  
 Douma (Jean-Barthélemy) ;  
 Ilendo (François) ;  
 Kibaya (Laurent) ;  
 Madingou-Taty (Luc) ;  
 N'Zakoua ;  
 Pingana (Michel) ;  
 Bahissi (Emile) ;  
 Mabika (Jean-Pierre) ;  
 Moutsinga (Angel-Damas) ;  
 N'Gouma (Aloyse).

*Candidats libres (1 candidats) :*

Guékala (Georges).

CENTRE DE MADINGOU

*C.E.G. de Madingou (60 candidats) :*

Balenvokolo (Dominique) ;  
 Bamenguina (Jean) ;  
 Bandzouata (André) ;  
 Bassakouaou (Hilaire) ;  
 Bassandi (Bernard) ;  
 Boungou (André) ;  
 Kambani (Emile) ;  
 Kayath (André-Marie) ;  
 Kimpouni (Zéphirin) ;  
 Kombo (Jean-Pierre) ;  
 Mabika (Macaire) ;  
 Mabika (Sébastien) ;  
 Maboundou (Rigobert) ;  
 M'Bedi-M'Boungou ;  
 M'Boungou (Antoine) ;  
 Mouanda (Dominique) ;  
 Moundosso (Albert) ;  
 Moussoki (Ernest) ;  
 M'Pilou (Joseph) ;  
 N'Gonaka (Samuel) ;  
 N'Zomono (Macaire) ;  
 Biedy (Norbert) ;  
 Bissombolo (Jean-Pierre) ;  
 Hama (Albert) ;  
 Ivingoulou (André) ;  
 Mahindou (Albéric) ;  
 Malanda (Fidèle) ;  
 M'Binda (Elisabeth) ;  
 M'Boutou (Pascal) ;  
 N'Semi (Gabriel) ;  
 Ossibi (Albert) ;  
 Pandzou (Dominique) ;  
 Tessani (Edouard) ;  
 Bambi (Pierre-Isaac) ;  
 Bansimba (Alexandre) ;  
 Bassidi (Jacques) ;  
 Bika (Adolphe) ;  
 Bouangui (Albert) ;  
 Damba (Maurice) ;  
 Malade (André) ;  
 Mambouana (Joseph-François) ;  
 Massala (Grégoire) ;  
 Mayela (Paul) ;  
 M'Boungou (Dieudonné) ;  
 Moukandza (Rigobert) ;  
 N'Guembo (Joseph) ;  
 N'Goma (André) ;  
 N'Goma (Jean) ;  
 N'Simba (Henri) ;  
 N'Touari (Félix) ;  
 N'Zounzi (Gabriel) ;  
 Wada (Antoine) ;  
 Koulenvokila (J.-Marie) ;  
 Mabouidi (Pierrette) ;  
 Mamingui (Delphine) ;  
 Mouélé (Isaac) ;  
 Moukala (Ambroise) ;  
 N'Kaba (Martin-Nazaire) ;  
 N'Zaba (Albert) ;  
 Panzou-Mayambi (Gilbert).

*Candidats libres (4 candidats) :*

Kibelolo (Pierre) ;  
 Ounabakidi (Michel) ;  
 Foutou (Jean-Sergé-Antoine) ;  
 Mouko-Moukengué (Léon).

## CENTRE DE MOSSENDJO

*C.E.G. de Mossendjo (68 candidats) :*

Biyot (Olga-Michelle) ;  
 Bitakoua (Gilbert) ;  
 Bongo-Mavoungou ;  
 Diangala (Etienne) ;  
 Dziéo (David) ;  
 Iloungou-Koumba ;  
 Kondi (Hélène) ;  
 Koumba (André) ;  
 Mabika (Joseph) ;  
 Madingou (Pierre) ;  
 Makita (Jean) ;  
 Massouéma (Gilbert) ;  
 Mavoungou (Valentin) ;  
 M'Bou-Moutsouka (Basile) ;  
 M'Boumba (Albert) ;  
 M'Boungou (Aloïse-Gabin) ;  
 Mehi (Antoine) ;  
 Miniongo (Maurice) ;  
 Mouboli (Victor) ;  
 Mouketo-Mouassa (Philippe) ;  
 Mouelet (Jean-Marie) ;  
 Moussienza (Joseph) ;  
 N'Gania (Cyrille) ;  
 N'Goma-Madoulou ;  
 N'Goyi (Albert) ;  
 N'Zihou (Gaston-Sylvestre) ;  
 Okadina (Pierre-Michel) ;  
 Pambou-Mombo (Jean-Louis) ;  
 Pembé (Pierrette) ;  
 Tarakon (Sylvain) ;  
 Tombet (Bernard) ;  
 Zaou-Zaou ;  
 Bidoulo (Samuel) ;  
 Boukongou (Pascal) ;  
 Boulendé (Philippe) ;  
 Ivoulou (Fidèle) ;  
 Lambindzi-Dinga (Amproïse) ;  
 Lingoualá (Gaspard) ;  
 Litoundzi (Georges) ;  
 Lebaka (Basile) ;  
 Loufilou (André) ;  
 Loumba-N'Goth (Colette) ;  
 Mouléné (Camille) ;  
 N'Gouaka-Affissou (Michel) ;  
 N'Zihou (François-Ange) ;  
 Tombé-Makita ;  
 Bouranga (Patrice) ;  
 Goma (Jean-Baptiste) ;  
 Goyo-Tchibinda (Pierre) ;  
 Hambanou-M'Vouama (Sidonie) ;  
 Ihouangou (Urbain) ;  
 Indzindza (François) ;  
 Issongui (Joseph) ;  
 Itsoumbi (Georges) ;  
 Makenzo-Thono (Bernard) ;  
 Massala (Grégoire) ;  
 Koumba (Antoine) ;  
 M'Bingui (Antoine) ;  
 Miakakolela (Fulbertine) ;  
 Mombo (Luc-Lucien) ;  
 Moukiakia (Jean-Paul) ;  
 Moussoyi-Poumba (Gabriel) ;  
 N'Gouélé (Antoine) ;  
 N'Dzenguelé (Maurice) ;  
 N'Zihou (Daniel) ;  
 Tombet-Kendet (Michel) ;  
 Yemby-Yogo (Basile) ;  
 Youndzi (Norbert).

*Candidats libres (5) :*

Kosso (Boniface) ;  
 N'Gouiou (Jean-Pierre) ;  
 Dzilamatiémo (Jacques) ;  
 Kitsoukou (Gabriel) ;  
 Moukala (Prosper).

## CENTRE DE MOUYONDZI

*C.E.G. de Mouyondzi (54 candidats) :*

Bissila-Mabiala (Julien) ;  
 Bouanga (Jacqueline) ;  
 Boungou (Pierre) ;

Epou ;  
 Gouma-Gouma ;  
 Kibala (Michel) ;  
 Mabiala-Tsimba (Denise) ;  
 Mamoni (Emilienne) ;  
 Mouandza (Grégoire) ;  
 Moukala-Bissila ;  
 Moukengué (Roger) ;  
 M'Foutou (Simone) ;  
 M'Foutou (Justin) ;  
 N'Zassa ;  
 N'Zoulou (Nestor) ;  
 N'Gondzi ;  
 Okili (Blaise) ;  
 Tsakala (Gaspard) ;  
 Tsika (Liliane) ;  
 Tsoumou (Pascal) ;  
 Yenga (Etienne) ;  
 Zabana ;  
 Tchignanga-Dekossard-Pambou (Pierre) ;  
 Kodia (Raphaël) ;  
 Makita (Nestor) ;  
 Manganga (Pierre-Léopold) ;  
 M'Boko-Mankou (Antoine) ;  
 Missamou (Vianney) ;  
 Moukala (Anatole) ;  
 Moukoubouka (Jonas) ;  
 M'Foutou (Louise) ;  
 Niangui (Colette) ;  
 N'Zaba (Jacqueline) ;  
 Niombo (Michel) ;  
 N'Kaya (Adolphe) ;  
 Tsouari (Paul) ;  
 Tchinkati (Charles-Bruno) ;  
 Bakala (Pierre) ;  
 Bayissa (Gabriel) ;  
 Boula (Philippe) ;  
 Indoura (Léon) ;  
 Kissambou (Albert) ;  
 Lembé-Banga ;  
 Mabiala (Adrien-Dieudonné) ;  
 Maniongui (Damas) ;  
 Moutima (François) ;  
 N'Gouélou (Samuel) ;  
 Pandi Moukoko ;  
 Bouanga (Antoinette) ;  
 Gamouéri (Jean-Paul) ;  
 Ganga (Norbert) ;  
 Kifouri-M'Béri (Jean) ;  
 Kosso-Banga ;  
 M'Pimi-Banga (Albert).

*C.E.G. Populaire Mouyondzi (5 candidats) :*

Pombo-Gouari (Julienne) ;  
 Mampaha (André) ;  
 Liyassa-Béri (Joël-Gilbert) ;  
 Tamba (Gaston-Arthur) ;  
 Kaya (Damas).

*Candidats libres (7 candidats) :*

Amona (Joseph) ;  
 Batola (Jean) ;  
 Bisseyou-Moussitou (Martin) ;  
 Dikelé (Clément) ;  
 Ibata (Casimir) ;  
 Kemé (Marie-Joséphine) ;  
 Louzolo (Honoré) ;  
 Mabela (Daniel) ;  
 Massa (François) ;  
 Nassimakoko (Pierre) ;  
 N'Zaba-Bakala ;  
 Siassia (Narcisse) ;  
 Tchivoungou (Marie-Thérèse) ;  
 Zobadila (Adèle) ;  
 Zoungou (Joseph) ;  
 Emamou (Anatole) ;  
 Mabiala (Edouard) ;  
 Malanda (Georgine) ;  
 Mayela (Delphin) ;  
 M'Bedi (Pierre) ;  
 Mokobé (Aimé-Bernard) ;  
 Mougondo (Gabriel) ;  
 N'Gambié (Charles) ;  
 N'Guinda (François) ;  
 Niambaloki (Eugène) ;  
 Obami (Samuel) ;

Sita (Albert) ;  
 Soukamy (Jean) ;  
 Bery (Dominique) ;  
 Bissombolo-Pongui (Jeanne) ;  
 Bitoumbou (Jean-Pierre) ;  
 Dzelé (Anne) ;  
 Engambé (André) ;  
 Galoy-Gouala (André) ;  
 Goulou (Barnabé) ;  
 Ibara (Jean) ;  
 Kouédé (Raymond) ;  
 Mabonzo (Florent) ;  
 Mahoungou (Robert) ;  
 Mawa (Gabriel) ;  
 M'Banga (Jean) ;  
 M'Bansali (Florent) ;  
 Milandou (Albert) ;  
 Mougoli (Blanche) ;  
 Mouloundou-Mayambika (Emile) ;  
 N'Gnandji-Tchitembo (Marianne) ;  
 Piakoua (Ferdinand) ;  
 Zoba (Alphonse) ;  
 N'Zaba (François) ;  
 Bikouoné (Gilbert) ;  
 Kiyindou (Antoine) ;  
 Koussikou (Marc) ;  
 Mampembé-M'Baya (Simone) ;  
 Maniongui-Dombo (Jean-Paul) ;  
 Mindou (Jérôme) ;  
 Mounkala (Joseph) ;  
 N'Gavouka (Valentin).

## CENTRE DE SIBITI

*C.E.G. de Sibiti (71 candidats) :*

Dziambi-Bounda ;  
 Fouti-Makaya (Suzanne) ;  
 Goundou (Michel) ;  
 Kaya (Bernard) ;  
 Lembikissa (André) ;  
 Mabandou (Lambert) ;  
 Mabilia (Jean-Paulin) ;  
 Mabilia (Samuel-Cyprien) ;  
 Mapa (Charles) ;  
 M'Bou (Marie) ;  
 Mouaya (Simon-Pierre) ;  
 Mouko (Gaston) ;  
 Moulolo (Simon-Pierre) ;  
 N'Doulou (Jeannette) ;  
 N'Gombo (Marguerite) ;  
 N'Goulou (Benjamin) ;  
 Pinda (Justine) ;  
 Dzondo (Antoinette) ;  
 Gongo (Aimé-Pascal) ;  
 Lembé (Jean-Pierre) ;  
 Mabilia (Ernest) ;  
 Magnondo (Boniface) ;  
 Makaya (Théophile) ;  
 Makem (Bernard) ;  
 M'Bou-Mylondo (Emile) ;  
 Moudiongui (Mathieu) ;  
 Mounongo (Pascal) ;  
 Mouyoyi (Antoine) ;  
 Sanza (Maurice) ;  
 Tsimba (Pierre) ;  
 Tso (Suzanne) ;  
 Goundou (Béatrice) ;  
 Ihoungou-N'Goma (Félix) ;  
 Likanda (Jean-Sylvestre) ;  
 Mackita (Honoré) ;  
 Makembi (Joseph) ;  
 Makita-Weelvreach (André) ;  
 Makita-N'Gono (Paul) ;  
 M'Béri (Emmanuel) ;  
 Mitsouma (Bernard) ;  
 Moukoko (Jean) ;  
 Moulolo (Abdoulaye) ;  
 N'Gangui (Antoine-Guy) ;  
 N'Gouama (Henri) ;  
 N'Gouéné (Norbert-Clotaire) ;  
 N'Goto (Gilbert) ;  
 Okissa (Thimotée) ;  
 Ongala (Pierre-Gontran) ;  
 Pouomouo (Albert) ;  
 Tsiba (Jean-Romain) ;  
 Biloumou (Félix) ;

Boungou (Marius) ;  
 Dedet (Benjamin) ;  
 Dzondault (Ambroise) ;  
 Gamissimi (Jean-Christophe) ;  
 Ganga (Jean-Félix) ;  
 Mahouélé (Gaston) ;  
 Makita (Jean) ;  
 Makita (Victor) ;  
 Matsanga (Thérèse) ;  
 Matsimi (Paul) ;  
 Matsongui (Casimir-Prosper) ;  
 Mavoungou (Georges) ;  
 M'Béri (Boniface) ;  
 Mouanda (Isaac) ;  
 Mounongo-M'Benzé ;  
 M'Pouo-Moukala (Pierre) ;  
 N'Gandziami (Gaston) ;  
 N'Goura (Dieudonné) ;  
 N'Zala (Noé).

*C.E.G. de Komono (13 candidats) :*

N'Gamiyé (Michel) ;  
 Koua (Joseph) ;  
 N'Goulou (Albert) ;  
 Adzimba-Epouma ;  
 Maniomba (Pierre) ;  
 N'Gouaka-N'Goulou (Pierre) ;  
 N'Gongo (Joël) ;  
 N'Goulou (Patrice) ;  
 Pouo-Moufouma (Gaspard) ;  
 Koli (Emilienne) ;  
 N'Dingoué (Paulin) ;  
 Ongoto-Epouma ;  
 Tsoumou-Moukassa (J.-B.).

*Candidats libres (6 candidats) :*

Ibobi (Daniel) ;  
 Mombouly (Jean-Rodrigue) ;  
 Milongo (David) ;  
 Moulikou (François-Ange) ;  
 Dziengué (Bernard) ;  
 Nombo (Edouard).

## CENTRE DE ZANAGA

*C.E.G. de Zanaga (9 candidats) :*

Maba (Adrien) ;  
 M'Bani (Jean-Mesmin) ;  
 Missié (Jean-Pierre) ;  
 Batola (Ozare) ;  
 Mieté-Saya (Jean-Pierre) ;  
 M'Bou (Aloïse) ;  
 Madzou (Philippe) ;  
 M'Pala (Suzanne) ;  
 N'Zoulou (Charles-Honoré).

## CENTRE DE POINTE-NOIRE

*Lycée Victor Augagneur (190 candidats) :*

Balchy (Colette) ;  
 Bikindou (Célestine) ;  
 Bouozock (Maurice) ;  
 Bouyou (François) ;  
 Diambela (Germaine) ;  
 Ewans-Loumingou (Julienne) ;  
 Fouka (Anne) ;  
 Gapo (Gaston) ;  
 Garcia (Gaëtan) ;  
 Gnendo (Benoîte-Alexia) ;  
 Goma-Loembé (Hervé) ;  
 Goma-Makanga (Georges-Serge) ;  
 Kimpolo (Luc) ;  
 Kiyoungou-Kaya (François) ;  
 Koufidissa (Florent-J.T.) ;  
 Koumba (Augustine) ;  
 Landou (Valentin) ;  
 Langangui (Nicaise) ;  
 Loemba (Rodrigue-André) ;  
 Mafoumbi-Boumba (Richard) ;  
 Mananga (Emmanuel) ;  
 Mantissa (Pierre) ;  
 Matondo (Abel) ;  
 Mavinga (Paul-Matos) ;  
 Mavoungou (Félix) ;  
 Mavoungou (Rogatien) ;

Mavoungou-Mavoungou (Jean-Pierre) ;  
 M'Bati (Pauline) ;  
 M'Bou-Moulina ;  
 Mikembi (Béatrice) ;  
 Milandou (Albert) ;  
 Mouanda (Mathieu) ;  
 Moussiéssi (Marcel) ;  
 Mouyoki-Boungou (Emmanuel) ;  
 Mouzita (Pierre) ;  
 N'Gassay (Jean-Michel) ;  
 N'Goma (Antoine) ;  
 N'Gouala (Gaston) ;  
 N'Guenkou (André) ;  
 Oyobekany (Omer-Blanc) ;  
 Pambou (Charles) ;  
 Pambou (Mathurin) ;  
 Pouabou (Jean-Claude) ;  
 Poucouta-Capita (Antoine) ;  
 Sandzou (Joseph) ;  
 Saya (Octave) ;  
 Sockath (Paul) ;  
 Souamy (Jean-Félix-Inn.) ;  
 Soumbou (Jean-Jacques) ;  
 Soumbou (René-Bernard) ;  
 Tathy (Jean-Louis) ;  
 Tchibinda (Dieudonné) ;  
 Tchicaya (André-Blaise) ;  
 Yabouba (Cyriaque) ;  
 Yedikissa (Joseph) ;  
 Zinga (Bruno) ;  
 Anko (Venance) ;  
 Balchi (Eugène-Georges) ;  
 Bemba (Pauline-Marie) ;  
 Bibalou-Boumba (Godefroy) ;  
 Bouessa (Marcel) ;  
 Boumba (Gilbert) ;  
 Dellau (Juliette-Geneviève) ;  
 Dzimbi-Pambou (Albert) ;  
 Fouka-Bento ;  
 Gampo (Georgine) ;  
 Goyi (Jean-Pierre) ;  
 Kiloko-N'Goma (Emmanuel) ;  
 Koukonguimissa (Etienne) ;  
 Koumba-N'Zassi (Eugène) ;  
 Loemba (Alphonse) ;  
 Loemba (André) ;  
 Loemba (Camille) ;  
 Loemba (Paulin-Dieudonné) ;  
 Loufoulou-N'Guimbi (Alphonse) ;  
 Mabiála-Loemba (Fulgence) ;  
 Makagny (Jules) ;  
 Makaya-N'Djimbi (Faustin) ;  
 Makolo (Mathias-Parfait) ;  
 Malalou (Laurent-Edouard) ;  
 Malila-Makosso (Brigitte) ;  
 Malouvouloukidi (Justine) ;  
 Mapembi (Justin) ;  
 Mavoungou (Jacques) ;  
 Mazaba (Pierre-Jean) ;  
 M'Bimba (Norbert) ;  
 M'Boumba-Loemba ;  
 Miandziéla (Monique) ;  
 Mikala-M'Youmbi (François) ;  
 Moe-Pouaty (Athanase) ;  
 Mouanga (Godefroy Saturin) ;  
 Moudziála (Jean-Gualbert) ;  
 Mounthault (François) ;  
 Mounzonga (Auguste) ;  
 Moutou-Mavoungou (Jean-Didier) ;  
 M'Passi (Fidèle) ;  
 N'Dinga (Pierre) ;  
 N'Demba (Maurice) ;  
 N'Goma (Adrien) ;  
 N'Gouma-M'Pori (Antoinette) ;  
 Ockoumou (Anne) ;  
 Ouyono (Pascal) ;  
 Packa (Auguste) ;  
 Pambou-Djembo ;  
 Pena (Joseph) ;  
 Pouaty-Atipo (Célestin) ;  
 Soungani (Bernard) ;  
 Tati (Gabriel) ;  
 Tinou-N'Zaou ;  
 Tchicaya (Jean-Pierre) ;  
 Tchicaya (Jean-Robert) ;  
 Tchizinga-Makosso (Félix) ;

Tsaty-Packa (Bernard) ;  
 Tsimba (Emmanuel) ;  
 Youlou (Jean) ;  
 Zinga (Anne-Marie) ;  
 Bambatsi (Honorine) ;  
 Batoko (Jeannette) ;  
 Batchy (Célestine) ;  
 Bemba-Bantsimba (Germain) ;  
 Bidounga (Jean-Valère) ;  
 Bindela (Hilaire) ;  
 Bissangou-Diassaka (Félicité) ;  
 Dibi (Anselme) ;  
 Dziot (François) ;  
 Houloula (Jules) ;  
 Houtou (Raphaël) ;  
 Kandhot (Marie-Madeleine) ;  
 Kilondo-Moungondo (Antoinette) ;  
 Madoungou (Gabriel) ;  
 Makanga (Monique) ;  
 Makosso (Joseph) ;  
 Makosso-Bongo (Honoré) ;  
 Malonga (Marie-Joseph) ;  
 Matumona-Youmbo (Léon) ;  
 Mavoungou (Bayonne-J.-Claude) ;  
 Mayanza (Marcel) ;  
 M'Bemba (Romuald) ;  
 Mouty (Paul-Antonio) ;  
 Moutou (Valerie-Agnès) ;  
 Mouthoud-Tchicaya (J.-Félix) ;  
 M'Passi (Ferdinand) ;  
 N'Goueté (Lambert) ;  
 N'Ziéti (Georges) ;  
 Packa (Jean-Patrice) ;  
 Poaty (Xavier-Robert) ;  
 Poaty-Makaya (Marie-El.) ;  
 Solo (Dominique) ;  
 Soumbou-Ousmaïela (Omer) ;  
 Taholien (Julien-Ludovic) ;  
 Tathy (Philippe-Polydor) ;  
 Tati (Zéphirin) ;  
 Teck-Massy-Bouanga (Venance) ;  
 Tchicaya-Boussita (Claver) ;  
 Tchikaya (Roland-Paul) ;  
 Yamboula (Alphonse) ;  
 Zoba (Robert) ;  
 Adjovi (Médard-Eugène) ;  
 Bakala-Saka (Colette) ;  
 Bassiba (Gaston) ;  
 Bintoungui (Benjamin) ;  
 Dicka (Joséphine-Lucienne) ;  
 Debanguet (Agathe) ;  
 Dembi (Roger) ;  
 Djembo (Solange-Véronique) ;  
 Engondo (Daniel) ;  
 Houabahiza (Albert) ;  
 Kilonda (Thérèse) ;  
 Le-Mouélé (Pascal) ;  
 Loutaya (Euphrasie) ;  
 Mabiála (François) ;  
 Makosso-Bouanga (Elisabeth) ;  
 Mandaka (Marcel) ;  
 Massamba (Jacques) ;  
 M'Bouaka (Bernard) ;  
 Mouakassa-Koutchouta (A.) ;  
 Mouanga (Alphonse) ;  
 Moubembé (Albert) ;  
 Moukala-Nyama (Antoine) ;  
 Moutoula-Mabiála (Monique) ;  
 N'Goma-Tsaty (Prosper) ;  
 N'Gouala (Victor) ;  
 N'Zamba-Doukaga (Zacharie) ;  
 N'Zikou-Balako (Camille) ;  
 Packa (François) ;  
 Poaty (Jean-Félix) ;  
 Samaté (Ambrosine) ;  
 Taty (Jean-Marius) ;  
 Tufia-Wuka (Henriette) ;  
 Malalou (Roger).

*C.E.G. St Pierre (40 candidats) :*

Bioka (Florent) ;  
 Calmel (Jean-Michel) ;  
 Gomez (Aaron) ;  
 Mabiála (Hilaire) ;  
 Mambondo (Donatien) ;  
 Mavoungou-Pangou (Sylvestre) ;



Mibangoukidi (Maurice) ;  
 Moubounou (Michel) ;  
 Moutou (Calice) ;  
 N'Gayi (Albert) ;  
 Pouabou (François) ;  
 Bikou (Arthur) ;  
 N'Zaou-Loembet ;  
 Obilangomo ;  
 Pangou (Louis) ;  
 Pena-Tula (Jeanne-Marie) ;  
 Tchibota (Joseph-Dieudonné) ;  
 Tchilonga (Marie-Joséphine) ;  
 Tchitembo (Lucien) ;  
 Tchivanga-Moutou ;  
 Tchivongo (François-Marius) ;  
 Bouanga (Emile) ;  
 Kokolo (Luc) ;  
 Malonga-Mounzézé (Avalance) ;  
 M'Boumba (Zéphirin) ;  
 Moutouankoula (Daniel) ;  
 N'Doundi (Julienne) ;  
 Okemba ;  
 Pouabou (Jean-Arthur) ;  
 Tathy (Etienne) ;  
 Tchicaya (Emilien) ;  
 Tchicaya-Taty (Zéphirin) ;  
 Topanou (Alexandre) ;  
 Zinga (Antoine) ;  
 Bongo-Passi (Berthe) ;  
 Kombo-Moukakou ;  
 Moukouri (Sébastien) ;  
 N'Ziengué (François) ;  
 Tsoumou (Albert) ;  
 Yambas (Thomas).

*C.E.G. Félix-Tchicaya (34 candidats) :*

Baveka (Basile) ;  
 Bhiélo (Auguste) ;  
 Bouili (Viaudo-Sergo) ;  
 Kaya (Charles) ;  
 Kongo (Victorine) ;  
 Makaya (Aloïse) ;  
 Makaya (Jacqueline) ;  
 Manthelot (Bernard) ;  
 Matos (Louis) ;  
 M'Boko-Makoua (Célestin) ;  
 M'Bongo (Marie-Thérèse) ;  
 Mouanza (Sylvie-Viviane) ;  
 N'Zassi-N'Goma (Fidèle) ;  
 Moukoko (Eugénie) ;  
 Okimi (Antoine) ;  
 Pandé (Félicien) ;  
 Poaty (Marcel) ;  
 Poaty (Yvette-Perpetue) ;  
 Semi (Françoise) ;  
 Tchizinga-Bouyou (Joseph) ;  
 Bassimba (Albert) ;  
 Dzoualou (Fidèle) ;  
 N'Dota (Jacques) ;  
 Pelé (Jacques) ;  
 Samba-Awa (Angélique) ;  
 Yembi (Célestin) ;  
 Boukougou (Joseph) ;  
 Boussi (Thérèse) ;  
 Doki (Joseph) ;  
 Gouamba (Martin) ;  
 Koutala (Joséphine) ;  
 Zeckelet (Christiane) ;  
 Koumassana-Naka (M.) ;  
 N'Kounga-M'Pambou (A.).

*C.E.G. Madingo-Kayes (7 candidats) :*

Loubougou (Jean-Marie) ;  
 Paka-Paka ;  
 Makosso-Tchizinga ;  
 Poba (Paul) ;  
 Pemba-Goma ;  
 Safou-Yala (Paul) ;  
 Tchibinda-Tchissambo (Jean).

*C.E.G. Monseigneur Carrie (67 candidats) :*

Bakala (Christian-J.-Gilbert) ;  
 Balola (Julienne) ;  
 Biyimi-Fouanamio (Grégoire) ;  
 Bouhoyi (Constantine) ;  
 Boukongo-Imbolo (Gaston) ;

Bougou-Guimbi ;  
 Capita (Franck) ;  
 Diata (Michel) ;  
 Dibangou (Zéphirin) ;  
 Ibata (Antoine) ;  
 Kéon-Anguilo (Didier) ;  
 Kibakou (Albertine) ;  
 Kissila (Christian-Hilaire) ;  
 Kissila (Solange) ;  
 Loemba-Beti (Théodore) ;  
 Loukoula (Françoise) ;  
 Mabiala (Dominique) ;  
 Madzou (Victor-Jean-de-Dieu) ;  
 Mafoukila (Raoul) ;  
 Mahoua (Gaspard) ;  
 Makosso (David-Serge) ;  
 Manongo (Grégoire) ;  
 Massamba (Antoine) ;  
 Mavougou (Eugène) ;  
 M'Béri (Mathias) ;  
 Milandou (Anne) ;  
 Mitcha (Corneille) ;  
 Milandou (Gérard) ;  
 Miyalou (Pierre) ;  
 Mouélé-Mangoubi (Emile) ;  
 Moukoubouka (Maurice) ;  
 Mougondo-Mampaka (Michel) ;  
 Mountou (Félix) ;  
 N'Tsika-Bougou (Gaspard) ;  
 Oouvanguiha (Albertine) ;  
 Passy-Lemba (Valentine) ;  
 Poaty-Mavougou (Sébastien) ;  
 Samba (Eugénie) ;  
 Samba (Zacharie) ;  
 Tchicama (Jean-François) ;  
 Tchicaya (Vincent) ;  
 Tchiéhéla (Adrien) ;  
 Lascony (Sébastien-Jean-Félix) ;  
 Boukono-Bassimba (Urbain) ;  
 Ballay-Alipio (Félicité) ;  
 Boumbad (Joseph) ;  
 Foutou (Jeanne-Marie) ;  
 Kangou (Raymond-Alphonse-Marie) ;  
 Koutana (Alphonse) ;  
 Mabiala-Mavougou (Zéphirin) ;  
 Makosso (José-Pascal) ;  
 Makosso (Pierre-Bernadin) ;  
 Makoua-N'Sakala (Firmin) ;  
 Mavougou (Ludovic) ;  
 N'Dala (Raymond) ;  
 N'Gayi-M'Bougou (François) ;  
 Pemba (Paulette) ;  
 Massanga (Joachim) ;  
 Bibila (Florence) ;  
 Foundzé (Marcel) ;  
 Fontou-Bayonne (Célestine-Hortense) ;  
 Foukou-Koussou (Michel) ;  
 Koutana (Ludovic) ;  
 Lassiz (Martial) ;  
 Maganga (Colette) ;  
 Mannée-Batschy (Alphonse-J.C.) ;  
 Poaty (Moïse) ;  
 Tchissambou (Jean-Noël) ;  
 Zoulou-Libono (Julienne) ;  
 Balou-Mamboma (Dominique) ;  
 Makosso-M'Boumba (Marianne) ;  
 Mavougou (Vincent) ;  
 M'Boumba-Mavougou (Cécile) ;  
 Mombo (Joséphine) ;  
 N'Zaba-Gouémou ;  
 Packa (Raymond-Claude) ;  
 Poaty-Simbou (Elisabeth).

*C.E.G. de Loandjili (25 candidats) :*

Kimpolo (Vincent) ;  
 Mavougou (Gilbert-Aristide) ;  
 M'Bama (François) ;  
 N'Zinga (Florent) ;  
 Balou (Louis) ;  
 Bynel (Jean-Faustin) ;  
 Ekwa-Yolo (Emile) ;  
 Kodja (Albertine) ;  
 Makaya (Delphin) ;  
 Mandenamé ;  
 N'Gombé (Jean-Edouard) ;  
 Pokou (Jean-Michel) ;

Koka (Louise) ;  
 Koumba (Jean-Paul) ;  
 Loemba (André-Victor) ;  
 Mafoula (Elisabeth) ;  
 Mavoungou-N'Go (J.-Michel) ;  
 Mikala-N'Godio (Claude) ;  
 N'Gouama (Paul) ;  
 N'Gouma (Jean) ;  
 Bedi (Maurice) ;  
 Makaya (Jea-Claude) ;  
 N'Djimbi (Maurice) ;  
 Nombo (Marius) ;  
 Paka-Gnihiga (Madeleine).

*C.E.G. Populaire Pointe-Noire (92) :*

Bamanissa-N'Zambi (Zéphirin) ;  
 Epouna (Sébastien) ;  
 Itoumba (Abraham) ;  
 Lilali (Daniel) ;  
 Loemba-Goma (Georges) ;  
 Louhemba (Rigobert) ;  
 Mabilia-Mabelé (Joseph) ;  
 Mabicka (Ferdinand) ;  
 M'Boumba-N'Zigou (Jean-Bernard) ;  
 Moussavou (Jean-Claude) ;  
 N'Golo-Kombo ;  
 N'Goma (Jean) ;  
 Okemba (Norbert) ;  
 Amona (Eugène) ;  
 Babouanga (J.-Bruno) ;  
 Boua (Lazare) ;  
 Boumba-Fouti ;  
 Ekemi (Pierre) ;  
 Goma-Loemba (François) ;  
 Gomis-Pelety (Daniel-Jean-C.) ;  
 Malonga (Ferdinand) ;  
 Mandello (Jean-Paul) ;  
 M'Boumba (Paul) ;  
 Mikala-M'Bouity (François-Dieud.) ;  
 Mougondo (Gilbert) ;  
 M'Pandzou-Loutobo ;  
 M'Passi (Jacksonne) ;  
 M'Vila (Thérèse) ;  
 N'Dzaba-N'Kokolo ;  
 N'Gono (Joseph) ;  
 N'Gono-N'Zinkelé (Fidèle) ;  
 N'Ketani (Germaine) ;  
 N'Sondé (Gérard) ;  
 N'Zengui (Nestor) ;  
 Taty (Albert-Félix) ;  
 Bassila (Nicolas) ;  
 Batafila (J.-Pierre) ;  
 Boulengui (Thimothée) ;  
 Boungou (Bernard) ;  
 Boungou (Philippe-Placide) ;  
 Gambou-Maboulou (Hilaire) ;  
 Houenda (Florent) ;  
 Kuengué (Valentin) ;  
 Kokolo (Joseph) ;  
 Louma (Albert) ;  
 Mabelé (Gaston) ;  
 Makoumbou (Patrice) ;  
 Massoungui (Daniel) ;  
 Mavoungou-Pangou (Jean-Pierre) ;  
 M'Banzoulou (Patrice) ;  
 M'Foutou ;  
 Mouakassa (Paul) ;  
 Mouanda-Kouéna (Ernest) ;  
 Moudzika-Loubaki (Dominique) ;  
 Moukissi (Alphonse) ;  
 M'Pika-Makouangou ;  
 N'Gabikini (Hilaire) ;  
 N'Gapika-M'Boyo (Thomas-Claude) ;  
 N'Guimbi (Pierre) ;  
 N'Kaya (Gabriel) ;  
 N'Zaka (J.-Marie) ;  
 N'Zalabaka (Philippe) ;  
 Samba (Severin) ;  
 Sambou-Sozine (Antoine) ;  
 Silou (François) ;  
 Tombet (Gabriel) ;  
 Tsouki-Solo (Gaston) ;  
 Zobo (Albert) ;  
 Banzoussi (Gabriel) ;  
 Bayonne (Frédéric) ;  
 Bongo (Jean-Benoît) ;  
 Boubayi (François) ;

Boungou (Patrice) ;  
 Boungou (Pierre) ;  
 Goma (Joseph) ;  
 Kaya-Mantsounga (Léon) ;  
 Loubila (Pierre) ;  
 Loubongo ;  
 Louzolo (Jackson) ;  
 Mabonzo (Bernard) ;  
 Malanda (André) ;  
 Malela (Albert) ;  
 Mantsounga (Antoinette) ;  
 Milenzi (Clémentine) ;  
 Mouanda (Albert) ;  
 Mouhounou (Etienne) ;  
 Mountou-Mavoungou (Zacharie) ;  
 M'Passi (Clément) ;  
 Taty (Auguste) ;  
 Taty (Félix) ;  
 Tchikounzi (Honoré) ;  
 Tsiba-Moukouti (Jean-Bernard).

*C.E.G. Populaire Loandjili :*

Mantono-Loufouma ;  
 N'Gaka (Mathieu) ;  
 N'Goma (Saturnin) ;  
 Tchitchiamouna-N'Goma (J.-Paul).

*Petit Séminaire de Loango (17 candidats) :*

Kihouari (Jonas) ;  
 Mabilia (Joseph) ;  
 Makala (Jean-Pierre) ;  
 Makaya (Valéry) ;  
 Massengo (Frédéric) ;  
 Mouyabi (Gilbert) ;  
 Teckmassy-Bouanga (Claude) ;  
 Toudika (Achille) ;  
 Bilala (Jean-Paul) ;  
 Boungou (Henri) ;  
 Mabilia (Jean-Pierre) ;  
 Mapakoua (Emilien) ;  
 Tati-Tiongo (Thomas) ;  
 Boumbangui (Jean-Marie) ;  
 Diassonouka (Jean-Félix) ;  
 Milemé (Abraham) ;  
 Tathy (Camille).

*Candidats libres Pointe-Noire (62 candidats) :*

Kadi (Louis) ;  
 Lebo (Faustin) ;  
 Massala (Philippe) ;  
 Miafouna (Jeanne-Louise) ;  
 Tété (Jean-Mathieu) ;  
 Ibara (Grégoire) ;  
 N'Goma Kikoutou (Joseph) ;  
 Bazolo (Dominique) ;  
 Bikoukou (Dieudonné) ;  
 Dzangatebé (Pierre-Jérémie) ;  
 Kiabiya (Emmanuel) ;  
 Makaya (J.-Gilbert) ;  
 Moubembé (Albert) ;  
 N'Goma (Jean-Bodelaide) ;  
 N'Goubili (Jean-Charles) ;  
 N'Kengué (Véronique) ;  
 N'Toba (Gilbert) ;  
 N'Zoulani (Donatien) ;  
 Satty (Achille) ;  
 Tamba-Loufouma (Grégoire) ;  
 Tsonda-Goma (Gaston) ;  
 N'Djienguila (Basile) ;  
 Bibalou (J.-Parfait) ;  
 Boumba (Pierre) ;  
 Goma (Etienne) ;  
 Hila-Mouhinguo (Joseph) ;  
 Inioumba (André) ;  
 Kiendolo (Emmanuel) ;  
 Kiori (Joseph) ;  
 Kissengot (Pierre-Rufin) ;  
 Loemba (Paulin) ;  
 Maba (Paul) ;  
 Maboundou (Georges) ;  
 Madoungou (Maurice) ;  
 Mampassi (Jean-Pierre) ;  
 Mantoumbou-N'Goma (Jean-Pierre) ;  
 Massamba (Désiré) ;  
 N'Kaya-Mantinou (Lambert) ;

Tchibinda (Daniel) ;  
 Tchikaya (Victor) ;  
 Yooua (Michel) ;  
 Tomadiatounga (Thomas) ;  
 Samba (Emile) ;  
 Mavoungou (Albert) ;  
 Bakaba (François) ;  
 Béri (Jérôme) ;  
 Douna-Dombo ;  
 Dzombo (Jean-Baptiste) ;  
 Kekoko (François) ;  
 Koudinga (André) ;  
 Makosso (Gaspard) ;  
 Matingou (Oclave) ;  
 M'Bambi (Jean) ;  
 Miankouikila (Joséphine) ;  
 Moussodji (Adrien) ;  
 M'Pika-N'Gouama (Gilbert) ;  
 Nanga (Gabriel) ;  
 N'Gaboumou (Pierre) ;  
 N'Gamillé (Jean-Baptiste) ;  
 N'Goundou (Isabelle) ;  
 N'Kouka (Eugène) ;  
 N'Sieté (Daniel).

Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.



## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET SUPÉRIEUR.

RECTIFICATIF N° 72-245 du 10 juillet 1972, à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-110/MT-DGT.DELC/4-2 du 17 avril 1971, fixant les conditions d'admission en 3<sup>e</sup> section de l'École Normale Supérieure de l'Afrique Centrale pour la formation des professeurs des lycées.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
 CHEF DE L'ÉTAT,  
 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;  
 Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

DÉCRÈTE :

Au lieu de :

Art. 1<sup>er</sup>. (ancien). — Les conditions d'admission en 3<sup>e</sup> section de l'École Normale Supérieure d'Afrique Centrale pour la formation des professeurs des lycées dont la durée des études est de 2 ans, sont fixées comme suit :

1<sup>o</sup> Recrutement direct :

- a) Sur titre et directement en 2<sup>e</sup> année, les titulaires de la licence d'enseignement ;  
 b) Sur titre et en 1<sup>re</sup> année, les titulaires du DUEL ou DUES.

2<sup>o</sup> Recrutement interne :

Les professeurs de CEG ayant accompli quatre années de services effectifs en qualité de titulaires pourront être admis en 1<sup>re</sup> année après avoir satisfait aux épreuves d'un concours de sélection qui sera ouvert chaque année par le ministre de l'éducation nationale.

L'arrêté du ministre de l'éducation nationale fixera également le nombre de places, la date, le lieu, les épreuves, la composition du jury de correction dudit concours ainsi que la moyenne exigée pour être déclaré admis.

Lire :

Art. 1<sup>er</sup>. (nouveau). — Les conditions d'admission en 3<sup>e</sup> section de l'École Normale Supérieure d'Afrique Centrale pour la formation des professeurs des lycées sont fixées comme suit :

1<sup>o</sup> Recrutement direct :

- a) Sur titre et directement en 2<sup>e</sup> année, les titulaires de la licence d'enseignement ;  
 b) Sur titre et en 1<sup>re</sup> année les titulaires du DUEL ou DUES.

2<sup>o</sup> Recrutement interne :

Les professeurs de CEG ayant accompli quatre années de services effectifs en qualité de titulaires pourront être admis en 1<sup>re</sup> année après avoir satisfait aux épreuves d'un concours de sélection qui sera ouvert chaque année par le ministre de l'enseignement technique, professionnel et supérieur.

L'arrêté du ministre de l'enseignement technique, professionnel et supérieur fixera également le nombre de places, la date, le lieu, les épreuves, la composition du jury de correction dudit concours ainsi que la moyenne exigée pour être déclaré admis.

Art. 1<sup>er</sup>. (nouveau bis). — La durée normale de la formation est fixée à 2 ans. Toutefois, pour les professeurs de langue, une année supplémentaire de stage à l'étranger pour l'apprentissage de la langue est obligatoire. Ce stage se situe à l'issue de la 1<sup>re</sup> année.

(Le reste sans changement).

Art. 2. — Le présent rectificatif sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 10 juillet 1972.

Commandant M. N'GOUABI.

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Président du Conseil d'Etat,

Le ministre de l'enseignement technique  
 professionnel et supérieur,  
 J.-P. THYSTÈRE-TCHICAYA.

Le ministre du travail,  
 A. DENGUET.

Le ministre des finances et du budget,  
 A.-Ed. POUNGUI.



## ACTES EN ABREGÉ

### PERSONNEL

#### Promotion

— Par arrêté n° 3395 du 25 juillet 1972, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1970 les instructeurs principaux des cadres de la catégorie CI, des services sociaux (enseignement technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Koutika (Richard) ;  
 Massouéma (Laurent).

A 30 mois :

MM. Koumbemba (François) ;  
 Lanzi (Jean) ;  
 Londet (Victor) ;  
 Massoumou (Joseph) ;  
 Okouraba (Jean-Louis) ;  
 Samba (Germain).

Pour le 3<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Mayingani (Bonnard).

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

Mme Tchitembo née Sow-Djenaba (Marie) ;  
M. Loufimpou (Gilbert).

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 30 mois :

Koubaka (Lubin).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Bazabana (Daniel) ;  
Mampouya (Alphonse) ;  
Goma (Alexandre) ;  
Kouvouama (Jean) ;  
Pebou (Germain).

Avanceront en conséquence à l'ancienneté à 3 ans.

Pour le 2<sup>e</sup> échelon :

M. N'Sondé (Simon).

Pour le 4<sup>e</sup> échelon :

M. Ekolé (Jean).

— Par arrêté n° 3396 du 25 juillet 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1970, les instructeurs Principaux des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (enseignement technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

Au 2<sup>e</sup> échelon

MM. Koubemba (François), pour compter du 25 octobre 1970 ;

Koutika (Richard), pour compter du 25 avril 1970 ;

Lanzi (Jean), pour compter du 16 juin 1970 ;

Londet (Victor), pour compter du 25 octobre 1970 ;

Massoumou (Joseph), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;

Massouéma (Laurent), pour compter du 25 avril 1970 ;

Okouraba (Jean-Louis), pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 ;

Samba (Germain).

Au 3<sup>e</sup> échelon :

M. Mayingani (Bonnard), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970.

Au 5<sup>e</sup> échelon :

Mme Tchitembo née Sow-Djenaba (Marie), pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970 ;

MM. Koubaka (Lubin), pour compter du 30 juin 1971 ;  
Loufimpou (Gilbert), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

MM. Bazabana (Daniel), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970  
Mampouya (Alphonse) ;  
Goma (Alexandre), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970  
Kouvouama (Jean) ;  
Pebou (Germain).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates-cidessus indiquées.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES EAUX ET FORÊTS.

### Actes en abrégé

#### PERSONNEL

#### Tableau d'avancement - Promotion - Titularisation

— Par arrêté n° 3108 du 3 juillet 1972, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1970 les fonctionnaires

des cadres de la catégorie C II, des services techniques (agriculture-élevage) dont les noms suivent :

#### AGRICULTURE

##### Conducteurs d'agriculture

Pour le 2<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Gonzaler (Raymond).

A 30 mois :

MM. Mayanith-Goma (Bernard) ;  
Makosso (Pascal) ;  
M'Poko (Victor-Emmanuel).

Pour le 4<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Zahou (Eugène-Liberman) ;  
N'Kouka (Gilbert).

Pour le 5<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

MM. Samba (Prosper) ;  
Kandot (Vincent).

A 30 mois :

M. Adamou (Julien).

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Kossat (Félix).

A 30 mois :

M. Manzet (Jean-Marie).

#### ELEVAGE

##### Assistant d'élevage

Pour le 6<sup>e</sup> échelon, à 2 ans :

M. Boukaka (Jean).

#### AGRICULTURE

Avancera en conséquence à l'ancienneté, à 3 ans :

Pour le 6<sup>e</sup> échelon :

M. Moulhari (Joël).

— Par arrêté n° 3109 du 3 juillet 1972, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1970 les fonctionnaires des cadres de la catégorie C II, des services techniques (agriculture et élevage) dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant :

#### AGRICULTURE

##### Conducteurs d'agriculture

Au 2<sup>e</sup> échelon :

MM. Mayanith-Goma (Bernard), pour compter du 27 mars 1971 ;

Makosso (Pascal), pour compter du 14 avril 1971 ;

Gonzalez (Raymond), pour compter du 18 octobre 1970 ;

M'Poko (Victor-Emmanuel), pour compter du 14 avril 1971.

Au 4<sup>e</sup> échelon :

MM. Zahou (Eugène-Libermann), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ;

N'Kouka (Gilbert).

Au 5<sup>e</sup> échelon :

MM. Samba (Prosper), pour compter du 7 juillet 1970 ;

Adamou (Julien), pour compter du 5 juin 1971 ;

Kandot (Vincent), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

MM. Kossat (Félix), pour compter du 5 décembre 1970 ;  
Manzet (Jean-Marie), pour compter du 28 août 1970.

#### ELEVAGE

##### Assistant d'élevage

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Boukaka (Jean), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3113 du 3 juillet 1972, sont promus aux échelons ci-après, à 3 ans, au titre de l'avancement 1970, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services techniques (agriculture et élevage) dont les noms suivent ; ACC, RSMC : néant.

#### AGRICULTURE

##### HIÉRARCHIE I

###### Agents de culture

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. N'Koukou (Josaphat), pour compter du 2 avril 1971.

#### ELEVAGE

##### Aides-vétérinaires

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Zaou (Lambert), pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

#### AGRICULTURE

##### HIÉRARCHIE II

###### Moniteurs

Au 4<sup>e</sup> échelon :

MM. N'Zimba-Jean-Paul), pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1971 ;

Loutangou (Gaston), pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1971 ;

Lepangui (Jean-Paul) ;

Au 5<sup>e</sup> échelon :

M. Bonghon (Anactet), pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1971.

Au 6<sup>e</sup> échelon :

M. Mahoungou (Maurice), pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971.

#### ELEVAGE

##### Infirmeries

Au 4<sup>e</sup> échelon :

M. Doumou (Basile), pour compter du 16 février 1971.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates sous-indiquées.

— Par arrêté n° 3110 du 3 juillet 1972, M. Moulhari (Joël) conducteur d'agriculture de 5<sup>e</sup> échelon, des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services techniques (agriculture) domicilié à Mouyondzi est promu à 3 ans au 6<sup>e</sup> échelon, au titre de l'année 1970 ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971.

— Par arrêté n° 3336 du 18 juillet 1972, les agents techniques principaux stagiaires des cadres de la catégorie B1, des services techniques (eaux et forêts) dont les noms suivent sont titularisés et nommés au 1<sup>er</sup> échelon, au titre de l'avancement 1970 ; ACC et RSMC : néant.

MM. Kindzé (Martin), pour compter du 20 janvier 1970 ;  
Makosso (Jean-Baptiste), pour compter du 27 janvier 1970.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates sus-indiquées.

## DIVERS

— Par arrêté n° 2694 du 20 juin 1972, est accordée à M. Mowassa (André) domicilié à Pointe-Noire, Région du

Kouilou, la Réconduction pour 1 an à compter du 23 février 1972, de sa licence professionnelle de chasse commerciale aux crocodiles et varans attribuée par arrêté.

— Par arrêté n° 2903 du 27 juin 1972, est accordée à M. Ebekabeka (René), commerçant-pêcheur, domicilié 11, rue Dispensaire à Poto-Poto Brazzaville, la réconduction pour 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1972, la licence professionnelle de chasse commerciale aux crocodiles et varans attribuée par arrêté.

— Par arrêté n° 2904 du 27 juin 1972, est accordée à M. Bossibiaka (Nestor), commerçant domicilié à Dongou (Région de la Likouala), la réconduction pour 1 an, à compter du 2 mai 1972, la licence professionnelle de chasse commerciale aux crocodiles et varans attribuée par arrêté.

## ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

### Actes en abrégé

— Par arrêté n° 2879 du 27 juin 1972, est approuvée la délibération n° 1-72 du 5 mars 1972 de la délégation spéciale de la Commune de Pointe-Noire, portant adoption du budget primitif, exercice 1972 de cette commune.

DÉLIBÉRATION N° 1/72, portant approbation du budget primitif de l'exercice 1972.

#### LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DE LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE

Vu la constitution ;

Vu les lois des 5 avril 1884 et 18 novembre 1955, sur l'organisation municipale ;

Vu l'ordonnance n° 63-4 du 14 septembre 1963, réorganisant les communes ;

Vu les décrets n° 63-312 et 63-369, portant dissolution des conseils municipaux et nomination des présidents des délégations spéciales ;

Vu le rapport de présentation établi par le maire, président de la délégation spéciale ;

Vu le procès-verbal de la délégation spéciale ;

En sa séance du 4 mars 1972,

A ADOPTÉ :

les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est adopté le budget primitif de l'exercice 1972, de la Commune de Pointe-Noire, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 544.000.000 de francs.

Art. 2. — La présente délibération sera publiée au *Journal officiel*.

Pointe-Noire, le 5 mars 1972.

Le maire,

Président de la délégation spéciale,  
Dr. J. BOUILLI.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE MARS 1972  
DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

SEANCE DU 4 MARS 1972

L'an mille neuf cent soixante douze et le quatre mars à 8 h. 30 dans la salle de réunion de la Mairie Centrale, s'est réunie la délégation spéciale de la commune de Pointe-Noire sous la présidence de M. Bouity (Jacques), président de la délégation spéciale.

A l'ordre du jour :

DISCUSSION ET VOTE DU BUDGET 1972

*Etaient présents :*

Les camarades délégués spéciaux.

*Président :*

M. Bouity (Jacques).

*Membres :*

MM. Gnali (Henri) ;  
Concko (Jean-Marie) ;  
Ibouanga (Michel) ;  
Mme Poaty (Romaine).

*Etaient absents :*

Les camarades délégués spéciaux  
M'Vila (Jean) ;  
M'Vembé (Justin) ;  
Nombo-Mavoungou (Séraphin).

*Excusés :*

Syella (Nicaise) ;  
M'Voulaléa (Casimir).

*Techniciens présents :*

MM. Semi (François), secrétaire général de la Mairie ;  
Bakantsi (Albert), directeur services techniques municipaux ;  
Tchibéné (François), agent intermédiaire ;  
N'Kodia (Emile), receveur municipal ;

Après lecture de l'ordre du jour consacré uniquement au vote du budget, le maire ouvre la séance en demandant à tous les membres d'étudier avec beaucoup de sérieux ce document et passe la parole à M. Tchibéné agent intermédiaire chargé des finances municipales, pour la lecture du budget.

Auparavant le camarade Concko avait été nommé secrétaire de séance. Les camarades M'Voulaléa et Syella, empêchés, avaient fait parvenir au président de la commission financière et économique, le camarade Gnali, leurs procurations.

RECETTES

La discussion sur l'examen du budget s'est portée sur les recettes de l'exercice 1972 par chapitre.

A SAVOIR :

a) RECETTES ORDINAIRES

CHAPITRE I

*Impôts et taxes obligatoires*

Les membres de la délégation se sont interrogés sur les différences qui existent entre les prévisions inscrites et les sommes réellement recouvrées.

Certains montants des précisions inscrites au budget ne semblent pas répondre aux réalités. Partant de ces constatations générales les membres de la délégation suggèrent qu'à l'avenir il convient d'estimer au plus juste des prévisions en tenant compte des recouvrements réellement opérés les années antérieures.

S'agissant de la taxe sur les bars dancings (article, 8 rubrique 2) il a été constaté que la prévision de 500 000 francs inscrite au budget paraissait insuffisante du fait du non recensement de tous les bars dancings ouverts dans la commune.

Mêmes constatations ont été faites pour la taxe sur les cercles (article 8, rubrique 3) dont aucune prévision n'est inscrite au budget.

CHAPITRE II

*Impôts et taxes facultatives*

Les membres de la délégation spéciale ont manifesté le souhait qu'un contrôle au niveau de l'exécution des rôles et de la perception des taxes soit plus efficace. Au besoin il serait envisagé un recrutement supplémentaire d'agents chargés de ces opérations. Cette remarque porte sur les rubriques suivantes.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article 1, rubrique 2) ;

Taxe de roulage (article 1, rubrique 3) ;

Taxe sur les produits alimentaires d'origine animale sortant de la commune de Pointe-Noire (article 2, rubrique 8).

Produits des jardins municipaux (article 2, rubrique 15).

Il y a lieu de réorganiser les jardins municipaux afin qu'ils puissent être plus rentables et les recettes plus conséquentes.

Droits d'entrée au stade municipal (article 2, rubrique 20)

L'étude de cette question a été confiée au directeur des services techniques municipaux en vue d'augmenter en accord avec les responsables du sport la part du pourcentage revenant à la municipalité.

DEPENSES

Cette partie a été abordée très rapidement étant donné son caractère obligatoire. Néanmoins l'accent a été mis sur certaines dépenses.

Fêtes publiques et réceptions (chapitre XIV, article 3).

Il est souhaitable de majorer le montant de cette rubrique.

Les services techniques de la commune devraient réduire leurs dépenses en exécutant eux mêmes certains travaux qu'on peut éviter de confier à des entreprises extérieures.

La discussion étant close, le budget a été voté à l'unanimité.

Le maire lève la séance à 14 h. 30.

*Secrétaire de séance :*

M. Concko.

*Membres :*

MM. Gnali ;  
Ibouanga ;  
M'Voulaléa ;  
Syella ;  
Mme Poaty.

Fait à Pointe-Noire, le 14 mars 1972.

*Le président,*  
Dr. J. BOUITI.

**Propriété minière, Forêts, Domaines  
et Conservation de la Propriété foncière**

*Les plans et cahiers des charges des concessions minières, forestières, urbaines et rurales en cours de demande ou d'attribution et faisant l'objet d'insertion au Journal officiel sont tenus à la disposition du public dans les bureaux des services intéressés du Gouvernement de la République Populaire du Congo ou des circonscriptions administratives (régions et districts).*

**CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE**

— Par lettre du 1<sup>er</sup> avril 1972, M. N'Doko (Victor), inspecteur principal des douanes B.P. 677 à Pointe-Noire, a

demandé de gré à gré un terrain de 1.587,54 mq cadastré section G. parcelle n° 285, sis à Pointe-Noire.

Les oppositions éventuelles seront reçues à la mairie de Pointe-Noire dans un délai d'un mois à compter de la date de parution du présent avis.

# ANNONCES

L'administration du journal décline toute responsabilité quant à la teneur des Avis et Annonces

## DECLARATION D'ASSOCIATION

Par récépissé n° 867/DAT-DGAT-EC. 2°/circulaire du 2 Juin 1972, il est déclaré une Association dénommée :

« COMITE de JUMELAGE de la VILLE de JACOB ».  
Siège social à Jacob B. P. 37.

**But** : — de promouvoir des principes de la Charte des Villes jumelées figurant en annexe des présents statuts sous l'égide de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées (F.M.V.J.) ;

— de réaliser le jumelage de la Ville de Jacob avec des villes étrangères ;

— de développer dans tous les domaines les relations et les échanges culturels, touristiques, sportifs, économiques et sociaux entre les villes jumelées et fédérées.

## CAPITOL - CONGO

### DEPOT DES PIECES SOCIALES CONSTITUTIVES DE LA SOCIETE

L'an mil neuf cent soixante-douze

Le vingt et un août à dix heures,

Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville et par devant Maître Marcel-Roger GNALI-GOMES, Greffier en Chef, soussigné ;

A comparu :

M. Samuel Atootong, commerçant, de nationalité camerounaise, demeurant à Brazzaville,

Lequel pour se conformer aux prescriptions de la loi du sept mars mil neuf cent vingt-cinq sur les sociétés à responsabilité limitée a requis acte du dépôt qu'il faisait présentement au rang des minutes du Greffe du Tribunal de céans, de :

Deux exemplaires d'un acte originairement en la forme sous seings privés, en date à Kinshasa du cinq décembre mil neuf cent soixante-deux, contenant les statuts de la Société CAPITOL-CONGO, société à responsabilité limitée dont le siège est à Kinshasa,

au capital de trois cent mille Francs Congolais (monnaie en vigueur à l'époque de sa création). Les statuts susdits ont été déposés le cinq décembre mil neuf cent soixante-deux en l'étude de M<sup>e</sup> Albert-Michel Lokayi, Notaire à Kinshasa, ainsi qu'en fait foi un acte en date de ce jour signé du Notaire précité et enregistré sous le numéro 6863, F° 94 à 97, Volume LVL. Les mêmes statuts ont été déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance de Kinshasa, le huit janvier mil neuf cent soixante-trois.

Le présent dépôt ainsi que le déclare le comparant est effectué à l'effet d'ouvrir à Brazzaville une succursale de la société susdite.

Acte a de suite été octroyé au comparant, lequel après lecture a signé les présentes avec le Greffier en Chef les jour, mois et heures que dessus.

Suivent les signatures.

Suit la mention d'enregistrement.

Enregistré à Brazzaville, le 23 Août 1972.

F° 187, N° 2423 : Perçu : Mille francs.

p. le Receveur et p.o. (é) : Illis.

Pour expédition conforme,

*Le Greffier en Chef,*  
M. R. GNALI-GOMES.

CAPITOL-CONGO  
(S. P. R. L.)

## CONSTITUTION

Entre les soussignés :

1° La société congolaise de représentations industrielles et commerciales en Afrique SOCORICA dont le siège est établi à Léopoldville, 25, avenue Van Eetvelde, représentée par :

a) son administrateur-délégué, M. Berrian Albert, professeur, représentant au Congo de la société américaine CAPITOL ENTERPRISES INC né à Miami (USA) le huit juillet mil neuf cent vingt-cinq, domicilié à New Jersey, 57 Astor place, Jersey City à Léopoldville 21 B, avenue Valcke,

b) son associé gérant M. N'Diaye Moussa Barka, né le sept février mil neuf cent vingt à Dioubel (République du Sénégal), administrateur de sociétés, demeurant 131, avenue de la Croix-Rouge à Léopoldville, à ce statutairement habilité,

Et

2° M. Atootong, exploitant forestier, né à Ebolowa (Cameroun) le vingt-cinq novembre mil neuf cent treize, de nationalité camerounaise, demeurant à Léopoldville, Hôtel JOCOL (B.P. 3350 Kalina).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est formé par les présentes une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination CAPITOL-CONGO.

Art. 2. — Le siège social est établi à Léopoldville ; il pourra être transféré en tout autre endroit de la République du Congo par simple décision de la gérance qui sera publiée.

La gérance pourra également ouvrir un siège administratif, des succursales, bureaux et agences en n'importe quel endroit de la République du Congo ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. — La Société a pour objet principal l'exploitation forestière et minière de même que le commerce de bois, la production, l'achat, le stockage et la vente d'huile de palme, palmistes, cacao, bananes et produits équatoriaux et tropicaux en général, la pêche, la chasse, l'élevage, l'industrie hôtelière, l'exportation et l'importation de toutes marchandises, le commerce général, tant en gros qu'en détail, le transport et l'entreprise.

Elle peut, en outre, faire toutes opérations commerciales, civiles, industrielles, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport de souscriptions, d'interventions aux entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. — La durée de la Société est indéterminée ; elle prendra cours le jour de la signature des présents statuts.

Art. 5. — Le capital social est fixé à trois cent mille Francs Congolais représenté par trente parts de dix mille francs.

Ces parts sont souscrites comme suit :

- 1<sup>er</sup> par la société congolaise Socorica quinze parts,
- 2<sup>e</sup> par M. Atootong, quinze parts,

Ensemble trente parts sociales représentant l'intégralité du capital.

Les comparants déclarent que chacune des parts ainsi souscrites a été entièrement libérée de sorte que la société a, de ce chef, à sa disposition une somme de trois cent mille francs ainsi que le reconnaissent les comparants.

Les parts sociales sont personnelles et nominatives. La souscription d'une part.

Moniteur Congolais n<sup>o</sup> 13 du 1<sup>er</sup> Juillet 1966.  
580

Sociale emporte l'adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 6. — La société est administrée par un associé-gérant ; est désigné en cette qualité M. Atootong (Samuel). La durée de ses fonctions n'est pas limitée.

La rémunération du ou des gérants est fixée annuellement par l'assemblée générale, qui peut la rendre à son gré fixe ou variable.

En cas de démission du gérant il sera pourvu à son remplacement par décision de l'assemblée générale ; le nouveau gérant pourra être associé ou non.

Le gérant aura le droit de se substituer un non associé, soit pour une durée limitée, soit des pouvoirs déterminés. Les pouvoirs ainsi délégués ne dépasseront jamais ceux qui sont énumérés au deuxième alinéa de l'article 8.

Art. 7. — La surveillance de la société est exercée par chacun des associés qui aura tous les pouvoirs

d'investigation et de contrôle des opérations et pourra prendre connaissance des livres, de la correspondance et de toutes les écritures de la société.

Si, par la suite, la société vient à comporter plus de cinq associés, la surveillance de la société sera confiée à un commissaire nommé par l'assemblée générale, qui fixera l'époque à laquelle il sera soumis à réélection et le montant de ses rémunérations.

Art. 8. — Le gérant a tout pouvoir d'agir au nom de la société. Il pourra notamment, sous sa seule signature et sans limitation de sommes, faire tous achats et ventes de marchandises, conclure et exécuter tous marchés, dresser tous comptes factures, souscrire tous billets, chèques et lettres de change, les accepter, endosser, escompter, ouvrir tous comptes en banque, caisses, administration, postes et douanes et au service des chèques postaux, y faire tous versements, virements, dépôts ou retraits de sommes, titres, valeurs lettres ou plis recommandés, assurés ou autres, colis ou marchandises ; payer et recevoir toutes sommes, en donner ou retirer toutes quittances ou décharges ; à défaut de paiement et en cas de difficultés quelconques exercer toutes poursuites et introduire toutes instances ou y répondre, se concilier, traiter, transiger et compromettre, obtenir toutes décisions judiciaires, les faire exécuter en toutes faillites ou concordats, faire toutes déclarations, affirmations ou contestation, intervenir à toutes liquidations et répartitions.

Le gérant pourra en outre acquérir, aliéner, hypothéquer, prendre et donner à bail tous bien meubles et immeubles, contracter tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou autrement même avec stipulation de voie parée consentir tous prêts, consentir ou accepter tous gages, nantissements, hypothèques, action résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions, saisies, oppositions ou autre empêchements, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre toutes inscriptions d'office, régler l'envoi des fonds de réserve ou de prévision.

Les énumérations qui précèdent sont énonciatives et non limitatives.

Art. 9. — Dans tous les actes engageant la responsabilité de la société, la signature du gérant doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention de sa qualité de gérant.

Art. 10. — L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social prend cours ce jour pour finir le trente et un décembre mil neuf cent soixante-trois.

Art. 11. — L'assemblée générale ordinaire se tiendra le deuxième mardi de mai au siège social, si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. — Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la simple majorité, quel que soit le nombre de parts sociales possédées par les associés présents ou représentés.

Lorsqu'il s'agit de modification aux statuts, de dissolution ou prorogation de la société, ou d'augmentation du capital, les associés présents ou représentés doivent posséder la moitié au moins du total des parts sociales.



Si cette condition n'est pas remplie, un procès-verbal de carence est dressé, une nouvelle convocation est nécessaire et la seconde assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de parts sociales possédées par les associés présents ou représentés. Aucune décision ne peut être qu'à la majorité des trois quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Si la modification concerne l'objet social ou la nationalité de la société, la majorité requise est portée aux quatre cinquièmes des voix.

Art. 13. — Les parts ne sont cessibles entre vifs et transmissibles pour cause de mort que moyennant l'accord de l'assemblée générale, statuant à la majorité des voix.

Art. 14. — Le refus d'agrément d'une cession entre vifs entraînera pour les opposant l'obligation de trouver acheteur, dans le délai de trois mois à compter de la mise en demeure signifiée par l'associé cédant à la société, à la valeur des parts telles qu'elles apparaîtront du dernier social, ou à la valeur de dix mille francs par part sociale, ayant le premier bilan.

Les sommes dues au cédant seront payables par fractions semestrielle, en trois années et pour la première fois six mois après la mise en demeure dont question à l'alinéa précédent.

Elles produiront intérêt au taux de sept pour cent l'an.

Art. 15. — En cas de transmission de parts pour cause de mort, les héritiers ou légataires qui ne pourront devenir associé soit parce qu'ils n'ont pas été agréés comme tels, soit parce que le nombre maximum des associés est atteint.

Est atteint, n'auront droit qu'à la valeur des parts transmises. Ils pourront en demander le rachat selon les mêmes modalités qu'en cas de refus de cession entre vifs.

Art. 16. — Les héritiers légataires, même mineurs ou incapables, de même que les créanciers des associés, ne pourront jamais requérir soit l'apposition des scellés, soit un inventaire des biens sociaux.

Art. 17. — Chaque associé n'est responsable des engagements de la société que jusqu'à concurrence du montant de sa participation et n'est aucunement tenu sur biens personnels, sauf s'il a garanti personnellement les engagements de la société.

Art. 18. — Toutes contestations entre associés ou entre la société et ses associés sont de la compétence exclusive des tribunaux dans le ressort desquels la société aura son siège au moment de l'intentement de l'action.

Art. 19. — Pour les objets non expressément réglés par les présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi organique des sociétés privées à responsabilité limitée.

Les dispositions de cette loi auxquelles il ne serait pas licitement dérogé par les présents statuts sont réputées inscrites dans le présent acte et les clauses contraires aux dispositions impératives de cette loi sont censées non écrites.

Léopoldville, le cinq décembre mil neuf cent soixante-deux.

(s) A. Berrian (s) N'Diaye Moussa Barka  
(s) S. Atootong.

## ACTE NOTARIE

L'an mil neuf cent soixante-deux, le cinquième jour du mois de décembre,

Nous soussigné, Lokayi (Albert-Michel), notaire à Léopoldville, certifions que l'acte dont les clauses sont ci-dessus insérées nous a été présenté ce jour à Léopoldville par :

1° La société congolaise de représentations industrielles et commerciales en Afrique SOCORICA dont le siège social est établi à Léopoldville, 25 avenue Van Eetvelde, représentée par :

a) son administrateur-délégué M. Berrian (Albert), professeur, représentant au Congo de la société américaine Capitol Enterprises Inc, né à Miami (USA) le huit juillet mil neuf cent vingt-cinq, domicilié à New Jersey, 57, Astor place, Jersey City, résidant à Léopoldville 21 B, avenue Valcke,

b) son associé-gérant M. N'Diaye Moussa Barka, né le sept février mil neuf cent vingt à Diourbel (République du Sénégal), administrateur de sociétés, demeurant 131, avenue de la Croix-Rouge à Léopoldville, à ce statutairement habilité.

Tous deux comparaisant en personne.

2° M. Atootong Samuel, exploitant forestier, né à Ebolowa (Cameroun) le vingt-cinq novembre mil neuf cent treize, de nationalité camerounaise, demeurant à Léopoldville, Hôtel JOCOL (B.P. 3350) comparaisant en personne.

En présence de Messieurs Jean Kiyeko, agent de l'administration et Denis (André), technicien, résidant tous deux à Léopoldville, témoins instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi.

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, notaire, aux comparants et au témoins.

Les comparants préqualifiés ont déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit, tel qu'il est dressé, renferme bien l'expression de leur volonté.

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, notaire, les comparants et les témoins et revêtues du sceau de l'Office Notarial de Léopoldville.

Signature des comparants : (s) A. Berrian.  
(s) N'Diaye Moussa Barka. (s) S. Atootong.

Signature du notaire : (s) A. Lokayi.

Signature des témoins : (s) A. Denis (s) J. Kiyeko.

Droits perçus : Frais d'acte ..... fr. 600, suivant quittance n° 107.105.404 en date de ce jour,

Enregistré par nous, soussigné, ce cinq décembre mil neuf cent soixante-deux, à l'Office Notarial de Léopoldville, sous le n° 6863, folios 94 à 97, Volume : LVL. le notaire, (s) A. Lokayi.

Pour expédition certifiée conforme : Coût : 1.250 fr. Quittance n° 107.105.404.

Léopoldville, le cinq décembre mil neuf cent soixante-deux.

Le notaire : (s) A. Lokayi.

A.S. N° 2736 — Reçu en dépôt au greffe du Tribunal de première instance de Léopoldville le 8 janvier 1963. Perçu 1.000 francs, quittance n° 1040 3639/C. dont acte, le greffier (s) CI Munzamba.

Pour copie conforme. Coût : 80 francs, le greffier : (s) CI Munzamba.

**IMPRIMERIE NATIONALE**  
**BRAZZAVILLE**  
1973